

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue au 1981, avenue McGill College, 8^{ième} étage, à Montréal, le vendredi 31 janvier 2003 à 9 heures.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau



Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Messieurs François Geoffrion, Ghislain Parent, Robert Desnoyers, Philippe Halley, [REDACTED], [REDACTED] ainsi que madame Karen Laflamme assistent en partie à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 17 janvier 2003.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé est adopté.

MÉMOIRES DE DÉLIBÉRATIONS

L'adoption des mémoires de délibérations des réunions du 29 novembre 2002 et 19 décembre 2002 est reportée à une prochaine réunion.

RAPPORT DIAGNOSTIC GLOBAL

À l'aide d'une présentation visuelle, madame Karen Laflamme et monsieur [REDACTED] présentent les faits saillants du dernier suivi mensuel sur le Diagnostic global. Les

constats et actions de même que les principales conclusions quant aux 3 volets couverts sont exposés.

Sur le volet «risques et rendements», les valeurs marchandes sont justes, mais certaines zones sont à surveiller en 2003. Sur le volet «métiers d'investissement», la latitude accordée aux gestionnaires devra être resserrée sans restreindre la créativité qui a permis à certains de régulièrement battre leurs indices.

Quant au volet «fonctions de soutien», les processus opérationnels, tout comme ceux des pairs, sont à améliorer.

Les prochaines étapes concernent l'élaboration d'un plan de vérification 2003 qui sera présenté au Comité de vérification au cours du premier trimestre. Par ailleurs, on souligne que les principales conclusions ainsi que les implications concernant la présentation des résultats seront intégrées au Rapport annuel 2002 : ce sommaire est actuellement en préparation.

VISION / MISSION DE LA CAISSE

Le document «Adapter la Caisse pour relever les défis du 21^e siècle» est déposé. Ce document, qui fait l'objet d'une présentation visuelle par le président du conseil et directeur général, présente les principaux éléments de la réflexion entreprise sur la mission de la Caisse.

Le président explique que la turbulence récente des marchés a amené la nécessité d'une réflexion sur les nouveaux défis découlant d'un environnement transformé et sur la mission de la Caisse.

En effet, la grande volatilité des rendements due à la surpondération des engagements en télécommunications, médias et technologies («TMT»), le coût de certaines grandes transactions visant le maintien de la propriété québécoise, les perceptions internes et externes contradictoires concernant l'impact des initiatives de croissance et l'inconfort des déposants amènent la nécessité de mieux se redéfinir pour que la Caisse puisse relever les grands défis qu'ils l'attendent et répondre aux besoins et aux attentes des déposants.

Les grands défis pour la Caisse concernent l'atteinte de nouveaux standards d'excellence en gestion de fonds, l'optimisation de soutien au développement économique et la modernisation de sa régie d'entreprise.

En ce qui concerne le premier défi, soit atteindre de nouveaux standards d'excellence en gestion de fonds, il faut que la Caisse puisse affirmer sa position de conseiller de choix auprès de ses déposants, développer une masse critique sur les créneaux d'excellence naturels et octroyer et gérer efficacement les mandats externes à des spécialistes globaux sur d'autres créneaux.

En ce qui a trait au deuxième défi, qui consiste à optimiser l'approche de soutien au développement économique, il faut devenir un expert global sur les créneaux

d'excellence du Québec, se positionner pour identifier et exploiter les inefficacités de marchés entourant l'innovation au Québec et éviter les défenses «à tout prix» de propriété québécoise.

Finalement, en ce qui concerne le troisième défi qui consiste à moderniser la régie d'entreprise, il faut identifier le périmètre de responsabilités de la Caisse à ce qu'elle contrôle et clairement différencier les responsabilités de la Caisse de celles du gouvernement, clarifier la ligne d'imputabilité du conseil, de la direction générale et des équipes de gestion et ajuster les ressources techniques du conseil aux responsabilités de régie accrues.

La mission proposée pour la Caisse doit clarifier le mandat de celle-ci. Elle doit préciser clairement la primauté du rendement. En ce qui concerne la participation au développement économique, ce mandat est subsidiaire au rendement. Le président souligne qu'il faut faire ressortir le fait que la Caisse excelle comme gestionnaire de fonds collectif d'abord au service de ses déposants, optimisant l'arbitrage risque/rendement par :

- l'exploitation de l'information découlant de sa taille au Québec et au Canada;
- l'excellence de ses compétences en placement sur les créneaux naturels;
- l'offre de ses compétences à des tiers sur les marchés internationaux pour assurer des économies d'échelle et de champ;
- le développement d'une compétence de gestion de gestionnaires et son application judicieuse dans l'impartition de certains mandats de placement.

La Caisse participe au développement économique du Québec par sa surpondération naturelle et profitable qui accélère le développement des créneaux industriels d'excellence et soutien l'innovation et son excellence en placement, tout en contribuant à positionner Montréal sur l'échiquier global de la gestion de fonds.

Les discussions portent sur le volet de contribution à l'économie québécoise.

La réflexion va se poursuivre concernant la clarification de la mission.

OBJECTIFS 2003

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie est déposée, monsieur François Geoffrion décrit les objectifs 2003. Ces objectifs concernent trois volets : la gestion des ressources humaines, le suivi aux déposants et la préparation de l'avenir. En ce qui a trait aux ressources humaines, la Caisse doit mobiliser l'ensemble de ses employés de façon à les faire adhérer aux objectifs de performance et de transparence. Pour le volet des déposants, il faut accroître la satisfaction de ceux-ci en augmentant l'imputabilité des équipes de gestion et en améliorant la communication. Finalement, en ce qui concerne la préparation de l'avenir, dans le contexte de la refonte de la Loi sur la Caisse, il faut redéfinir la vision, la mission et le plan d'affaires de la Caisse.

Les objectifs pour chacune des grandes directions qui abordent ces trois volets sont détaillés.

À cette présentation, on ajoute que chaque dirigeant aura des objectifs personnels quant aux volets ressources humaines et déposants et à chaque trimestre un suivi de même qu'une revue des opérations avec le président du conseil et directeur général seront effectués. Les indicateurs d'avancement vont apparaître dans chacun des secteurs.

En complément à la présentation, le président du conseil et directeur général dépose le plan de travail de la direction de même que le plan de travail du conseil d'administration pour l'année 2003.

BUDGET 2003

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie est déposée et qui reprend en partie le document transmis, monsieur Ghislain Parent présente le budget d'opérations 2003. On rappelle que ce budget s'inscrit dans un contexte de changement qui vise à recentrer la Caisse sur sa mission fondamentale.

Sur le plan budgétaire, l'année 2003 sera marquée par la volonté de ramener les frais d'exploitation récurrents à un niveau inférieur à ceux de 2002 et de réduire les frais de gestion et d'administration totaux en points centésimaux par rapport à l'actif net. On compte y parvenir en maximisant les économies récurrentes qui émaneront des décisions de recentrage et en jetant les bases d'une gestion administrative plus rigoureuse et un contrôle budgétaire renforcé. Ces efforts de réduction budgétaire se feront dans le respect des orientations d'affaires qui visent à favoriser les secteurs d'investissement prioritaires, soutenir les secteurs en restructuration et renforcer les fonctions de soutien, dont la gestion du risque et la vérification interne.

Les frais d'exploitation nets se situent à 216 300 000 \$. Le détail est fourni sur les frais d'exploitation récurrents. Par ailleurs, on fait état des coûts non récurrents qui ont été prévus pour le recentrage. On souligne que ces coûts seront rapidement récupérés.

Le tableau sur l'évolution des frais d'exploitation récurrents nets de la Caisse en comparaison avec ceux des pairs pour la période 1998 – 2003 est examiné.

Finalement, on fait état de l'allocation des effectifs de la Caisse pour 2003. On note une augmentation des effectifs dans les Marchés mondiaux et une diminution dans les Placements privés, à l'étranger et dans les fonctions de soutien.

Les considérations de contrôle sont détaillées. En ce qui a trait à la gestion administrative, on procède à une révision des politiques administratives et on renforce le contrôle pour assurer une application équitable des politiques, notamment la politique concernant les frais de déplacement et les frais de représentation.

Quant au contrôle budgétaire, on compte renforcer le contrôle périodique. À cet égard, on souligne que le président du conseil et directeur général fera un suivi trimestriel au conseil d'administration. Finalement, on compte effectuer un suivi serré du processus d'octroi des contrats, des honoraires professionnels et des frais de déplacement.

Les interrogations portent sur le budget 2002 qui a été approuvé en comparaison avec le budget réel de même que sur le processus d'approbation lorsque il y a dépassement budgétaire.

Des précisions sont ensuite demandées sur les services informatiques. Sur ce sujet, on précise qu'une présentation sera faite au conseil d'administration sur l'architecture technologique.

Il est résolu :

D'approuver le **budget 2003**, tel que soumis à la présente réunion.

CENTRE CDP CAPITAL

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie est déposée, messieurs Philippe Halley et Ghislain Parent indiquent que le projet est quasiment complété et présentent la proposition visant à considérer les immeubles du Centre CDP Capital et celui de l'Édifice Price comme un placement.

On rappelle que la Caisse a toujours été locataire des espaces à bureaux destinés à son usage puisque l'exploitation immobilière directe ne fait pas partie de ses activités principales. Elle détient des propriétés à vocation locative ou commerciale par le biais de ses filiales immobilières et les bureaux du 1981 avenue McGill College sont actuellement loués par SITQ à la Caisse.

L'analyse effectuée amène la direction à proposer le transfert de la détention des propriétés aux filiales immobilières. Ce transfert reflète le statu quo actuel, c'est-à-dire que la Caisse demeure locataire de la SITQ. Par ailleurs, cela permet de focaliser les ressources de la Caisse sur les activités principales et constitue le meilleur moyen d'optimiser la mise en valeur de ces propriétés dans le futur. Finalement, cela a comme avantage que l'ensemble des immeubles se retrouve dans une seule catégorie d'actifs, ce qui permet un appariement optimal entre les investissements immobiliers de la Caisse et les politiques de placement des déposants.

Les discussions portent sur l'impact d'une telle décision. On souligne qu'à ce stade-ci, il n'y a pas lieu de prendre une décision.

PLAN DE COMMUNICATION

À l'aide d'une présentation visuelle, monsieur [REDACTED] décrit la stratégie privilégiée pour le plan de communication.

En ce qui a trait à la Commission parlementaire, un plan de communication est prévu notamment avec les déposants pour discuter des recommandations qui seront formulées sur la gouvernance. Quant à centrer le débat sur l'avenir, on souhaite mobiliser toutes les parties prenantes derrière la vision de transparence et de performance.

En conclusion, les trois grandes stratégies en 2003 pour le plan de communication visent à prévenir les nouvelles controverses, centrer le débat sur l'avenir et profiter de l'attention sur la Caisse pour accentuer la couverture positive, le tout dans un contexte qui est actuellement difficile.

Les commentaires des membres portent sur la nécessité de bien exploiter les éléments positifs sur la Caisse (son histoire, son succès).

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL

Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise

Réunion du 13 janvier 2003

Les membres du comité recommandent la nomination de madame Karen Laflamme à titre de vice-présidente – Vérification interne. Cette nomination est ratifiée.

Par ailleurs, [REDACTED] précise qu'une entente a été convenue avec [REDACTED]. Une entente est également intervenue avec [REDACTED].

En ce qui a trait aux travaux de la régie d'entreprise, monsieur [REDACTED] agira comme conseiller auprès des membres du Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise. Une réunion est prévue au début du mois de février 2003.

Réunion du 31 janvier 2003

Les membres ont été informés de [REDACTED]. Monsieur Robert Desnoyers est nommé vice-président principal – Ressources humaines et développement organisationnel.

À l'aide du document déposé, le [REDACTED] fait état des nominations de niveaux 10 et plus qui ont été approuvées par le Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise.

Par ailleurs, le contrat du président du conseil et directeur général a été examiné à cette réunion.

Monsieur Henri-Paul Rousseau se retire de la présente réunion.

Le contrat de monsieur Henri-Paul Rousseau est déposé. Ce contrat fait suite au décret de nomination comme membre et président du conseil et directeur général et dans lequel on y précise qu'un contrat doit intervenir entre la Caisse et monsieur Rousseau.

La convention précise les conditions se rattachant à son poste.

Il est résolu :

D'approuver le contrat du président du conseil et directeur général; et

D'autoriser monsieur Guy Morneau, président du Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise et monsieur Gilles Godbout, membre de ce comité de même que Sous-ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche à signer ce contrat.

CDP CAPITAL – MARCHÉS MONDIAUX

Les tableaux de bord transmis ne suscitent pas de commentaire.

CDP CAPITAL – PLACEMENTS PRIVÉS

Le document Information de gestion transmis ne suscite pas de commentaire.

CDP CAPITAL – GROUPE IMMOBILIER

Le document transmis ne suscite pas de commentaire.

AFFAIRES NOUVELLES

Délégation générale de pouvoirs

En remplacement de la résolution adoptée le 19 décembre 2002,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation générale de pouvoirs** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

Délégation de pouvoirs en matière d'opérations bancaires et de gestion de titres

En remplacement de la résolution adoptée le 29 novembre 2002,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation de pouvoirs en matière d'opérations bancaires et de gestion de titres** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le vendredi 28 février 2003.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 13 h 20.

Le secrétaire,

[Redacted signature]

Le président,

[Redacted signature]



CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1000, PLACE JEAN-PAUL RIOPELLE
MONTREAL (QUEBEC)
H2Z 2B3
TÉLÉPHONE : (514) 842-3281
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

Délégation générale de pouvoirs

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 31 janvier 2003, la résolution ci-dessous fut adoptée :

«RÉSOLU QUE : une personne désignée au groupe de première signature,
agissant conjointement avec une autre personne désignée ci-dessus ou une personne désignée au groupe de deuxième signature,

soient et sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la Caisse selon le mandat qui suit :

- a) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout certificat d'obligation, de débenture ou de dépôt, billet promissoire, certificat d'actions ou autres biens mobiliers et exercer, par procuration ou autrement, tous les droits de vote qui s'y rattachent;
- b) emprunter sur le crédit de la Caisse toutes sommes jugées nécessaires ou utiles à l'administration et à la gestion de celle-ci, à des termes et conditions qu'ils pourront trouver avantageux et, aux fins de garantir lesdits emprunts, hypothéquer des biens meubles ou immeubles, des droits personnels ou réels, ou consentir toute autre sûreté contre ces biens ou droits;
- c) acquérir par voie d'achat, de location, d'échange ou autrement, tous biens mobiliers ou immobiliers, tous droits personnels ou réels ou tous prêts et autres intérêts garantis par ceux-ci ou en consentir ou en disposer par voie de vente, de location, d'échange ou autrement, le tout aux prix et conditions qu'ils pourront déterminer; avec ou sans considération, accepter, libérer et donner quittance, en tout ou en partie, de toute hypothèque, toute priorité ou autre sûreté que la Caisse peut détenir sur des biens mobiliers ou immobiliers, personnels ou réels, et conférer à une ou à plusieurs personnes le droit d'accorder de telles acceptations, libérations et quittances;
- d) conclure et confirmer des ententes pour la conduite des affaires de la Caisse avec toutes banques, caisses, compagnies de fiducie ou tous banquiers et donner les procurations nécessaires, à une ou plusieurs personnes, pour amender lesdites ententes et remplir les devoirs nécessaires à leur mise en application;
- e) faire, signer et exécuter tout document, entente ou promesse y compris tout contrat, chèque, ordre de paiement, endossement, procuration, lettre de change, lettre de change acceptée, billet promissoire, cession, transport et autres instruments donnés par écrit pour les fins ci-haut stipulées ou pour toute autre fin;

POURVU QUE dans l'exercice de ce mandat, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents.»

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 31 janvier 2003, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE POUVOIRS de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

Caisse de dépôt et placement du Québec

SIGNATURES AUTORISÉES

aux fins et en vertu de la

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE POUVOIRS

PREMIÈRE SIGNATURE

Henri-Paul Rousseau

Richard Guay

Fernand Perrcault

Gordon J. Fyfe

François Geoffrion

Ghislain Parent

Philippe Halley

Claude Bergeron

François Grenier

Normand Provost

Denis Senécal

DEUXIÈME SIGNATURE

André Charest

Robert Desnoyers

Robert Côté

Stéphane Gagnon

Ginette Depelteau

Mario Therrien

Gilles Dubé

Marc Provost

Guy Kavanagh

Alain Levesque

Martin Charbonneau

Jacques Lavallée

Michèle Colpron

Réjeanne Lizotte

Daniel Huard

Johanne Raymond

Nathalie Guilbert

Pierre Malo



CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1000, PLACE JEAN-PAUL-RIOPELLE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2Z 2B3
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

Délégation de pouvoirs en matière d'opérations bancaires et de gestion de titres

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec, tenue le 31 janvier 2003, les résolutions ci-après ont été adoptées :

«**RÉSOLU**, sujet aux limites et particularités ci-après :

QUE les personnes désignées aux groupes de première et de deuxième signature à la «Délégation générale de pouvoirs» soient de la même façon identifiées aux groupes de première et de deuxième signature, pour les fins de la présente Délégation de pouvoirs en matière d'opérations bancaires et de gestion de titres;

QU'une personne désignée au groupe de première signature, pour les fins de la présente Délégation de pouvoirs, agissant conjointement avec une autre personne de ce groupe, ou avec une personne désignée au groupe de deuxième signature, ou avec une autre personne désignée au groupe de troisième signature; ou

QU'une personne désignée au groupe de deuxième signature, pour les fins de la présente Délégation de pouvoirs, agissant conjointement avec une autre personne de ce groupe, ou avec une personne désignée au groupe de troisième signature;

soient et elles sont par les présentes autorisées à agir pour et au nom de la Caisse selon le mandat qui suit :

- a) signer tout chèque, ordre de paiement, transfert de fonds, endossement, lettre de change, billet promissoire et autres transactions bancaires connexes;
- b) emprunter sur le crédit de la Caisse sous forme de prêts, avances, découverts ou autrement, toutes sommes jugées nécessaires ou utiles à l'administration et à la gestion de celle-ci, à des termes et conditions qu'ils pourront trouver avantageux; hypothéquer ou consentir toute autre sûreté contre la totalité ou une partie des biens immeubles et meubles pour garantir toute somme empruntée ou devant l'être et garantir le règlement des opérations d'investissement;
- c) conclure et confirmer des ententes pour la conduite des affaires de la Caisse avec toutes banques, caisses, compagnies de fiducie, sociétés de compensation ou agences de règlements et donner les procurations nécessaires, à une ou à plusieurs personnes, pour remplir les devoirs nécessaires à leur mise en application;
- d) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout certificat d'obligation, de débenture ou de dépôt, billet promissoire, certificat d'actions ou autres biens mobiliers;
- e) signer en guise d'acceptation des confirmations de transactions de placements, de devises étrangères, de transferts de fonds et autres de même nature.

POURVU QUE dans l'exercice de ce mandat, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents.»

Particularités et limites

ÉGALEMENT RÉSOLU :

QUE toute personne désignée au groupe de première ou de deuxième signature, pour les fins de la présente Délégation, soit par la présente autorisée à agir seule, pour et au nom de la Caisse, à faire, signer et endosser tout chèque et autre effet de commerce dont le montant n'est pas supérieur à 1 000 \$.»

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme de la résolution originale, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec tenue à Montréal, le 31 janvier 2003, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes dont la signature apparaît ci-dessous occupent, en date des présentes, la fonction y indiquée qui les habilite à agir aux fins de la présente Délégation de pouvoirs en matière d'opérations bancaires et de gestion de titres.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

**SIGNATURES AUTORISÉES AUX FINS ET EN VERTU
DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS
EN MATIÈRE D'OPÉRATIONS BANCAIRES
ET DE GESTION DE TITRES**

Troisième signature

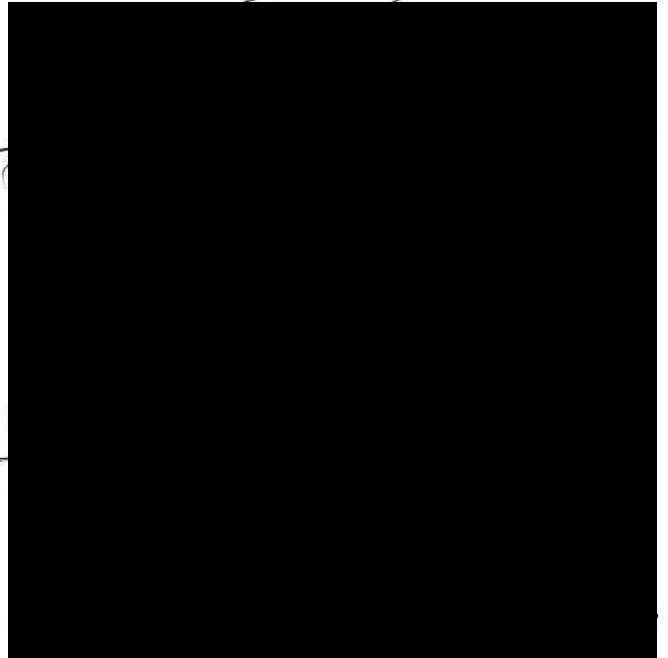
Serge Carrier
Chef de service – Comptabilité corporative

Daphné Guerci
Directrice – Opérations et règlements

Yves Leduc
Chef de service – Titres et règlement

Daniel Rochon
Coordonnateur, Encaisse – Règlement monétaire


Chantal Dontigny
Chef de service - Comptabilité corporative



CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion spéciale tenue au 1981, avenue McGill College, 8^{ième} étage, à Montréal, le mardi 18 février 2003 à 8 h 30.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau

 (par téléphone)

 (par téléphone)

Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 11 février 2003.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES, D'ÉTHIQUE ET DE RÉGIE D'ENTREPRISE

Rapport du comité sur la gouvernance de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les documents suivants ont été transmis : «Rapport du Comité sur la gouvernance d'entreprise» et «Tableau comparatif – gouvernance».

Un premier tour de table est effectué pour recueillir les commentaires des membres. Par la suite, chacun des points suivants est plus amplement discuté : mission, clarification des rôles, composition du conseil, mode de nomination et processus.

Mission

L'énoncé de mission examiné est discuté. On note l'importance de faire deux paragraphes à l'énoncé de mission afin de bien faire refléter la primauté du rendement et que la contribution au développement économique est subsidiaire.

Les membres conviennent que l'énoncé de mission proposé soit le suivant :

«La mission de la Caisse est de gérer les avoirs collectifs de ses déposants en recherchant le rendement de leur capital dans le respect de leur politique de placement.

Poursuivant cet objectif, la Caisse contribue au développement économique du Québec.»

Clarification des rôles

- **Gouvernement** : l'examen spécial par le gouvernement de la mission de la Caisse, sa gouvernance, sa loi, ses méthodes de gestion et ses systèmes de contrôle devrait être à tous les 10 ans.
- **Conseil d'administration** : le rôle du conseil devrait être davantage élaboré, notamment pour y inclure l'approbation par celui-ci de la délégation d'autorité et des niveaux d'approbation des placements ainsi que l'encadrement du président et chef de la direction entre autres pour s'assurer que celui-ci conclut des ententes de services avec les déposants.

Composition des membres du conseil d'administration

Les discussions portent sur la définition de membre «indépendant» et sur ce qu'on entend par une personne qui ne se trouve pas en «conflit d'intérêts structurel, permanent, de par sa fonction ou dont le potentiel est tellement élevé qu'il présente un problème». À cet égard, on précise qu'il faudra que le comité de gouvernance (nouveau comité du conseil qui viendrait de la scission de l'actuel comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise) précise les critères de sélection des membres et élabore une politique interne qui viendrait encadrer ce que l'on entend par «fonction entrant en conflit d'intérêts avec ceux de la Caisse ou de ses filiales».

Sur la question de la taille du conseil d'administration, la proposition que celui-ci soit composé de 14 membres, dont 2 d'office, le président du conseil d'administration et le président et chef de la direction, 7 membres indépendants et 5 non indépendants, dont la majorité vient des déposants est adéquate.

Finalement, sur la question des votes, on note l'importance de prévoir qu'en cas d'égalité des voix, un vote prépondérant soit conféré au président du conseil d'administration.

Mode de nomination

On explique que le président du conseil doit constituer un comité de nomination et consulter au préalable les déposants. Ce comité doit établir une liste à partir des critères du comité de gouvernance. Cette liste comporte au moins deux noms par poste à pourvoir et le

gouvernement fait les nominations à partir de cette liste. Il peut toutefois requérir que d'autres noms soient soumis selon le même processus.

Pour les fins d'une meilleure compréhension, on note l'importance d'inclure un schéma explicatif sur la mise en place du comité de nomination et le processus de nomination.

Président du conseil d'administration

Le président du conseil est nommé par le gouvernement qui peut consulter les membres du conseil d'administration. Il est à temps partiel et non exécutif et le gouvernement fixe sa rémunération. Il doit se qualifier comme indépendant au sens de la définition développée. Il préside le conseil d'administration de même que le comité de nomination.

Président et chef de la direction

Le président et chef de la direction est nommé par le conseil d'administration avec l'assentiment du gouvernement. Le président et chef de la direction se rapporte au conseil d'administration et il appartient uniquement à celui-ci de fixer sa rémunération et procéder à son évaluation.

Par ailleurs, on note l'importance de proposer que la durée du mandat soit plutôt de 5 ans, renouvelable pour un autre mandat d'une durée maximale de 5 ans.

Durée des mandats des membres du conseil d'administration

La durée des mandats des membres du conseil d'administration de 3 ans pour un maximum de 9 ans se retrouve habituellement chez les pairs. Ces mandats doivent être échelonnés de façon à ce que l'expiration ne touche pas plus d'un tiers d'entre eux.

Évaluation des membres du conseil d'administration

L'évaluation des membres doit être faite par le président du conseil d'administration.

La secrétaire générale a pris en note les changements à apporter au texte et proposera aux membres un sommaire des recommandations reflétant ces discussions. Ce sommaire sera transmis aux membres du conseil dans les prochaines heures pour recueillir leurs commentaires en vue d'un consensus, ce qui permettrait dès lors d'entreprendre les discussions avec les déposants.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 12 h 00.

Le secrétaire,



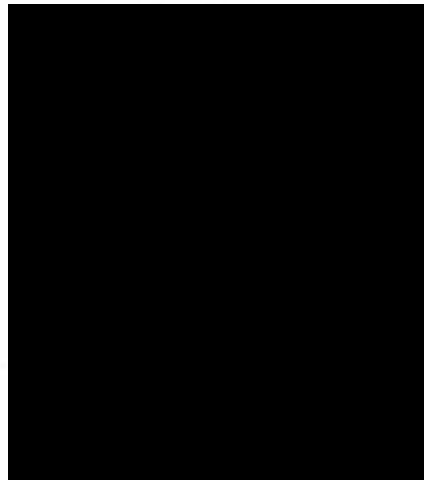
Le président,



CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue au 1981, avenue McGill College, 8^{ième} étage, à Montréal, le vendredi 28 février 2003 à 9 heures.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau



(par téléphone) (en partie)

(par téléphone) (en partie)

(en partie)

Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Messieurs Ghislain Parent, Richard Guay, [REDACTED], Robert Desnoyers ainsi que madame Karen Laflamme assistent en partie à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 14 février 2003.

MÉMOIRES DE DÉLIBÉRATIONS

Les mémoires de délibérations amendés des réunions des 29 novembre 2002 et 19 décembre 2002 sont approuvés. L'adoption du mémoire de délibérations de la réunion du 31 janvier 2003 est reportée à une réunion ultérieure.

ÉNONCÉ DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

[REDACTED], indique que le 14 février 2003 les membres du Comité de vérification se sont réunis pour examiner les états financiers cumulés de la Caisse pour l'année 2002, recevoir le rapport de la Vérificatrice générale par intérim, examiner les rapports des comités d'évaluation des Placements privés et les états financiers cumulés de ces filiales et examiner une

proposition concernant la distribution des activités de trésorerie et de la filiale immobilière au Fonds général.

Cette rencontre a été marquée par un élément nouveau : pour la première fois, la Vérificatrice générale par intérim et certains membres de son équipe ont assisté à la quasi-totalité de la réunion du Comité de vérification.

Au cours de cette réunion, la Vérificatrice générale par intérim a indiqué que les deux mandats confiés par l'Assemblée nationale, soit ceux des projets immobiliers du Quartier International de Montréal et de Montréal Mode, sont toujours en cours et aucune date de complétion ne peut être fixée. Elle a souligné avoir reçu la collaboration souhaitée de la part de la Caisse et indiqué qu'avant que ces rapports ne soient rendus publics, ils seront présentés pour validation et commentaire à la direction de la Caisse.

invite messieurs Ghislain Parent et Philippe Halley à commenter les états financiers 2002. Le rapport du Comité de vérification sur ces états financiers de même que ses recommandations seront ensuite discutés.

ÉTATS FINANCIERS 2002

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie a été transmise, on présente les principaux faits saillants des états financiers 2002. Le Vérificateur général a terminé ses travaux le 13 février 2003 et sur la base des états financiers présentés au Comité de vérification, la Vérificatrice générale par intérim a confirmé que son rapport d'opinions serait sans réserve.

On souligne que le Vérificateur général s'appuie sur les travaux de vérificateurs externes et le nombre total d'heures de vérification passées à la Caisse totalise 23 000 heures, dont 8 000 heures par l'équipe du Vérificateur général et 15 000 heures par les vérificateurs externes.

Les faits saillants pour l'année 2002 sont les suivants :

- L'actif des déposants a diminué, passant de 120 400 000 000 \$ en 2001 à 107 400 000 000 \$ au 31 décembre 2002. Cette diminution est attribuable en partie à l'effet de marché sur les placements en actions.
- L'actif total sous gestion a légèrement diminué, passant de 131 700 000 000 \$ en 2001 à 129 700 000 000 \$ en 2002. On note l'augmentation de 11 900 000 000 \$ des biens administrés, qui passent de 2 000 000 000 \$ à 13 900 000 000 \$ en 2002.
- Les frais généraux sont passés de 145 900 000 \$ en 2001 à 289 400 000 \$ en 2002, alors que les revenus externes ont augmenté de 34 400 000 \$ à 75 500 000 \$. Au total, les frais généraux (nets) ont augmenté de 111 400 000 \$ à 214 000 000 \$. Un montant de 37 400 000 \$ de frais non récurrents, liés à la restructuration, a été affecté à l'exercice 2002.

Les projets d'états financiers comprennent également une moins-value relative aux projets immobiliers du Quartier International de Montréal et de l'Édifice Price à Québec. Ces moins-values sont basées sur l'évaluation faite par une firme indépendante engagée par la Vérificatrice générale par intérim dans le cadre du mandat spécial qui lui a été confié. Ils représentent une différence entre les coûts totaux estimés pour tous les édifices concernés et la « juste valeur marchande ».

Les interrogations portent sur la ventilation des pertes nettes matérialisées et non matérialisées, sur le processus d'évaluation des Placements privés et sur l'évaluation de l'Édifice Price. À cet égard, on souligne la contribution de la Caisse à un édifice patrimonial.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET RECOMMANDATIONS

Messieurs [REDACTED] et [REDACTED] se joignent à la réunion.

Les membres du Comité de vérification ont examiné toute la question de la comptabilisation du Centre CDP Capital, dont le Bureau d'affaires de Montréal («BAM») et l'Édifice Price et recommandent l'approbation des états financiers tels que présentés par la direction de la Caisse.

[REDACTED] indique que les opinions de la Vérificatrice générale par intérim datées du 4 février 2003 et du 14 février 2003 ont été transmises aux membres du conseil d'administration pour examen à la présente réunion.

Par ailleurs, [REDACTED] dépose, en complément aux documents transmis, une autre lettre de la Vérificatrice générale par intérim datée du 27 février 2003.

La complexité de la construction d'un tel édifice est ensuite rappelée et des coûts qui en ont suivi. On fait état entre autres du fait que cette construction est au-dessus de l'autoroute et qu'elle est localisée dans le Quartier International de Montréal.

La firme d'évaluation engagée par la Vérificatrice générale par intérim fixe la valeur marchande du BAM à 175 000 000 \$.

[REDACTED] attire l'attention sur la lettre de la Vérificatrice générale par intérim datée du 27 février 2003. Cette lettre indique ceci : que l'on considère le BAM à titre de placement immobilier ou d'immobilisation corporelle, une dévaluation et/ou une perte de valeur doit être constatée afin de respecter les principes comptables généralement reconnus et pour répondre aux besoins des déposants. En conséquence, si la Caisse ne reconnaît cette dévaluation ou cette perte de valeur au 31 décembre 2002, la Vérificatrice générale par intérim sera dans l'obligation de formuler une restriction dans son rapport du vérificateur sur les états financiers cumulés et ceux

des fonds particuliers de la Caisse puisque ce traitement ne serait pas conforme aux principes comptables généralement reconnus.

En complément aux propos [REDACTED], fait état de la démarche qui a été suivie par le comité. Il souligne, en outre, que les membres souhaitaient s'assurer de la conformité à la norme comptable applicable. À cet égard, on explique que deux normes comptables peuvent s'appliquer, soit les dispositions des chapitres 3061 et 3063 du manuel de l'ICCA. L'application du chapitre 3061 de l'ICCA «Immobilisations corporelles» n'a pas été privilégiée puisque lorsque le coût d'une immobilisation excède la valeur recouvrable nette, l'excédent doit être imputé aux résultats. L'application anticipée du chapitre 3063 de l'ICCA s'avérait donc dans le contexte la norme à suivre.

Après avoir longuement étudié les états financiers de même que l'ensemble des éléments du BAM, les membres du Comité de vérification recommandent l'approbation des états financiers 2002 impliquant une dévaluation au poste de «Plus ou moins-value non matérialisée des placements».

Les discussions portent sur l'évaluation de la situation du BAM et sur le bien-fondé de considérer cet immeuble comme un placement et non pas comme une immobilisation corporelle.

On rappelle à cet égard qu'en avril 2000, le conseil d'administration considérait cet immeuble comme une immobilisation corporelle. Si on souhaite le considérer maintenant comme un placement, il faut clairement mentionner qu'il s'agit d'un changement d'orientation.

Finalement, les discussions portent sur l'impact qui découlerait de ne pas prendre une baisse de valeur sur le BAM. À cet égard, les membres sont très sensibles au fait que la Vérificatrice générale par intérim exprimerait une réserve dans son rapport sur les états financiers.

Après plusieurs échanges, les membres du conseil en viennent à un consensus pour prendre une baisse de valeur pour le BAM et considérer cet immeuble comme un placement immobilier.

Il est résolu :

De confirmer que le Bureau d'affaires de Montréal, considéré auparavant comme une immobilisation corporelle, soit maintenant considéré comme un placement immobilier et de prendre toutes mesures nécessaires pour donner effet à la présente résolution et refléter que le Bureau d'affaires de Montréal de même que l'Édifice Price sont des placements immobiliers.

De comptabiliser le Bureau d'affaires de Montréal à la juste valeur marchande qui se situe à 175 000 000 \$, tel que recommandé par la Vérificatrice générale par intérim.

Il est résolu :

Que les états financiers de la Caisse de dépôt et de placement du Québec pour l'exercice 2002, soit les états financiers cumulés et ceux des différents fonds et portefeuilles spécialisés, soient approuvés et que le président du conseil d'administration et directeur général et le président du comité de vérification soient et sont autorisés à les signer pour et au nom du conseil d'administration de la Caisse.

Messieurs [REDACTED] et [REDACTED] se retirent de la réunion.

Autre recommandation du Comité de vérification

Les membres recommandent la mise en place d'une réserve générale pour attribuer également à l'ensemble des déposants les gains et pertes non matérialisés qui proviennent des activités de trésorerie et du Bureau d'affaires de Montréal.

Il est résolu :

De ratifier la mise en place d'une réserve générale ainsi que les modalités d'attribution y afférentes à compter du 31 décembre 2002.

RAPPORT ANNUEL 2002 : PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX MESSAGES

Le président du conseil et directeur général fait lecture du projet d'allocation actuellement élaboré pour la présentation du Rapport annuel 2002. Il souligne que trois documents seront transmis : le Rapport annuel 2002, le sommaire sur les recommandations sur la gouvernance de même que les notes de son discours.

VISION / MISSION DE LA CAISSE / RAPPORT FINAL SUR LA GOUVERNANCE - SOMMAIRE

En remplacement du document transmis, on dépose une nouvelle version du Sommaire des recommandations sur la gouvernance. Ce dernier texte reflète les commentaires recueillis auprès des membres du conseil d'administration de même que des déposants.

Il est résolu :

D'approuver le **Rapport sur la gouvernance du Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise.**

COMMISSION PARLEMENTAIRE : PLAN DE TRAVAIL

À l'aide d'une présentation visuelle, madame Karen Laflamme présente le plan de travail élaboré en vue de la Commission parlementaire. Elle souligne que cette commission représente une opportunité pour la Caisse pour faire valoir la nécessité de revoir les règles de régie d'entreprise et de reddition de comptes.

Une équipe constituée de ressources internes et externes a été mise en place en vue de préparer les travaux. Le plan de travail général comporte quatre volets : les travaux relatifs à l'actualisation de la mission, des règles de régie d'entreprise et de la Loi sur la Caisse, les positions de la Caisse face aux enjeux auxquels elle est confrontée, la préparation générale concernant l'ensemble des unités d'affaires et des directions de la Caisse de même qu'une analyse des mémoires incluant notamment les rapports du Vérificateur général sur le BAM et sur Montréal Mode.

Ces quatre volets sont déclinés en de multiples activités. L'échéancier des travaux est détaillé.

PLAN DE COMMUNICATION

À l'aide d'une présentation visuelle, monsieur [REDACTED] présente le plan de communication pour les 12 et 13 mars prochains concernant la présentation du Rapport annuel 2002, le Rapport du Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise et le volet mission / vision.

Les objectifs poursuivis sont de présenter les changements mis de l'avant par la nouvelle direction et le conseil d'administration pour les années à venir.

Monsieur [REDACTED] fait état du scénario pour la présentation du Rapport annuel.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES, D'ÉTHIQUE ET DE RÉGIE D'ENTREPRISE : RÉUNION DU 27 FÉVRIER 2003

Programme de rémunération – Marchés mondiaux

[REDACTED], indique que les membres du comité ont approuvé le Programme de rémunération de CDP Capital - Marchés mondiaux. Ce programme vise à se rapprocher du marché dont une étude détaillée a été faite. On souligne que ce nouveau programme porte davantage sur le rendement des portefeuilles et le rendement des équipes. Il introduit également une moyenne mobile de trois ans et un déclencheur après récupération des frais de gestion.

Les membres prennent actent du nouveau programme de rémunération de CDP Capital - Marchés mondiaux.

Boni 2002

À l'aide du document déposé, [REDACTED] invite monsieur Robert Desnoyers à présenter la recommandation qui a été faite au Comité des Ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise et qui est soumise à la présente réunion.

On rappelle les programmes actuellement en vigueur pour les Marchés mondiaux, les Placements privés, l'Immobilier, les services corporatifs et le développement des affaires.

On note que des modifications seront apportées au programme de bonification 2003 et qu'une présentation sera faite à cet égard au conseil d'administration. Toutefois, compte tenu que le programme de bonification est toujours en vigueur, on recommande de calculer les bonis selon la formule présentement en vigueur et de ne pas reporter le versement des bonis.

Par ailleurs, aucun boni ne sera versé aux premiers vice-présidents et aux présidents de groupe pour l'année 2002.

Il est résolu :

D'approuver la recommandation du Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise soit de calculer le boni 2002 selon la formule en vigueur, de ne pas reporter le versement des bonis et de ne verser aucun boni aux premiers vice-présidents de la Caisse et aux présidents de groupe pour l'année 2002.

Il est également résolu :

De ratifier les nominations de niveaux 10 et plus, telles que présentées à la présente réunion.

PROGRAMME ANNUEL DE PLACEMENT 2003

À l'aide du document transmis, monsieur Richard Guay présente le programme annuel de placement 2003, selon les hypothèses de revenus de placement prévus et sur les dépôts/retraits (nets) prévus en 2003. Le programme annuel de placement 2003 s'appuie sur des contributions nettes des déposants de 966 000 000 \$ et des revenus courants de 2 975 000 000 \$, pour un total des fonds disponibles de 3 940 000 000 \$.

Il est résolu :

D'approuver le Programme annuel de placement 2003, tel que présenté à la présente réunion.

COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

[REDACTED], souligne qu'une réunion informelle a eu lieu afin que l'équipe de la Gestion du risque et du rendement présente son plan de travail. On prévoit qu'à la fin juin une politique de gestion de risques sera soumise au conseil d'administration pour approbation.

Par ailleurs, la prochaine réunion du conseil devrait porter sur le plan de travail de l'équipe de la Gestion du risque et du rendement.

Réunion du 28 février 2003

[REDACTED], indique que le dossier examiné concerne une proposition de participation de 50 % par Ivanhoé Cambridge dans un projet de développement à Madrid avec Lar Grosvenor, un développeur espagnol et un partenaire britannique. Il s'agit d'un projet global de 145 000 000 euros et l'effet sur le risque est faible.

On recommande l'approbation de ce projet.

Il est résolu :

D'autoriser Ivanhoé Cambridge à prendre une participation de 50 % dans un **projet de développement à Madrid avec Lar Grosvenor**.

DÉLÉGATIONS D'AUTORITÉ

Compte tenu que tous les actifs sont maintenant détenus par la Caisse, des délégations d'autorité par secteur doivent être approuvées. Par ailleurs, le Comité de gestion des risques examinera l'ensemble de ces questions dans le cadre de son plan de travail.

Il est résolu :

D'adopter les délégations suivantes : la **Délégation de pouvoirs en matière de placement sur les marchés organisés et liquides (CDP Capital – Marchés mondiaux)**, la **Délégation de pouvoirs en matière de placements hypothécaires**, la **Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements en Dette corporative**, la **Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements privés dans les Grandes entreprises**, la **Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements privés dans les Petites et Moyennes Entreprises** et la **Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements privés dans les secteurs des Biotechnologies, des Technologies de l'information et des Technologies industrielles**, qui se retrouvent en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

CDP CAPITAL – MARCHÉS MONDIAUX

Les tableaux de bord transmis ne suscitent pas de commentaire.

CDP CAPITAL – PLACEMENTS PRIVÉS

Le document Information de gestion transmis ne suscite pas de commentaire.

CDP CAPITAL – GROUPE IMMOBILIER

Le document transmis ne suscite pas de commentaire.

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le vendredi 28 mars 2003.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 12 h 55.

Le secrétaire,



Le président,





CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1000, PLACE JEAN-PAUL-RIOPELLE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2Z 2B3
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

**Délégation de pouvoirs en matière de
placement sur les marchés organisés et liquides
(CDP Capital – Marchés mondiaux)**

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 28 février 2003, la résolution suivante fut adoptée :

« IL EST RÉSOLU QUE : une personne désignée au groupe de première signature à la présente Délégation de pouvoirs en matière de placement sur les marchés organisés et liquides,

agissant conjointement avec une autre personne désignée au groupe de première signature ou une personne désignée au groupe de deuxième signature à la présente Délégation,

soient et elles sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la Caisse pour accomplir les gestes suivants relativement aux matières décrites ci-après:

- a) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout contrat, convention, entente et tout autre document nécessaire ou accessoire à la réalisation, à la modification ou à l'administration d'un placement réalisé ou à être effectué y compris une convention de souscription, d'achat ou de vente d'un titre ou autrement relative à un titre;
- b) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout certificat d'obligation, de débenture ou de dépôt, billet promissoire, certificat d'actions ou autres biens mobiliers et exercer, par procuration ou autrement, tous les droits de vote qui s'y rattachent;
- c) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout contrat, entente, confirmation et tout autre document nécessaire ou accessoire à l'ouverture ou au maintien d'un compte auprès de toute institution financière, intermédiaire financier ou organisme y compris toute banque, compagnie de fiducie, courtier, chambre de compensation ou compagnie d'assurance;
- d) emprunter sur le crédit de la Caisse toutes sommes jugées nécessaires ou utiles à l'administration et à la gestion de celle-ci, à des termes et conditions qu'ils pourront trouver avantageux et, aux fins de garantir lesdits emprunts, hypothéquer des biens meubles ou immeubles, des droits personnels ou réels, ou consentir toute autre sûreté contre ces biens ou droits;
- e) acquérir par voie d'achat, de location, d'échange ou autrement, tous biens mobiliers ou immobiliers, tous droits personnels ou réels ou tous prêts et autres intérêts garantis par ceux-ci ou en consentir ou en disposer par voie de vente, de location, d'échange ou autrement, le tout aux prix et conditions qu'ils pourront déterminer; avec ou sans considération, accepter, libérer et donner quittance, en tout ou en partie, de toute hypothèque, toute priorité ou autre sûreté que la Caisse peut détenir sur des biens mobiliers ou immobiliers, personnels ou réels, et conférer à une ou à plusieurs personnes le droit d'accorder de telles acceptations, libérations et quittances;
- f) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout contrat oral ou écrit, entente orale ou écrite, confirmation et tout document relatif à des transactions de produits dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt, denrées, devises, d'actions, d'indices boursiers, de volatilité, sur défaillance de crédit ainsi que toute option sur des denrées, actions, indices boursiers, obligations, taux d'intérêt, devises ou swaps, des opérations de change à taux maximum, à taux minimum ou à taux combiné ou un crédit croisé ainsi que toute autre opération similaire qui est désignée par les parties dans une confirmation émise à cet effet, y compris toute option, à l'égard de ces opérations, que ces opérations soient conclues dans un but de couverture ou autre;

- g) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout contrat oral ou écrit, entente orale ou écrite, confirmation et tout document relatif à des transactions relatives au rachat et rachat inversé de titres ainsi que toute confirmation visant ces transactions;
- h) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout contrat oral ou écrit, entente orale ou écrite, confirmation et tout document relatif à des transactions relatives aux prêts et emprunts de titres ainsi que toute confirmation visant ces transactions;
- i) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout document, entente ou promesse y compris tout contrat, chèque, ordre de paiement, endossement, procuration, lettre de change, lettre de change acceptée, billet promissoire, cession, transport et autres instruments donnés par écrit pour les fins ci haut stipulées ou pour toute autre fin;
- j) signer tout document ou procuration nécessaire afin d'autoriser toute personne à accomplir un des gestes mentionnés ci avant;

POURVU QUE dans l'exercice des pouvoirs conférés par la présente, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents. »

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 28 février 2003, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la **DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE PLACEMENT SUR LES MARCHÉS ORGANISÉS ET LIQUIDES (CDP CAPITAL - MARCHÉS MONDIAUX)** de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

Caisse de dépôt et placement du Québec

SIGNATURES AUTORISÉES

aux fins et en vertu de la

**DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE
PLACEMENT SUR LES MARCHÉS ORGANISÉS ET LIQUIDES
(CDP CAPITAL – MARCHÉS MONDIAUX)**

PREMIÈRE SIGNATURE

Gordon J. Fyfe

Denis Senécal

François Grenier

François Geoffrion

Mario Therrien

Stéphane Gagnon

Marc Provost

Pierre Malo

DEUXIÈME SIGNATURE

Nathalie Guilbert

André Boudreault

Yvon Gaudreau

Marc Cormier

Guy Lamontagne

Sevgi Cecilia Ipek

Daphné Guerci

Jacques Lavallée



CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1000, PLACE JEAN-PAUL-RIOPELLE
MONTREAL (QUEBEC)
H2Z 2A3
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

Délégation de pouvoirs en matière de Placements Hypothécaires

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 28 février 2003, la résolution ci-dessous fut adoptée :

«**IL EST RÉSOLU QUE :** une personne désignée au groupe de première signature à la présente Délégation de pouvoirs en matière de placements hypothécaires,

agissant conjointement avec une autre personne désignée au groupe de première signature ou une personne désignée au groupe de deuxième signature à la présente Délégation,

soient et elles sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la Caisse pour les fins suivantes:

- a) signer tout acte de prêt, tout acte de transport de loyers, tout acte de prorogation de délai d'un prêt, tout acte ou document relativement à la vente judiciaire ou conventionnelle d'un bien meuble ou immeuble affecté à la garantie d'un prêt dans lequel la Caisse de dépôt a un intérêt ou qu'elle a repris, tout acte d'hypothèque mobilière ou immobilière ou autre sûreté, toute convention de jouissance paisible et tout acte de cession de priorité;
- b) signer tout acte ou document relativement à l'exercice des droits conférés par toute hypothèque ou autre sûreté, tout acte de quittance, tout acte de vente ou autre aliénation ou de création de servitude à l'égard de tout bien meuble ou immeuble affecté à la garantie d'un prêt dans lequel la Caisse de dépôt a un intérêt ou qu'elle a repris, toute convention de bail, toute soumission et contrat pour aménagement, rénovation ou réparation de biens hypothéqués ou repris, tout acte de mainlevée, tout acte de transport de créances hypothécaires, tout acte de procuration à un mandataire pour la vente d'un bien meuble ou immeuble, de reprise d'hypothèque et tout contrat ou entente d'investissement et d'administration de prêts ainsi que d'administration de biens meubles ou immeubles.

POURVU QUE dans l'exercice des pouvoirs conférés par la présente, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents. »

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 28 février 2003, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la **DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE PLACEMENTS HYPOTHÉCAIRES** de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

Caisse de dépôt et placement du Québec

SIGNATURES AUTORISÉES

aux fins et en vertu de la

**DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE
DE PLACEMENTS HYPOTHÉCAIRES**

PREMIÈRE SIGNATURE

Fernand Perreault

Jean C. Pinard

André Charest

Guy Hénault

DEUXIÈME SIGNATURE

Madeleine Amyot

Michel Bolduc

Rock Daneau

Réjean Falardeau

Kenneth Gordon

Lucien Goulet

Agostino Masecchia



CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1000 PLACE JEAN-PAUL RIOPELLE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2Z 2B3
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements en Dette Corporative

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 28 février 2003, la résolution ci-dessous fut adoptée :

«IL EST RÉSOLU QUE : une personne désignée au groupe de première signature à la présente Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements en dette corporative,

agissant conjointement avec une autre personne désignée au groupe de première signature ou une personne désignée au groupe de deuxième signature à la présente Délégation,

soient et elles sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la Caisse pour les fins suivantes:

- a) signer toute lettre d'offre, lettre d'intention, entente de confidentialité ou tout autre protocole ou document préalable à un placement ou permettant des échanges ou des discussions sur un placement envisagé;
- b) signer toute convention entre actionnaires, convention de souscription, convention de financement, convention de société en commandite, déclaration de société en commandite et tout autre document, convention ou entente nécessaire ou accessoire à la réalisation, à la modification ou à l'administration d'un placement;
- c) exercer tout droit ou option prévu par une convention entre actionnaires, convention de société en commandite ou par entente de même nature déjà existante, renoncer à tout droit ou option y consenti en faveur de la Caisse, renoncer à leur exercice ainsi que consentir ou accorder des délais;
- d) exercer ou renoncer aux droits ou privilèges afférents à toute entente ou convention identifiée ci-dessus et signer tout document particulier visant à y donner effet; et
- e) de façon générale, poser tout geste de nature à permettre à la Caisse d'assurer la mise en place et la gestion du placement effectué.

POURVU QUE dans l'exercice des pouvoirs conférés par la présente, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents. »

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 28 février 2003, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE GESTION DES PLACEMENTS EN DETTE CORPORATIVE de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

**SIGNATURES AUTORISÉES
aux fins et en vertu de la**

**Délégation de pouvoirs en matière de gestion
des placements en Dette Corporative**

PREMIÈRE SIGNATURE

Normand Provost

Paul Juneau

Luc Houle

Ghislain Gauthier

Diane Favreau

Denis Dionne

DEUXIÈME SIGNATURE

Michel Ruest

Jean-Pierre Jetté

James McMullan

Louis Lavoie

François Libotte

Francis Lienhard

Yves Cusson

Michel Paquette

Normand Véronneau



CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1000, PLACE JEAN-PAUL-RIOPELLE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2Z 2B3
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements privés dans les Grandes Entreprises

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 28 février 2003, la résolution ci-dessous fut adoptée :

« IL EST RÉSOLU QUE : une personne désignée au groupe de première signature à la présente Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements privés dans les grandes entreprises,

agissant conjointement avec une autre personne désignée au groupe de première signature ou une personne désignée au groupe de deuxième signature à la présente Délégation,

soient et sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la Caisse pour les fins suivantes:

- a) signer toute lettre d'offre, lettre d'intention, entente de confidentialité ou tout autre protocole ou document préalable à un placement ou permettant des échanges ou des discussions sur un placement envisagé;
- b) signer toute convention entre actionnaires, convention de souscription, convention de financement, convention de société en commandite, déclaration de société en commandite et tout autre document, convention ou entente nécessaire ou accessoire à la réalisation, à la modification ou à l'administration d'un placement;
- c) exercer tout droit ou option prévu par une convention entre actionnaires, convention de société en commandite ou par entente de même nature déjà existante, renoncer à tout droit ou option y consenti en faveur de la Caisse, renoncer à leur exercice ainsi que consentir ou accorder des délais;
- d) exercer ou renoncer aux droits ou privilèges afférents à toute entente ou convention identifiée ci-dessus et signer tout document particulier visant à y donner effet; et
- e) de façon générale, poser tout geste de nature à permettre à la Caisse d'assurer la mise en place et la gestion du placement effectué.

POURVU QUE dans l'exercice de ce mandat, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents. »

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 28 février 2003, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilités à agir à tel titre aux fins de la DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE GESTION DES PLACEMENTS PRIVÉS DANS LES GRANDES ENTREPRISES de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

Caisse de dépôt et placement du Québec

SIGNATURES AUTORISÉES

aux fins et en vertu de la

**DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE GESTION
DES PLACEMENTS PRIVÉS DANS LES GRANDES ENTREPRISES**

PREMIÈRE SIGNATURE

Normand Provost

Luc Houle

Diane Favreau

Ghislain Gauthier

Paul-Henri Couture

Pierre Pharand

Pierre Fortier

DEUXIÈME SIGNATURE

James McMullan

Jean-Pierre Jetté

Francis Lienhard

Normand Véronneau

Bruno Guilmette

Cyrille Vittecoq

Marie Falardeau

Marcel Gagnon

Alain Tremblay

Louise Lalonde

Louise Overbeek

Julie Prémont

Éric Lachance

Talel Sahraoui

François Maheu

André Fok Kam

François Libotte

Gilles Laurin



CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1000, PLACE JEAN-PAUL-RIOPELLE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2Z 2B3
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

**Délégation de pouvoirs en matière de gestion
des placements privés dans les Petites et Moyennes Entreprises**

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 28 février 2003, la résolution ci-dessous fut adoptée :

« IL EST RÉSOLU QUE : une personne désignée au groupe de première signature à la présente Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements privés dans les petites et moyennes entreprises,

agissant conjointement avec une autre personne désignée au groupe de première signature ou une personne désignée au groupe de deuxième signature à la présente Délégation,

soient et sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la Caisse pour les fins suivantes :

- a) signer toute lettre d'offre, lettre d'intention, entente de confidentialité ou tout autre protocole ou document préalable à un placement ou permettant des échanges ou des discussions sur un placement envisagé;
- b) signer toute convention entre actionnaires, convention de souscription, convention de financement, convention de société en commandite, déclaration de société en commandite et tout autre document, convention ou entente nécessaire ou accessoire à la réalisation, à la modification ou à l'administration d'un placement;
- c) exercer tout droit ou option prévu par une convention entre actionnaires, convention de société en commandite ou par entente de même nature déjà existante, renoncer à tout droit ou option y consenti en faveur de la Caisse, renoncer à leur exercice ainsi que consentir ou accorder des délais;
- d) exercer ou renoncer aux droits ou privilèges afférents à toute entente ou convention identifiée ci-dessus et signer tout document particulier visant à y donner effet; et
- e) de façon générale, poser tout geste de nature à permettre à la Caisse d'assurer la mise en place et la gestion du placement effectué.

POURVU QUE dans l'exercice de ce mandat, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents. »

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 28 février 2003, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la **DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE GESTION DES PLACEMENTS PRIVÉS DANS LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES** de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

Caisse de dépôt et placement du Québec

SIGNATURES AUTORISÉES

aux fins et en vertu de la

**Délégations de pouvoirs en matière de gestion
des placements privés dans les Petites et Moyennes Entreprises**

PREMIÈRE SIGNATURE

Normand Provost

Luc Houle

Diane Favreau

Ghislain Gauthier

Paul-Henri Couture

Pierre Pharand

Pierre Fortier

Paul Juneau

André Bonneau

Normand Chouinard

Yves Cusson

Roger Fafard

Francine Gauthier

Claude Lafond

Michel Lefebvre

Michel Paquette

Claude Potvin

DEUXIÈME SIGNATURE

Richard Babineau

Vincent Cerone

Claude Côté

Gaétan Desrosiers

Linda Dorval

Régent Gagnon

Michel Goulet

Sylvie Jacques

Chantal Laberge

Léon Lajoie

Patrice Lamarre

Jean Langevin

Daniel Ménard

André Perron

Michel Ruest

Daniel Schneider

Louise Théoret

Jacques Tremblay

Christian Vanier

Louise Overbeek



CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1000, PLACE JEAN-PAUL-RIOPELLE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2Z 2B3
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

**Délégation de pouvoirs en matière de gestion
des placements privés dans les secteurs des Biotechnologies,
des Technologies de l'Information et des Technologies Industrielles**

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 28 février 2003, la résolution ci-dessous fut adoptée :

«IL EST RÉSOLU QUE : un employé de CDP Capital Technologies Gestion désigné au groupe de première signature à la présente Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements privés dans les secteurs des biotechnologies, des technologies de l'information et des technologies industrielles,

agissant conjointement avec un autre employé de CDP Capital Technologies Gestion désigné au groupe de première signature ou un employé désigné au groupe de deuxième signature à la présente Délégation,

soient et sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la Caisse pour les fins suivantes:

- a) conclure, faire, signer ou exécuter toute entente de confidentialité afin d'examiner une opportunité de placement ou la cession, l'aliénation, le transfert ou la vente d'un placement déjà réalisé ou en vue de favoriser des échanges ou des discussions sur un placement envisagé ou déjà réalisé;
- b) conclure, faire, signer ou exécuter toute lettre d'intention ou document indiquant l'intention des parties de réaliser un placement ou de céder, aliéner, transférer ou vendre un placement déjà réalisé ou en vue de favoriser des échanges ou des discussions sur un placement envisagé ou déjà réalisé;
- c) conclure, faire, signer ou exécuter toute lettre d'offre, entente, protocole, mémoire d'intérêt ou tout autre document en vue de réaliser un placement ou de céder, aliéner, transférer ou vendre un placement déjà réalisé ou en vue de favoriser des échanges ou des discussions sur un placement envisagé ou déjà réalisé;
- d) conclure, faire, signer ou exécuter toute convention entre actionnaires, convention de souscription, convention de financement, convention de société en commandite, déclaration de société en commandite et tout autre document, convention ou entente nécessaire ou accessoire à la réalisation, à la modification ou à l'administration d'un placement envisagé ou déjà réalisé;
- e) exercer tout droit ou option prévu par une convention entre actionnaires, convention de société en commandite ou par toute autre entente, renoncer à tout droit ou option y consenti en faveur de la Caisse, renoncer à leur exercice ainsi que consentir ou accorder des délais;
- f) exercer ou renoncer aux droits ou privilèges afférents à toute entente ou convention identifiée ci-dessus;
- g) de façon générale, poser tout geste de nature à permettre à la Caisse d'assurer la mise en place et la gestion du placement envisagé ou déjà réalisé;
- h) signer tout document visant à donner effet à l'un des droits ou gestes autorisés dans la présente délégation; et
- i) signer tout document ou procuration nécessaire afin d'autoriser toute personne à accomplir un des gestes mentionnés ci avant.

POURVU QUE dans l'exercice de ce mandat, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents. »

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 28 février 2003, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la **DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE GESTION DES PLACEMENTS PRIVÉS DANS LES SECTEURS DES BIOTECHNOLOGIES, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES** de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

Caisse de dépôt et placement du Québec

SIGNATURES AUTORISÉES

aux fins et en vertu de la

**DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE
DE GESTION DES PLACEMENTS PRIVÉS DANS LES SECTEURS DES BIOTECHNOLOGIES,
DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES**

PREMIÈRE SIGNATURE

Denis Dionne

Luc Charron

Marc Ferland

DEUXIÈME SIGNATURE

Pierre Cantin

Jacques Douziech

Sophie Forest

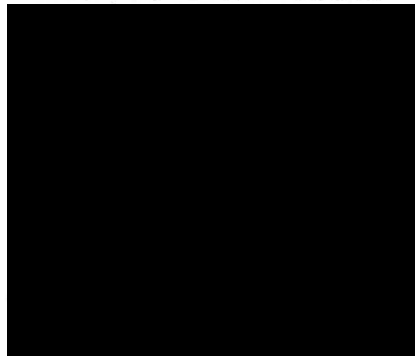
Jacques Perreault

Yves Lamarre

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion spéciale tenue au 1981, avenue McGill College, 8^{ième} étage, à Montréal, le jeudi 6 mars 2003 à 9 h 00.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau



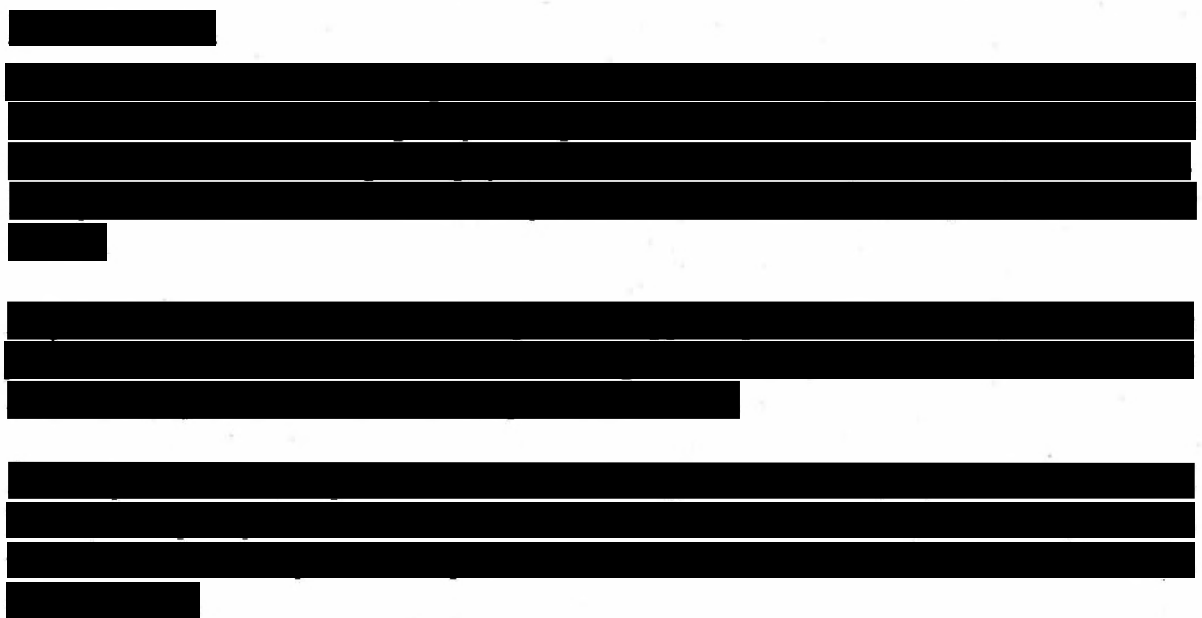
(par téléphone)
(par téléphone)
(par téléphone)
(par téléphone)
(par téléphone)
(par téléphone) (en partie)
(par téléphone)

Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Messieurs Normand Provost et Luc Houle assistent en partie à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a convoqué tous les membres du conseil d'administration le 5 mars 2003 par téléphone.

COMITÉ DE GESTION DES RISQUES



[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

AFFAIRES NOUVELLES

Revue de presse

Les discussions portent sur le contenu d'un article publié ce jour dans un journal montréalais et sur les propos attribués à un membre du conseil d'administration sous le couvert de l'anonymat.

Les membres du conseil sont outrés de ces propos et demandent à celui ou à celle de leurs collègues qui a choisi de s'exprimer anonymement de soumettre au président directeur général les faits qui soutiennent les allégations contenues dans l'article.

Les discussions portent ensuite sur la date de la publication des résultats annuels. Celle-ci est fixée au 10 mars prochain.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 10 h 20.

Le secrétaire,

[REDACTED]

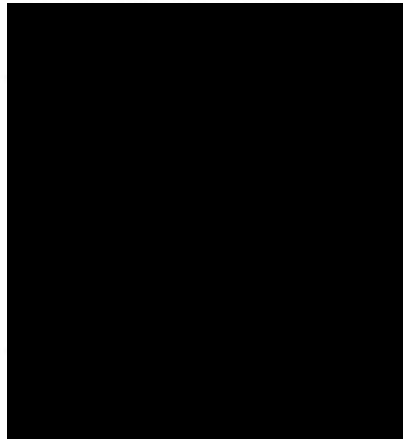
Le président,

01
[REDACTED]

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue au 1000, place Jean-Paul-Riopelle, 11^{ième} étage, à Montréal, le vendredi 28 mars 2003 à 9 heures.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau



(en partie)

(par téléphone)

Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Messieurs Richard Guay, Ernest Bastien, Robert Desnoyers assistent en partie à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 14 mars 2003.

MÉMOIRES DE DÉLIBÉRATIONS

Les mémoires de délibérations des réunions des 31 janvier 2003, 18 février 2003 et 28 février 2003 sont approuvés.

GESTION DU RISQUE ET DU RENDEMENT

Politique de gestion intégrée des risques

Copie de la présentation visuelle qui reprend le document transmis est déposée.

Messieurs Richard Guay et Ernest Bastien présentent le projet politique de gestion intégrée des risques. Cette politique s'applique aux portefeuilles de la Caisse et de ses déposants. Elle vise à éviter les pertes excessives, fournir des directives quant au niveau

de risque que la Caisse souhaite supporter dans l'exercice de sa mission et le respect des politiques de placement de ses déposants, aligner les rendements visés aux risques assumés, promouvoir l'équité entre les unités de gestion dans l'allocation des marges de manœuvre et établir clairement les responsabilités respectives des trois niveaux (unités d'investissement, Comité de gestion des comptes des déposants/clients et de gestion intégrée des risques (CDR) et conseil d'administration par son Comité de gestion des risques).

Les rôles respectifs assumés par ces trois niveaux sont détaillés. Par ailleurs, le tableau sur le budget de risques du Comité de gestion des comptes des déposants/clients et de gestion intégrée des risques est examiné. On indique que chaque portefeuille spécialisé se voit attribuer un objectif de valeur ajoutée de même qu'une limite du risque actif.

Les échanges portent tout d'abord sur les objectifs de valeur ajoutée des portefeuilles spécialisés, sur le choix des indices et sur l'alignement qui est fait entre la gestion du risque et la rémunération des gestionnaires.

Les discussions portent ensuite sur la délégation d'autorité fixant les limites concernant l'approbation d'une transaction en fonction de sa taille.

On convient pour le moment de la délégation suivante :

- le comité de direction de la filiale se voit attribuer une limite d'approbation des placements jusqu'à 15 000 000 \$;
- le conseil d'administration de la filiale autorise jusqu'à un montant de 100 000 000 \$;
- le président directeur général, sur avis du Comité de gestion des risques restreint, a une limite qui est fixée pour l'instant à 150 000 000 \$;
- le conseil d'administration autorise toute transaction de 150 000 000 \$ et plus.

La discussion concernant le niveau de délégation d'autorité du président directeur général et du conseil d'administration sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL

Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise : réunion du 28 mars 2003

Programme de boni annuel des secteurs corporatifs

À l'aide d'une présentation, dont copie est déposée, monsieur Robert Desnoyers présente le nouveau programme proposé concernant le boni annuel des secteurs corporatifs qui s'appliquerait à compter de 2003.

Le programme vise à aligner les bonis avec les résultats. Pour ce faire on introduit un déclencheur au facteur Caisse, soit l'indice du portefeuille de référence. Le calcul de la

performance de la Caisse est sur une moyenne mobile de 3 ans, dont le tiers sur l'année courante et les 2/3 sur la moyenne de trois ans. On augmente l'importance du facteur Caisse selon le niveau de postes. Ainsi, un vice-président a un facteur Caisse de 75 % alors que pour les directions et professionnels seniors le facteur est de 50 % et pour le soutien technique de 25 %.

Les membres du Comité des Ressources humaines, d'éthique et de déontologie en recommandent l'approbation.

En remplacement du Programme actuel de boni annuel des secteurs corporatifs,

Il est résolu :

D'approuver le nouveau Programme de boni annuel des secteurs corporatifs, tel que présenté à la présente réunion.

Révision salariale des membres du Comité de direction

[REDACTED], détaille la révision salariale des membres du Comité de direction pour l'année 2003.

Il est résolu :

D'approuver la révision salariale 2003 des membres du Comité de direction.

Comité de vérification : réunion du 27 mars 2003

[REDACTED] indique que la réunion a porté essentiellement sur le programme de vérification interne de l'année 2003 de même que celui du Plan triennal 2003-2005. Les documents qui ont été présentés au Comité de vérification sont déposés et remis aux membres du conseil d'administration.

Les membres du Comité de vérification font part à la direction de leurs préoccupations concernant l'ampleur du programme compte tenu de l'équipe actuellement en place qui semble restreinte, malgré les mandats de vérification effectués par les firmes externes.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

[REDACTED]

[REDACTED]

Quebecor Media

On a changé la représentation au conseil d'administration. Monsieur Guy Coulombe a notamment été nommé sur ce conseil.

Par ailleurs, on dépose la position qui a été rendue publique concernant l'évaluation du placement fait dans Quebecor Media par la Caisse.

Situation des marchés

On demeure prudent sur les marchés.

Marchés boursiers

Monsieur Paul Finkell, gestionnaire sur le marché boursier américain, demeure avec la Caisse.

CDP Capital – Marchés mondiaux

Les tableaux de bord transmis ne suscitent pas de commentaire.

CDP Capital – Placements privés.

Le document Information de gestion transmis ne suscite pas de commentaire.

CDP Capital – Groupe immobilier

Les documents transmis ne suscitent pas de commentaire.

RÉTROSPECTIVE ET PERSPECTIVES DES MARCHÉS FINANCIERS

Cette présentation aura lieu pendant le lunch qui suivra la séance du conseil.

Monsieur Henri-Paul Rousseau et madame Ginette Depelteau se retirent de la réunion à 11 h 30 afin que les membres du conseil d'administration discutent entre eux des modalités de fonctionnement du conseil ainsi que de la rémunération du président directeur général.

RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est résolu :

D'approuver une augmentation de 3 % du salaire annuel de base de monsieur Henri-Paul Rousseau, le portant ainsi de 420 712 \$ à 433 500 \$ (358 500 \$ + 75 000 \$) et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2003. Ce salaire de base sera à nouveau revu dès que les fonctions de président du conseil seront scindées de celles du président et directeur général et cela de manière à maintenir une rémunération compétitive.

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le vendredi 25 avril 2003.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 11 h 30.

Le secrétaire,

[REDACTED]

Le président,

[REDACTED]

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue au 1000, place Jean-Paul-Riopelle, 11^{ième} étage, à Montréal, le vendredi 25 avril 2003 à 9 heures.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau



Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Messieurs Richard Guay et François Geoffrion assistent en partie à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 11 avril 2003.

MÉMOIRES DE DÉLIBÉRATIONS

Les mémoires de délibérations des réunions des 6 mars 2003 et 28 mars 2003 sont approuvés.

RENDEMENTS AU 31 MARS 2003

À titre préliminaire, on rappelle la confidentialité des informations contenues dans le document transmis.

À l'aide d'une présentation visuelle, monsieur Richard Guay présente les rendements au 31 mars 2003. Il précise que ceux-ci ne reflètent pas encore les indices spécifiques des Placements privés.

Les commentaires portent sur l'information contenue dans ces tableaux. On recommande d'ajouter comme information à ces tableaux le rendement médian des gestionnaires.

Les interrogations portent ensuite sur la répartition de l'actif. À cet égard, on souligne que compte tenu des difficultés rencontrées quant au recrutement d'un responsable de la répartition de l'actif, plusieurs scénarios sont actuellement examinés.

RISQUE DE MARCHÉ AU 31 MARS 2003

À l'aide d'une présentation visuelle, qui reprend le document transmis, monsieur Richard Guay présente les différents tableaux sur le risque actif de la Caisse.

Les faits saillants du trimestre sont détaillés. Le risque actif est légèrement à la baisse et se situe à 140 points centésimaux. Ce niveau de risque ne tient pas compte du nouvel indice immobilier.

Les contributions au risque actif sont expliquées. Actuellement, l'immobilier est le plus grand contributeur au risque actif (58 % du risque actif). Les actions canadiennes contribuent pour 31 % du risque total. Toutefois, la partie la plus importante de ce risque provient des Placements privés qui contribuent pour 25,1 % au risque actif total.

La contribution des technologies, médias et télécommunications au risque actif du portefeuille global est loin de son sommet de 44 % atteint en septembre 2001 et se situe maintenant à 10,9 %.

Les interrogations portent sur l'immobilier. À cet égard, on précise qu'on est confortable avec le niveau de risque de l'immobilier.

PROCESSUS DE PLANIFICATION

À l'aide des documents déposés, monsieur François Geoffrion explique la démarche de planification annuelle et triennale. Il rappelle que les 5 et 6 mai 2003, il y aura une rencontre des cadres de la Caisse et que leur réflexion sera amenée au conseil d'administration des 29 et 30 mai 2003 pour discussion en vue d'une approbation par le conseil d'administration le 20 juin 2003.

Les plans d'affaires pour l'année 2004 se feront entre le mois d'août et décembre 2003. On prévoit leur approbation par le conseil d'administration le 19 décembre 2003. Quant au budget 2004, les travaux entourant la planification budgétaire s'étaleront entre septembre à décembre pour être approuvée par le conseil d'administration le 19 décembre 2003.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Orientations

Le président du conseil et directeur général indique que les membres du Comité de direction se sont réunis pendant deux jours pour examiner ce que pourrait être le plan de performance pour la Caisse. Pour que la Caisse produise une performance de tout premier niveau, le plan d'action devrait s'articuler autour des quatre grandes orientations suivantes : l'excellence des ressources humaines, la gestion du risque avec rigueur et discipline, le développement de la recherche financière et la mise en place d'un modèle d'affaires ciblé, ouvert et obsédé par la performance financière.

- Les ressources humaines : le succès de toute organisation repose sur la qualité des ressources humaines. La qualité du personnel de la Caisse est une base solide. Toutefois, il faut conserver cette équipe, la motiver et lui prévoir une excellente relève. Il faut donc optimiser le recrutement, la rétention et le développement des ressources humaines. Aussi, on doit revoir les politiques de recrutement, de formation, d'évaluation, etc. On souhaite notamment avoir un pourcentage du budget consacré à la formation de la relève et être plus actif en recrutement de jeunes pour avoir accès aux meilleurs cerveaux.
- La gestion du risque : le message qu'on veut faire ressortir est le suivant «mieux on gère le risque plus on peut en prendre et plus on peut procurer du rendement aux déposants». On doit donc continuer à clarifier les responsabilités de tous les niveaux de l'organisation et l'imputabilité des hauts dirigeants. Il faut aussi continuer à clarifier les politiques et les pratiques de gestion de risque.
- La recherche : on souhaite renforcer la recherche parce que pour battre le marché, il faut savoir quelque chose que le marché ne sait pas encore, tout en respectant les limites de la légalité et de l'éthique.
- Le modèle d'affaires ciblé, ouvert et obsédé par la performance : pour être capable de se situer dans le premier quartile, il faut mettre en place un modèle d'affaires qui cible les zones de performance tout en étant ouvert à des mandats de gestionnaires externes dont les forces complètent les nôtres.

La rencontre de planification avec le conseil d'administration, les 29 et 30 mai 2003, s'articulera autour de ces grandes orientations pour établir le plan d'action de la Caisse pour les prochaines années.

Bombardier inc.

On a participé à l'émission publique.

Metro-Goldwin-Mayer inc.

On dépose la position de la Caisse suite à l'article publié dans le quotidien La Presse le 24 avril 2003.

CDP Capital – Marchés mondiaux

Les tableaux de bord transmis ne suscitent pas de commentaire.

CDP Capital – Placements privés

Le document Information de gestion transmis ne suscite pas de commentaire.

CDP Capital – Groupe immobilier

Le document transmis ne suscite pas de commentaire.

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu les 29 et 30 mai 2003.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 11 h 45.

Le secrétaire,



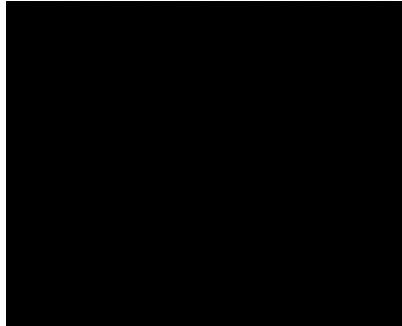
Le président,



CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion spéciale tenue au 1000, place Jean-Paul-Riopelle, 11^{ème} étage, à Montréal, le mercredi 14 mai 2003 à 8 h 30.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau



(par téléphone)

(par téléphone)

(par telephone)

Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Monsieur Normand Provost assiste en partie à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a convoqué tous les membres du conseil d'administration le 1^{er} mai 2003.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Le président du conseil fait le point sur les rapports du Vérificateur général du Québec. On est à l'étape d'échanger de l'information et de commencer les discussions.

CDP ACCÈS CAPITAL



À l'aide d'une présentation visuelle, monsieur Normand Provost présente le portefeuille de CDP Accès Capital au 31 mars 2003. Il fait également le point sur la performance cumulée de cette filiale dont les activités sont, depuis le 2 décembre 2002, intégrées à celles de CDP Capital – Amérique. Il fait également état des coûts d'exploitation 2002 et présente un tableau sur les effectifs qui sont actuellement en place.

Finalement, monsieur Provost présente les avenues actuellement explorées concernant les activités de CDP Accès Capital : la vente possible, en totalité ou en partie, du

portefeuille et l'établissement de partenariat avec des groupes déjà présents en région. À cet égard, la firme Raymond Chabot Grant Thornton a été retenue pour examiner le portefeuille et identifier les partenaires potentiels.

Les interrogations portent sur le Programme Accès Relève : on précise qu'on souhaite adapter ce programme à la moyenne entreprise.

Les commentaires portent ensuite sur les impacts possibles qui peuvent découler d'un retrait des régions ou de l'association à un partenaire. On note l'importance d'avoir une communication et un positionnement clairs sur cette question.

RÉUNION DE PLANIFICATION DES MEMBRES DU CONSEIL DES 29 ET 30 MAI 2003

L'ordre du jour pour la réunion des 29 et 30 mai 2003 a été transmis.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Investissement socialement responsable

Le plan de réalisation des travaux de même que l'échéancier sont déposés.

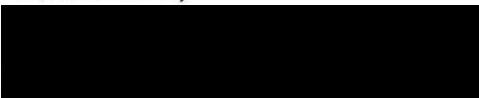
Processus de révision de la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec

Le président du conseil fait le point sur les travaux entourant le processus de révision de la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec en fonction du Rapport sur la Gouvernance. On rappelle que l'objectif est de mettre en place la nouvelle Loi pour la fin de l'année 2003. On évoque la possibilité de mettre en place un groupe de travail formé de quelques membres du conseil pour examiner les modifications à la Loi. Ce groupe travaillerait avec un groupe de travail qui serait mis en place par le Gouvernement.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 10 h 00.

Le secrétaire,



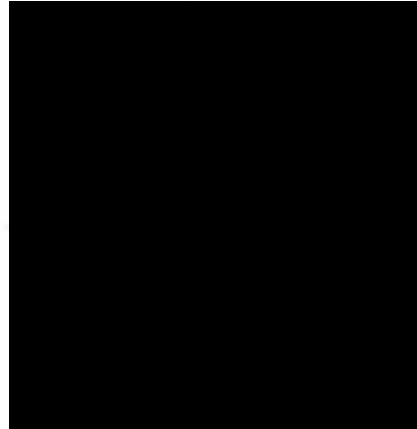
Le président,



CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue à l'Hôtel Sacacomie, à Saint-Alexis-des-Monts, le vendredi 30 mai 2003 à 10 h 20.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau



(en partie)

(en partie)

Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Messieurs Richard Guay, Ghislain Parent, Claude Bergeron,  ainsi que madame Karen Laflamme assistent en partie à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 16 mai 2003.

MÉMOIRE DE DÉLIBÉRATIONS

Le mémoire de délibérations de la réunion du 25 avril 2003 est approuvé.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

À l'aide d'une présentation visuelle, le président du conseil et directeur général assisté de madame Karen Laflamme ainsi que de monsieur Ghislain Parent font le point sur les rapports du Vérificateur général du Québec qui seront déposés à l'Assemblée nationale du Québec le ou vers le 10 juin prochain.

Les contenus du Rapport du Bureau d'affaires de Montréal ainsi que du Rapport sur Montréal Mode sont détaillés.

Le président du conseil et directeur général fait état de la réponse de la Caisse pour chacun de ces rapports. Les réponses de la Caisse seront incluses à la fin des rapports du Vérificateur.

Il fait également le point sur les divergences de la Caisse avec le Vérificateur. Quant à Montréal Mode, la divergence se situe au niveau de la conformité de la transaction de vente de Shan à leurs anciens dirigeants. En effet, le Vérificateur conclut à la non-conformité de cette transaction avec l'article 40 de la Loi sur la Caisse alors que la Caisse a obtenu, au moment de la transaction, une opinion confirmant la conformité de la transaction avec la loi (cette opinion a été confirmée par une deuxième opinion légale). Quant au Complexe CDP Capital, la divergence concerne le montant des approbations budgétaires du conseil : selon le Vérificateur, ces approbations n'incluent pas un montant de 27M\$ pour les améliorations locatives et le mobilier alors que selon la Caisse, ce montant a été dûment approuvé en avril 2000.

Les membres se disent satisfaits des commentaires qui seront formulés et proposent certains aménagements de textes.

ÉMISSION DE DETTES

Les membres ont tous reçu la documentation préalablement à la présente réunion et cette documentation qui a été lue ne suscite pas d'interrogation particulière.

Il est résolu :

QUE Caisse de dépôt et de placement du Québec (« CDP ») soit, et est par les présentes, autorisée à cautionner inconditionnellement, irrévocablement et solidairement (CDP renonçant à tout bénéfice de discussion) le paiement du capital, intérêts et accessoires, s'il y en a, au fur et à mesure qu'ils deviennent exigibles et payables, de tous et chacun des billets (individuellement, un « billet » et collectivement, les « billets ») émis de temps à autre par Financière CDP Inc., lesquels billets viendront à échéance et seront payables au plus tard un an après leur date d'émission, étant toutefois entendu que le montant en capital global des billets en circulation n'excèdera en aucun temps 7,5 % de l'actif net cumulé de CDP établi selon les derniers états financiers intérimaires (non vérifiés) à la fin du trimestre le plus récent, ou l'équivalent en dollars américains (calculé à cette fin en utilisant le cours de change au comptant à midi publié par la Banque du Canada pour la conversion de un dollar canadien en un dollar américain le jour ouvrable précédant immédiatement la date d'émission des billets en question); et

QUE a) deux des personnes dûment autorisées, de temps à autre, en vertu de la *Délégation générale de pouvoirs* adoptée en date du 30 mai 2003, et en vertu de toute autre délégation générale de pouvoirs adoptée de temps à autre en remplacement ou substitution, (collectivement, une « Délégation générale de pouvoirs ») soient, et elles sont par les présentes, autorisées à signer, de temps à autre, avec ou sans le sceau de CDP, pour le compte de CDP, au moyen d'une

signature manuscrite ou d'un fac-similé de signature, le cautionnement apparaissant à l'endos de chaque billet, sujet à l'authentification par le Trust Banque Nationale Inc. en sa qualité de registraire, agent de transfert et/ou agent payeur d'un billet ou sous toute autre forme et tous autres documents, instruments ou conventions relatifs à tels cautionnements avec autorisation en faveur de Trust Banque Nationale Inc. d'apposer ou fixer tel fac-similé de signature et le sceau de CDP sur tel cautionnement, document, instrument ou convention, ou alternativement b) deux des personnes dûment autorisées, de temps à autre, en vertu d'une Délégation générale de pouvoirs, soient, et elles sont par les présentes, autorisées à signer, de temps à autre, pour le compte de CDP, au moyen d'une signature manuscrite, le cautionnement apparaissant à l'endos de chaque billet ou sous toute autre forme et tous autres documents, instruments ou conventions relatifs à tels cautionnements, avec ou sans le sceau de CDP.

POLITIQUE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

À l'aide d'une présentation visuelle, monsieur Richard Guay présente la politique de Gestion de risques, dont une version amendée est déposée en remplacement du document transmis.

Les interrogations portent sur les budgets de risques de même que sur les objectifs de rendement. L'approbation de la présente politique est reportée à la séance de mois de juin.

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL

Les rapports des comités du conseil, tant du Comité de vérification que du Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise sont remis à la prochaine réunion.

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE POUVOIRS

En remplacement de la résolution adoptée le 31 janvier 2003,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation générale de pouvoirs** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le 20 juin 2003.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 11 h 45.

Le secrétaire,

[REDACTED]

Le président,

[REDACTED]



CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1000, PLACE JEAN-PAUL RIOPELLE
MONTREAL (QUEBEC)
H2Z 2B3
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

Délégation générale de pouvoirs

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 30 mai 2003, la résolution ci-dessous fut adoptée :

«**RÉSOLU QUE** : une personne désignée au groupe de première signature,
agissant conjointement avec une autre personne désignée ci-dessus ou une personne désignée au groupe de deuxième signature,

soient et sont par la présente autorisés à agir pour et au nom de la Caisse selon le mandat qui suit :

- a) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout certificat d'obligation, de débenture ou de dépôt, billet promissoire, certificat d'actions ou autres biens mobiliers et exercer, par procuration ou autrement, tous les droits de vote qui s'y rattachent;
- b) emprunter sur le crédit de la Caisse toutes sommes jugées nécessaires ou utiles à l'administration et à la gestion de celle-ci, à des termes et conditions qu'ils pourront trouver avantageux et, aux fins de garantir lesdits emprunts, hypothéquer des biens meubles ou immeubles, des droits personnels ou réels, ou consentir toute autre sûreté contre ces biens ou droits;
- c) acquérir par voie d'achat, de location, d'échange ou autrement, tous biens mobiliers ou immobiliers, tous droits personnels ou réels ou tous prêts et autres intérêts garantis par ceux-ci ou en consentir ou en disposer par voie de vente, de location, d'échange ou autrement, le tout aux prix et conditions qu'ils pourront déterminer; avec ou sans considération, accepter, libérer et donner quittance, en tout ou en partie, de toute hypothèque, toute priorité ou autre sûreté que la Caisse peut détenir sur des biens mobiliers ou immobiliers, personnels ou réels, et conférer à une ou à plusieurs personnes le droit d'accorder de telles acceptations, libérations et quittances;
- d) conclure et confirmer des ententes pour la conduite des affaires de la Caisse avec toutes banques, caisses, compagnies de fiducie ou tous banquiers et donner les procurations nécessaires, à une ou plusieurs personnes, pour amender lesdites ententes et remplir les devoirs nécessaires à leur mise en application;
- e) faire, signer et exécuter tout document, entente ou promesse y compris tout contrat, chèque, ordre de paiement, endossement, procuration, lettre de change, lettre de change acceptée, billet promissoire, cession, transport et autres instruments donnés par écrit pour les fins ci-haut stipulées ou pour toute autre fin;

POURVU QUE dans l'exercice de ce mandat, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents.»

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 30 mai 2003, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE POUVOIRS de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

Caisse de dépôt et placement du Québec

SIGNATURES AUTORISÉES

aux fins et en vertu de la

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE POUVOIRS

PREMIÈRE SIGNATURE

Henri-Paul Rousseau

Richard Guay

Fernand Perreault

Gordon J. Fyfe

François Geoffrion

Ghislain Parent

Philippe Halley

Claude Bergeron

François Grenier

Normand Provost

Denis Senécal

Ginette Depelteau

DEUXIÈME SIGNATURE

André Charest

Robert Desnoyers

Robert Côté

Stéphane Gagnon

Alain Dumaine

Marc Provost

Guy Kavanagh

Alain Levesque

Martin Charbonneau

Jacques Lavallée

Michèle Colpron

Réjeanne Lizotte

Daniel Huard

Johanne Raymond

Nathalie Guilbert

Pierre Malo

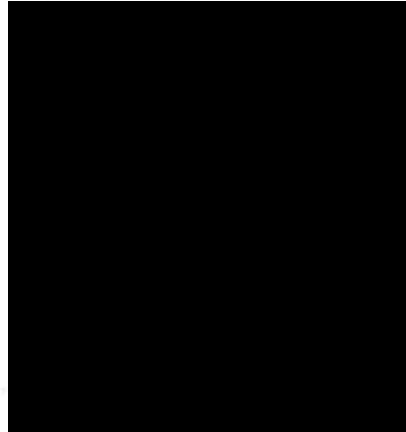
Patrick Monarque


Mario Therrien

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue au 1000, place Jean-Paul-Riopelle, à Montréal, le vendredi 20 juin 2003 à 9 h 00.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau



Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Messieurs Richard Guay, Ernest Bastien, Luc Vallée, Robert Desnoyers, Normand Provost, Paul Juneau et , de la firme Secor, assistent en partie à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 6 juin 2003.


ORDRE DU JOUR

Un ordre du jour amendé est déposé. L'ordre du jour amendé est adopté.

MÉMOIRES DE DÉLIBÉRATIONS

Les mémoires de délibérations des réunions des 14 mai 2003 et 30 mai 2003 sont approuvés.

OFFRE DE CAPITAL DE RISQUE AU QUÉBEC

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie est déposée, monsieur Normand Provost et monsieur , de la firme Secor, présentent l'étude réalisée qui dresse un portrait d'ensemble du capital de développement régional. On rappelle que le Canada se

classe parmi les leaders mondiaux en termes d'investissement en placements privés. Le Québec compte pour 50 % des fonds canadiens disponibles en 2002 aux fins d'investissement en capital de développement, soit trois fois plus que le reste du Canada sur une base per capita.

Le nombre de fonds d'investissement s'est accru de 48 % au Québec entre 1996 et 2001. Au cours des 15 dernières années, on a assisté à la création d'une multitude de fonds de développement visant la PME.

CDP Accès Capital a augmenté sensiblement son niveau d'activités entre 1999 et 2002 alors que la concurrence est importante dans les petits financements. Il y a actuellement une bonne disponibilité de capital partout en région. Les perspectives de croissance se maintiennent et les principaux acteurs continueront de bénéficier d'injections importantes. Les objectifs poursuivis par ces acteurs sont souvent non financiers et on constate une volonté de mieux contrôler le processus décisionnel en région. On souligne également les carences potentielles pour les plus grosses rondes d'investissement nécessitant un encadrement managérial différent. Ce constat ouvre la porte à un nouveau rôle pour la Caisse, soit d'avoir une offre de financement plus complémentaire à celle existante pour mieux contribuer aux objectifs de tous, tant de la Caisse que des entreprises partenaires et des acteurs régionaux.

Les interrogations portent sur l'approche de capital de risque dans le secteur des technologies. À cet égard, on précise que l'offre de capital de risque dans ce secteur est déjà couverte par CDP Capital Technologies et que cela continuera.

Les commentaires portent ensuite sur l'approche de partenariat dans les dossiers de moins de 2 M\$. On souligne que cela semble être un incontournable pour partager le rendement et le risque. Ce que CDP Capital souhaite faire c'est d'apporter davantage de valeur et appuyer la moyenne entreprise. À cet égard, on précise qu'un plan précis sera développé pour ce type d'entreprise et qu'on devrait s'outiller davantage.

Madame [REDACTED] quitte la réunion à 10 h 30.

INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie est déposée, madame Ginette Depelteau et monsieur Luc Vallée présentent l'étude réalisée sur l'investissement socialement responsable.

L'évolution de l'investissement socialement responsable à la Caisse est dressée. Par la suite, on présente les concepts et les approches de l'investissement socialement responsable, les évolutions et les tendances perceptibles, les pratiques réelles dans l'industrie et le positionnement recommandé par la Caisse.

On rappelle que l'investissement socialement responsable est un concept que l'on retrouve sous différentes appellations.

La définition retenue est la suivante : «Une forme d'investissement qui vise à favoriser la responsabilité sociale des entreprises et à encourager la mise en place d'actions concrètes pour que ces entreprises adoptent un comportement socialement responsable».

La responsabilité sociale des entreprises se définit comme étant l'ensemble des activités de l'entreprise qui sont en harmonie avec la communauté et qui réconcilie la performance financière recherchée par les actionnaires et les considérations sociales poursuivies par les autres parties prenantes.

Des distinctions importantes sont faites par rapport à l'investissement éthique ou à la bonne gouvernance. Une entreprise incorporant les bonnes pratiques de gouvernance n'est pas nécessairement une entreprise socialement responsable et vice versa, mais les aspects communs, complémentaires et interdépendants relient ces différents concepts.

On dresse un portrait des trois approches de l'investissement socialement responsable : l'approche gestion de portefeuille, l'approche interventionniste et l'approche soutien financier. Dans l'approche interventionniste, l'utilisation du droit de vote est privilégiée.

Un portrait est dressé sur la pratique réelle dans l'industrie. Les constats suivants sont notamment soulignés : le thème «travail et environnement» est au cœur des préoccupations et l'adoption d'une position formelle en matière d'investissement socialement responsable est règle générale le résultat d'un cadre législatif ou de l'initiative du conseil d'administration.

L'approche préconisée par la Caisse consiste à développer une politique qui comporterait des énoncés généraux sur l'investissement socialement responsable comparables à ceux que l'on retrouve dans l'industrie. Cette politique, spécifique mais souple, guiderait la Caisse dans l'exercice du droit de vote des procurations. Dans un tel contexte, à moins de cas clairs et patents d'une entreprise qui n'aurait pas un comportement socialement responsable, la Caisse n'exclurait pas d'office les titres reliés à des secteurs particuliers. Finalement, un dialogue avec les entreprises qui ne seraient pas «conformes» aux principes établis par la Caisse serait entrepris, notamment à partir de l'exercice du droit de vote.

Un tour de table est effectué sur l'approche élaborée par la direction de la Caisse.

Les membres sont d'accord avec l'approche préconisée. Il s'agit d'une approche prudente dans un dossier qui est fort complexe. On suggère toutefois que pour les Placements privés, une grille d'analyse puisse être développée pour faire en sorte que certains éléments de l'investissement socialement responsable soient examinés avant de procéder à un investissement.

Les prochaines étapes sur ce sujet consistent à convoquer une réunion du Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise pour examiner plus à fond cette question de même que le plan de travail pour la rédaction d'un rapport. Ce rapport sera ensuite transmis aux membres du conseil pour discussion et approbation. De la même façon que pour le rapport sur la gouvernance, un document plus sommaire pourrait être fait pour consulter l'ensemble des déposants.

POLITIQUE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie est déposée et qui reprend en partie le document transmis, messieurs Richard Guay et Ernest Bastien présentent la Politique de gestion intégrée des risques. Cette présentation est sommaire compte tenu que des présentations plus détaillées ont déjà été faites aux mois de mars et mai.

Il est résolu :

D'approuver la **Politique de gestion intégrée des risques**, telle qu'examinée à la présente réunion.

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL

Comité de vérification : réunion du 22 mai 2003

États financiers au 31 mars 2003

L'actif des déposants de la CDP au 31 mars 2003 s'élevait à 101 610 000 000 \$ en baisse de 5,4 % par rapport au trimestre précédent. L'actif total sous gestion se situait à 123 189 000 000 \$ au 31 mars 2003 par rapport à 131 726 000 000 \$ pour l'année précédente.

La contribution des déposants à l'actif net est passée de 1 297 000 000 \$ au premier trimestre de 2002 à 50 000 000 \$ au cours du premier trimestre de 2003.

Suivi budgétaire des frais d'exploitation au 31 mars 2003

Après 3 mois, les frais d'exploitation bruts représentent 20,5 % du budget annuel. Les revenus de gestion représentent 24,5 % du budget après les trois premiers mois de l'exercice financier. Une fois les revenus retranchés, les frais d'exploitation nets se situent à 19,3 % du budget annuel.

Vérification interne : rapport d'activités au 31 mars 2003

Les membres ont examiné le Rapport d'activités au 31 mars 2003 de même que l'état d'avancement des travaux.

Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise : réunions des 30 mai 2003 et 20 juin 2003

- Réunion du 30 mai 2003

À cette réunion, il y a eu dépôt des objectifs de l'ensemble de la direction de la Caisse.

- Réunion du 20 juin 2003

Programme de rémunération à long terme

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie est déposée, monsieur Robert Desnoyers présente la proposition présentée aux membres du comité concernant un nouveau programme de rémunération à long terme.

Il rappelle les objectifs poursuivis par la mise en place d'un tel programme et fait état des pratiques du marché.

Les caractéristiques du nouveau programme sont détaillées.

Les commentaires portent tout d'abord sur l'inconfort de plusieurs membres quant à ce nouveau programme. Certains membres soulignent que ce programme devrait faire l'objet d'une consultation avec le gouvernement. D'autres commentaires portent sur le fait qu'il s'agit d'un programme généreux qui aura un impact majeur sur le marché québécois.

Par ailleurs, d'autres membres soulignent que le programme de rémunération variable présenté comporte une structure compétitive qui est tout à fait acceptable. Le problème qui découle de la mise en place d'un tel programme concerne davantage l'image et la perception potentielle. Toutefois, compte tenu de l'importance de ce sujet, on suggère de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion pour discuter plus à fond de ce sujet.

Madame [REDACTED] quitte la réunion à 12 h 55.

Nomination

Monsieur Christian Pestre est nommé vice-président – Valeur relative et Répartition de l'actif.

Il est résolu :

D'approuver la nomination de monsieur Christian Pestre à titre de vice-président – Valeur relative et Répartition de l'actif.

Entente de retraite

Les membres du Comité des Ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise ont donné leur approbation à l'application des ententes de retraite de type «top hats» pour tous les membres du Comité de direction.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Rapports du Vérificateur général du Québec

Pour faire suite aux deux rapports de la Vérificatrice générale du Québec, deux firmes d'avocats ont été mandatées pour relire ces rapports et voir les suites à donner s'il y a lieu.

Papier commercial

L'émission de papier commercial a été très bien accueillie.

Suite de la réunion de planification des 28 et 29 mai 2003

Grands Marchés

On travaille sur les modèles de gestion.

Placements privés

Les deux portefeuilles spécialisés seront mis en place le 1^{er} juillet 2003.

Budget : dépenses

On est en ligne avec le budget qui a été approuvé en janvier 2003.

Devises

Les rendements sont très bons.

CDP Capital – Marchés mondiaux

Les tableaux de bord transmis ne suscitent pas de commentaire.

CDP Capital – Placements privés

Le document Information de gestion transmis ne suscite pas de commentaire.

CDP Capital – Groupe immobilier

Les documents transmis ne suscitent pas de commentaire.

Messieurs [REDACTED]

Monsieur [REDACTED] *quitte également la réunion.*

CDP ACCÈS CAPITAL : MISE À JOUR

À titre préliminaire, on rappelle la confidentialité du présent dossier.

Monsieur Normand Provost présente le plan et les objectifs poursuivis concernant le portefeuille de CDP Accès Capital. On indique qu'on prévoit continuer d'investir dans le créneau de 0 à 2 000 000 \$ par le biais d'un ou de partenaire(s) de qualité. À cet égard, on est en recherche d'un ou de partenaire(s) de qualité afin de transférer la gestion du portefeuille actuel à un partenaire mieux positionné pour desservir ce créneau.

Les objectifs visés sont d'optimiser le rendement du portefeuille actuel et futur puisqu'on vise une performance dans le premier quartile, d'assurer une visibilité de la Caisse comme partenaire et de maintenir de bonnes relations auprès des entreprises partenaires avec une continuité du service et de l'appui.

Les caractéristiques souhaitées chez le ou les partenaire(s) sont détaillées : structure d'accueil simple et équitable entre les partenaires, couverture géographique équivalente ou améliorée, historique de rendement attrayant, culture institutionnelle compatible, connaissance approfondie des aspects opérationnels des entreprises et de leurs marchés et joueurs à long terme avec une capacité financière démontrée.

La Caisse serait flexible sur les éléments suivants : le contenu du portefeuille et les investissements supérieurs à 2 000 000 \$.

Les membres sont d'accord avec l'approche proposée. Certaines préoccupations déjà exprimées sont réitérées. À cet égard, on souligne qu'un plan de communication sera élaboré en temps opportun pour communiquer cette nouvelle.

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le 29 août 2003.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 13 h 30.

Le secrétaire,



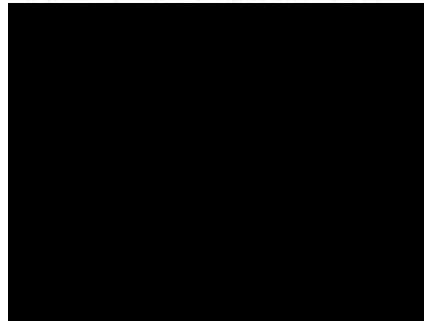
Le président,



CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion spéciale tenue au 1000, place Jean-Paul-Riopelle, 11^{ième} étage, à Montréal, le vendredi 1^{er} août 2003 à 10 h 30.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau



(par téléphone)

(par téléphone)

(par téléphone)

(par téléphone)

(par téléphone)

(par téléphone)

(par téléphone)

(par téléphone)

(en partie)

Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Marie-Claude Provost agit comme secrétaire. Messieurs Normand Provost et Paul Juneau assistent en partie à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a convoqué tous les membres du conseil d'administration le 23 juillet 2003.

CDP ACCÈS CAPITAL



À l'aide du document transmis, messieurs Normand Provost et Paul Juneau présentent la proposition de partenariat pour CDP Accès Capital inc.

On rappelle la présentation faite aux membres quant à la recherche d'un ou de partenaire(s) pour les activités de placement de cette filiale ainsi que les objectifs visés par la Caisse et les caractéristiques recherchées chez un éventuel partenaire. Un mandat avait été confié à Raymond Chabot Grant Thornton à cet égard.

Un résumé des propositions obtenues est présenté. Des commentaires sont apportés relativement à chacune d'entre elles. On informe les membres que la proposition provenant de la Banque de développement du Canada (« BDC ») semble plus avantageuse pour la Caisse. Cette proposition est plus amplement exposée.

L'établissement du partenariat avec la BDC comporterait trois volets :

- Partie I : la BDC prendrait une participation de 50 % dans CDP Accès Capital inc. Deux portefeuilles seraient créés.
- Partie II : la formation d'un fonds pancanadien de 300 000 000 \$ dédié au secteur du équité / prêt subordonné à contribution égale par chacun des partenaires. CDP Accès Capital inc., qui verrait sa raison sociale modifiée, deviendrait le véhicule exclusif de la BDC pour ses activités pancanadiennes dans ce secteur. Les investissements dans les entreprises seraient de l'ordre de 500 000 \$ à 10 000 000 \$. La gestion pour les investissements allant jusqu'à 2 000 000 \$ serait confiée exclusivement à la BDC alors que la participation d'un membre de la Caisse à un comité d'investissement conjoint serait requise pour les investissements supérieurs à 2 000 000 \$. La Caisse conserverait la possibilité d'effectuer des investissements hors de ce partenariat pour les investissements supérieurs à 2 000 000 \$ au Québec.
- Partie III : l'achat par la BDC de huit placements et la formation d'un partenariat dans le secteur du prêt à terme. Ces placements totalisant 11 100 000 \$ seraient vendus à la valeur nominale et seraient exclus de CDP Accès Capital inc. L'entente de partenariat ne serait pas exclusive et viserait le marché des moyennes entreprises pour des transactions d'un minimum de 5 000 000 \$ pour la Caisse.

Les modalités pour chacune des composantes de l'entente de partenariat proposée de même que les avantages qui en découlent sont décrits.

Les discussions portent sur l'expertise, l'historique des rendements, la structure de la BDC ainsi que sur la répartition géographique de ses activités.

Des interrogations sont soulevées et des précisions sont requises quant à la répartition des dossiers dans les deux portefeuilles, sur leur évaluation ainsi que sur les frais de gestion. Les négociations se poursuivent à l'égard d'un des portefeuilles.

Les échanges se poursuivent sur le caractère exclusif conféré par cette entente dont bénéficiera la Caisse à l'égard d'une partie importante des investissements ainsi que sur la gestion exclusive conférée à la BDC pour une autre partie. Des précisions sont demandées quant aux possibilités de transactions hors partenariat pour la Caisse.

Monsieur [REDACTED] quitte à 11 h 05.

Des interrogations sont soulevées à l'endroit des ressources nécessaires pour la Caisse après la mise en place d'un tel partenariat et les membres félicitent monsieur Provost et ses collègues pour la conclusion de cet accord.

Un consensus des membres se dégage quant à cette proposition.

Il est résolu :

D'autoriser la conclusion de l'entente de partenariat avec la Banque de développement du Canada relativement à CDP Accès Capital inc.

Monsieur [REDACTED] quitte à 11 h 25.

DIVERS

Suivi de dossiers

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 11 h 35.

Le secrétaire,

[REDACTED]

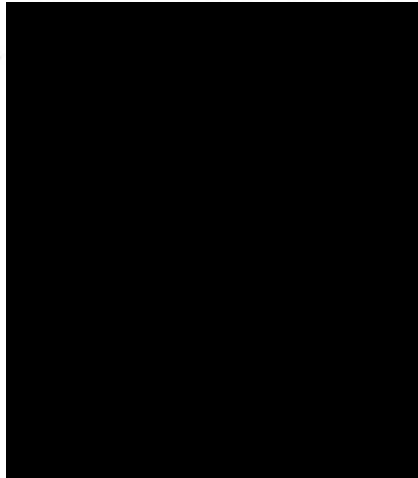
Le président,

[REDACTED]

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue au 65, rue Sainte-Anne, à Québec, le vendredi 29 août 2003 à 9 h 00.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau



Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Messieurs François Grenier, Ghislain Parent, Richard Guay et Robert Desnoyers assistent en partie à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 18 août 2003.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour amendé déposé est adopté.

MÉMOIRES DE DÉLIBÉRATIONS

Une modification est apportée au mémoire de délibérations du 20 juin 2003 à la page 45. La dernière phrase du point «Programme de rémunération à long terme» est remplacée pour se lire ainsi : «Toutefois, compte tenu de l'importance de ce sujet, on suggère de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion pour discuter plus à fond de ce sujet.»

Le mémoire de délibérations de la réunion du 20 juin 2003 amendé est approuvé.

Le mémoire de délibérations de la réunion du 1^{er} août 2003 est approuvé.

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL

Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise : réunion du 29 août 2003

Outre les deux sujets qui seront plus amplement discutés à la présente réunion du conseil d'administration, soit le Programme de bonification à long terme et la Rémunération des membres du Comité de direction, les membres du Comité ont discuté des points suivants :

Nomination et promotion

La nomination de monsieur Yvan Richard à titre de conseiller du président et qui s'occupera notamment du dossier des administrateurs désignés a été approuvée. Monsieur Richard a également comme responsabilité le bureau de la Caisse à Québec. Une promotion a également été accordée à monsieur Réjean Falardeau.

Primes de départ

Les membres ont approuvé un ajustement à la grille des indemnités de départ pour les employés d'Accès Capital mis à pied et qui sont dans les régions éloignées.

Structure de CDP Capital - Marchés mondiaux

Suite au départ de monsieur Gordon Fyfe, les membres du Comité ont discuté de la structure intérimaire qui sera mise en place chez CDP Capital - Marchés mondiaux.

Le président du conseil et directeur général dépose l'organigramme de même que la solution intérimaire mise en place. On souligne notamment que les vice-présidents Marchés boursiers (François Grenier), Revenu fixe mondial (Denis Sénécal), Gestion des devises (Pierre Malo) et Valeur relative et répartition de l'actif (Christian Pestre) relèveront désormais du président du conseil et directeur général.

Les autres responsabilités déléguées sont les suivantes :

- relevant de monsieur François Grenier, Vice-président principal – Marchés boursiers : Gregory King, directeur Négociations;
- transférés sous monsieur Richard Guay, Premier vice-président – Gestion du risque et Gestion des comptes des déposants : le groupe du «middle office» (Hélène Jacques) de même que le groupe des services aux clients institutionnels (Andrew Kavouras).
- relevant de monsieur Pierre Malo, vice-président – Gestion des devises : le conseil d'administration et le comité d'investissement de Placements tactiques alternatifs;
- relevant de monsieur Christian Pestre, vice-président – Valeur relative et répartition de l'actif : le Comité de gestion de la répartition de l'actif liquide.

Par ailleurs, le comité de direction Marchés mondiaux se réunira désormais une fois par semaine et le comité de direction élargi de la Caisse se réunira maintenant aux deux semaines.

Cette structure intérimaire permettra de bien réfléchir à la structure optimale de CDP Capital - Marchés mondiaux. On croit être en mesure d'amener une proposition d'une nouvelle structure au conseil d'administration d'octobre ou de novembre prochain.

Comité de gestion des risques : réunion du 27 août 2003

À l'aide du document déposé, [REDACTED], commente la proposition de transaction que les membres du comité ont examinée et dont ils en recommandent l'approbation. Il s'agit d'un financement hypothécaire additionnel de 307 500 000 \$ dans Hôtels Legacy qui vise 7 immeubles de la chaîne hôtelière. Le financement total pour cette société s'élèverait donc à 465 200 000 \$.

Les propriétés données en garantie sont de première qualité. Les risques de crédit, de concentration et de marché sont faibles. Le risque actif du prêt se résume à un risque de «spread». Si la prévision de CDP Capital – Groupe immobilier se révèle exacte à l'effet que l'on soit actuellement dans un creux de cycle et que la situation pourrait revenir à la normale dans les 12 prochains mois, il y aura alors une réduction des «spread» hypothécaires pour 2004 et implicitement une hausse de la valeur marchande du prêt.

Il est résolu :

D'approuver le financement hypothécaire additionnel de 307 500 000 \$ dans Hôtels Legacy.

Comité de vérification : réunion du 29 août 2003

Quatre sujets ont été particulièrement examinés.

États financiers au 30 juin 2003

L'actif des déposants de la Caisse au 30 juin 2003 s'élevait à 109 389 000 000 \$ et l'actif total sous gestion se situe à 130 553 000 000 \$. L'actif net cumulé est de 80 847 000 000 \$, soit une hausse de 8 % par rapport au trimestre précédent. La variation trimestrielle de l'actif est attribuable à l'effet de marché qui se situe à 4 801 000 000 \$.

Suivi budgétaire des frais d'exploitation au 31 mars 2003

Après 6 mois, les frais d'exploitation bruts représentent 42,3 % du budget annuel. Il n'y a donc pas de dépassement.

Lettre de suivi du Vérificateur général

Le Vérificateur général a transmis à la Caisse son Rapport à la direction. Les principaux éléments concernent la débenture d'Air Canada, le Fonds Lone Star IV qui implique une cohérence entre les articles 31 et 34 de la Loi sur la Caisse, le traitement comptable de la filiale N-45 et la conciliation des coûts des placements immobiliers.

Vérification interne

Les membres ont examiné le Rapport d'activités au 30 juin 2003 de même que l'état d'avancement des travaux.

Les membres du Comité de vérification se disent très satisfaits de l'approche véhiculée par la Vérification interne de même que de la réalisation des travaux.

MARCHÉS BOURSIERS

La confidentialité de ce sujet est rappelée.

À l'aide d'une présentation visuelle, monsieur François Grenier présente les éléments du diagnostic de la performance et de l'organisation des Marchés boursiers qui a été effectué pour les portefeuilles canadiens et les portefeuilles internationaux.

Monsieur Grenier rappelle que la direction des Marchés boursiers représente 42 % des avoirs des déposants et contribue de façon importante à la performance de la Caisse.

La performance est dominée par les portefeuilles canadiens. On constate toutefois qu'il y a des inefficacités qui empêchent les Marchés boursiers d'atteindre leur plein potentiel en raison d'une diminution marquée de la prise de risque actif par les gestionnaires, du peu de cohérence entre les styles d'investissement utilisés, de la détérioration de la qualité de la recherche, de la petitesse des portefeuilles comparativement à ceux des pairs et des commissions élevées.

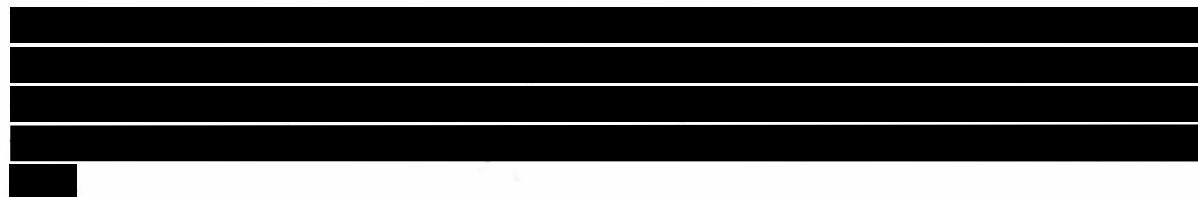
À l'international, on rappelle qu'au cours des cinq dernières années, il y a eu des investissements importants pour créer un groupe de gestionnaires de haut calibre. Cependant, le succès de cette équipe est mitigé et ce groupe fait toujours face à des défis importants. En effet, la performance est concentrée dans deux portefeuilles dont le modèle ne repose pas sur des habiletés institutionnelles, mais plutôt sur deux gestionnaires-vedettes. Par ailleurs, on constate une utilisation sous-optimale des gestionnaires externes.

Des observations sur les meilleures pratiques de l'industrie sont fournies. On remarque que les meilleures firmes recherchent l'alpha dans les marchés à potentiel élevé et sélectionnent les gestionnaires externes avec rigueur.

Les conclusions préliminaires et les pistes de solutions sont détaillées. On souligne notamment que les Marchés boursiers ont connu des changements importants en adoptant des pratiques inspirées de plateformes globales de gestionnaires commerciaux par opposition aux pratiques des caisses de retraite. Ces changements ayant contribué à éroder la performance, il faut mettre en place une stratégie qui livre de façon durable des rendements performants.

Parmi les pistes de solutions, on souligne la nécessité de capitaliser sur nos forces en renforçant le noyau canadien de génération d'alpha, d'adopter les meilleures pratiques des grands gestionnaires de fonds institutionnels en élaborant un philosophie commune d'investissement, d'augmenter l'expertise dans la gestion externe et d'améliorer la gestion du risque actif.

Les prochaines étapes consistent à développer les éléments de pistes de solutions et mettre en place un plan de transition qui limite les risques.



PROGRAMME DE BONIFICATION À LONG TERME

À l'aide du document déposé, monsieur Robert Desnoyers présente la proposition concernant le programme de bonification à long terme. Il rappelle tout d'abord le périmètre décisionnel du conseil d'administration et les éléments du programme actuel qui a été approuvé par le conseil. Les lacunes de l'actuel programme sont soulignées.

Le nouveau programme de bonification à long terme proposé vise à aligner la rémunération variable à long terme aux intérêts des déposants et à la performance de la Caisse, offrir une rémunération variable à long terme qui se rapproche davantage des pratiques du marché, favoriser une meilleure cohérence entre les programmes de rémunération variable, engendrer une meilleure rétention des employés et offrir aux employés une rémunération globale compétitive. Ce nouveau programme tient compte des marchés de référence et des données provenant du secteur placement et du secteur financier.

Les règles d'application du nouveau programme de bonification à long terme sont détaillées. L'admissibilité d'un employé au nouveau programme de bonification à long terme sera recommandée par le Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise et approuvée par le conseil d'administration.

À l'aide d'exemples, on compare les coûts de l'actuel et du nouveau programme de bonification à long terme. On compare également la rémunération globale de la Caisse et celle du marché de référence.

Les interrogations portent sur la mécanique du déclencheur qui permettra l'obtention d'un boni de même que sur les modalités de terminaison du programme de rémunération actuel. À cet égard, on précise que le programme actuel sera liquidé au cours des prochaines semaines.

Il est résolu :

D'approuver le Programme de bonification à long terme soumis à la présente réunion en remplacement du programme actuel;

De mettre fin au programme actuel de bonification à long terme;

De permettre la liquidation du programme actuel de bonification à long terme afin de mettre en place le nouveau programme.

Le président du conseil et directeur général indique qu'il informera les autorités compétentes au gouvernement du Québec sur les programmes de rémunération en vigueur à la Caisse pour s'assurer que les objectifs et les modalités de ces programmes soient bien compris. Il fera rapport au conseil d'ici décembre 2003.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

À l'aide du document déposé, monsieur Robert Desnoyers présente les recommandations visant la rémunération des membres du Comité de direction. Ces recommandations visent à maintenir les salaires de base actuels et à aligner les salaires de base à la médiane du marché avec la possibilité d'augmenter de façon exceptionnelle jusqu'au 90^{ième} centile du marché de référence.

Au niveau de la bonification à court terme, on recommande d'offrir aux membres du Comité de direction une bonification directement reliée au programme qui s'applique à leur groupe ou à leur secteur (investissement ou corporatif). Les objectifs à la base de la bonification sont les suivants : pour le secteur d'investissement le rendement moyen 3 ans de leur groupe, pour le secteur corporatif le rendement moyen de la Caisse 3 ans. La grille faisant état des pourcentages de bonification proposés est examinée.

Pour la bonification à long terme, on recommande d'offrir aux membres une rémunération d'intéressement long terme en lien avec le nouveau programme de bonification à long terme.

Enfin, pour les avantages particuliers on recommande que ces avantages varient de 20 000 \$ à 30 000 \$ en fonction du titre du poste.

Il est résolu :

D'approuver les recommandations proposées concernant la rémunération des membres du Comité de direction, telles que soumises à la présente réunion.

RENDEMENTS AU 31 JUILLET 2003

Monsieur Richard Guay présente les rendements au 31 juillet 2003.

RISQUE DE MARCHÉ AU 31 JUILLET 2003

Monsieur Richard Guay dépose le document «Risque de marché au 31 juillet 2003». Le risque actif est légèrement à la hausse depuis le 30 juin dernier et se situe à 128 points centésimaux. La contribution au risque actif des Placements privés se situe à 61 %, soit une augmentation de 5 % depuis juin due à l'ajustement de l'indice du portefeuille «Industrie». La contribution au risque actif de l'immobilier diminue à 20 %. Les actions américaines touchent leur limite de risque : un léger dépassement non matériel a été noté.

Monsieur [REDACTED] quitte la réunion à 11 h 30.

TRANSFERT DU COMPLEXE CDP CAPITAL ET DE L'ÉDIFICE PRICE AUX FILIALES IMMOBILIÈRES

À l'aide d'une présentation, dont copie a été transmise, monsieur Ghislain Parent décrit le projet de transaction. Il s'agit de vendre la participation de Camont dans l'hôtel à CDP Conseil Immobilier et de vendre les actions de Camont à SITQ pour ce qui concerne l'édifice Price et le bureau d'affaires (le Centre CDP Capital).

Les interrogations portent sur l'évaluation de la Vérificatrice générale du Québec par rapport aux états financiers 2002 de la Caisse.

Il est résolu :

D'autoriser Camont à vendre sa participation dans l'hôtel à CDP Conseil Immobilier, selon les paramètres décrits à la présente réunion;

D'autoriser la Caisse à vendre les actions de Camont à SITQ National inc., selon les paramètres décrits à la présente réunion.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 12 h 05.

Le secrétaire,

[REDACTED]

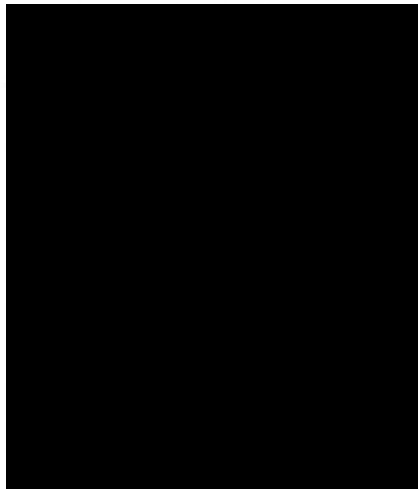
Le président,

[REDACTED]

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue au 1000, place Jean-Paul-Riopelle, à Montréal, le vendredi 26 septembre 2003 à 9 h 00.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau



Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Messieurs Normand Provost, Luc Houle, Luc Vallée et Jean-François L'Her assistent en partie à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 12 septembre 2003.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

MÉMOIRE DE DÉLIBÉRATIONS

Le mémoire de délibérations de la réunion du 29 août 2003 est approuvé.

AFFAIRES DÉCOULANT DU MÉMOIRE DE DÉLIBÉRATIONS

Programme de bonification à long terme

Le président du conseil et directeur général rappelle que le conseil, à sa séance du 29 août 2003, a mis fin au programme actuel de bonification à long terme et a approuvé, en

remplacement de ce programme, un nouveau programme de bonification à long terme. Il rappelle également qu'il s'était engagé à informer les autorités compétentes au Gouvernement du Québec sur les programmes de rémunération en vigueur à la Caisse pour s'assurer que les objectifs et les modalités de ces programmes soient bien compris.

Il informe les membres que le programme actuel sera aboli à la fin de l'année 2003. Quant au nouveau programme, il recommande de suspendre sa mise en place jusqu'à ce que les nouvelles règles de gouvernance soient en vigueur, ce qui devrait être fait au cours du premier trimestre de 2004. Dans ce contexte, la démarche d'information auprès des autorités compétentes n'aura pas lieu.

Les membres entérinent la recommandation de suspendre la mise en place du nouveau programme de bonification à long terme jusqu'à l'approbation par le gouvernement des nouvelles règles de gouvernance et des modifications à la Loi sur la Caisse.

Cotes de crédits et position de financement de la Caisse

On rappelle qu'à la dernière réunion, on a approuvé la stratégie de financement corporatif. La vice-présidente et secrétaire générale explique qu'une résolution plus spécifique est nécessaire.

Les membres approuvent unanimement ladite résolution présentée.

Il est résolu :

QUE la Caisse de dépôt et de placement du Québec (« CDP ») soit, et elle est par les présentes, autorisée à cautionner (le « cautionnement ») solidairement, inconditionnellement et irrévocablement le paiement du capital, des intérêts et des accessoires (y compris toute prime), s'il y en a, au fur et à mesure qu'ils deviennent exigibles et payables, de toutes et chacune des débentures (individuellement, une « débenture » et collectivement, les « débentures ») émises de temps à autre par Financière CDP Inc. (« Financière CDP ») aux termes d'un acte de fiducie principal (« l'acte de fiducie principal ») devant intervenir entre Financière CDP, CDP et un fiduciaire devant être choisi par Financière CDP et/ou CDP (le « fiduciaire »), étant toutefois entendu que le montant en capital global des débentures émises en vertu de l'acte de fiducie principal et dont le cautionnement est autorisé par ces résolutions n'excèdera en aucun cas 1 500 000 000 \$ en monnaie légale du Canada;

QUE deux des personnes dûment autorisées, de temps à autre, en vertu de la Délégation générale de pouvoirs de CDP adoptée en date du 26 septembre 2003, ou en vertu de toute autre délégation générale de

pouvoirs adoptée de temps à autre en remplacement ou substitution (individuellement, une « Délégation générale de pouvoirs ») soient, et elles sont par les présentes, autorisées à signer, de temps à autre, l'acte de fiducie principal avec ou sans le sceau de CDP, pour le compte de CDP;

QUE deux des personnes dûment autorisées, de temps à autre, en vertu d'une Délégation générale de pouvoirs, soient, et elles sont par les présentes, autorisées à signer, de temps à autre, avec ou sans le sceau de CDP, pour le compte de CDP, toute convention de cautionnement et/ou tout autre écrit donnant effet au cautionnement visé par les présentes;

QUE deux des personnes dûment autorisées, de temps à autre, en vertu d'une Délégation générale de pouvoirs, soient, et elles sont par les présentes autorisées, à signer, de temps à autre, avec ou sans le sceau de CDP, pour le compte de CDP tout document, convention ou autre écrit (y compris toute modification à l'acte de fiducie principal et à tout cautionnement y afférent) et à prendre ou à faire prendre d'autres mesures, à payer ou à faire payer les frais et dépenses accessoires et à signer et à remettre ou à faire signer et remettre les avis, demandes, directives, instructions, consentements, approbations, ordres, certificats, conventions, engagements supplémentaires, modifications, autres assurances, actes ou communications que ces personnes pourraient juger nécessaires ou souhaitables pour donner effet aux résolutions qui précèdent ou pour respecter les exigences des lois applicables, des règlements d'une bourse de valeurs mobilières ou d'un autre organisme de réglementation ayant compétence ainsi que les actes approuvés et autorisés par les résolutions qui précèdent.

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL

Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise : réunion du 25 septembre 2003

[REDACTED], indique que les membres du comité se sont réunis le 25 septembre 2003 en séance de travail pour examiner la question de l'investissement socialement responsable.

Les principales conclusions de cette séance de travail sont présentées. Il souligne notamment que la Caisse compte mettre en place un mécanisme pour permettre aux déposants de faire part de leurs préoccupations sur cette question afin que la Caisse y donne suite. Une reddition de comptes complète sera également recommandée pour être présentée au conseil de la Caisse, aux déposants et au public en général par le biais du Rapport annuel.

Les membres du groupe de travail de la direction poursuivront leur travail en fonction des orientations discutées. Une prochaine rencontre du Comité sera donc nécessaire avant de présenter le tout au conseil d'administration.

Comité de gestion des risques : réunion du 26 septembre 2003

████████████████████, indique que les membres se sont réunis pour examiner le dossier de Permira Europe III et invite messieurs Normand Provost et Luc Houle à présenter la proposition d'investissement. À l'aide des documents déposés, messieurs Provost et Houle font état des paramètres de la transaction proposée.

Les interrogations portent sur la couverture du risque de change de même que sur les risques qui découlent d'un tel investissement. À cet égard, on précise que le principal risque repose sur le choix du gestionnaire et que ce dernier a obtenu un historique intéressant.

Il est résolu :

D'approuver un investissement de 100 000 000 euros dans le fonds
Permira Europe III.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Membre du conseil d'administration

Monsieur ██████████ fait part aux membres du conseil de sa décision de démissionner en date de ce jour et il remercie tous les membres de leur collaboration et compréhension pendant les sept années où il a siégé sur le présent conseil d'administration.

À l'unanimité les membres du conseil d'administration adoptent la résolution suivante,

Il est résolu :

De remercier monsieur ██████████ pour sa contribution exceptionnelle au conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec ainsi qu'à son Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise.

Monsieur ██████████ remet sa lettre de démission au président du conseil et directeur général et se retire de la réunion à 9 h 45.

Quebecor Media

On rappelle les modalités de l'entente que la Caisse a dans Quebecor Media. ■■■
■■■■■

■■■■■ Dans le présent cas, aucun consentement n'a été donné.

Marchés mondiaux

On continue les travaux sur la revue des activités des Marchés mondiaux avec l'aide de la firme McKinsey. Un suivi sur cette question sera fait au conseil en octobre.

Structure Caisse

On examine actuellement la structure de la Caisse. On vise à ce que celle-ci soit simple et qu'il y ait clarté des mandats des membres de la direction. Une proposition de structure sera présentée à une prochaine réunion.

Membre de la haute direction

Monsieur François Geoffrion, premier vice-président – Développement stratégique et technologies de l'information, a décidé de quitter la Caisse.

Marché des devises

On compte profiter de la forte volatilité qu'il y a actuellement dans le marché des devises.

Air Canada

Dossier inactif.

Rendement au 30 juin 2003

On fait état du rendement global de la Caisse au 30 juin 2003.

DÉLÉGATION D'AUTORITÉ : MISE À JOUR

Les différentes délégations d'autorité proposées sont explicitées par la vice-présidente et secrétaire générale qui demande d'amender la Délégation générale de pouvoirs de la Caisse ainsi que celles des Marchés mondiaux pour enlever monsieur François Geoffrion et mettre monsieur Robert Desnoyers comme premier signataire.

Délégation générale de pouvoirs

En remplacement de la résolution adoptée le 30 mai 2003,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation générale de pouvoirs** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

Délégations d'autorité

En remplacement des délégations d'autorité adoptées le 28 février 2003,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation de pouvoirs en matière de placement sur les marchés organisés et liquides (CDP Capital – Marchés mondiaux)**, la **Délégation de pouvoirs en matière de placements hypothécaires** et la **Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements privés dans les secteurs des Biotechnologies, des Technologies de l'information et des Technologies industrielles** qui se retrouvent en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

Il est également résolu :

D'adopter la **Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements privés dans les secteurs des Communications et Télécommunications** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

Monsieur [REDACTED] quitte la réunion à 10 h 25.

Monsieur [REDACTED] quitte la réunion à 11 h 40.

SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie est déposée, monsieur Luc Vallée présente la situation économique et financière actuelle et attire plus spécifiquement l'attention sur ce qui se passe au niveau du marché des devises.

ÉVOLUTION DE LA PRIME DE RISQUE ET COMPOSITION DES PORTEFEUILLES DES DÉPOSANTS

Le document transmis est présenté par monsieur Jean-François L'Her.

CALENDRIER DES RÉUNIONS POUR L'ANNÉE 2004

Le calendrier des réunions pour l'année 2004 a été transmis.

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le 31 octobre 2003.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 12 h 00.

Le secrétaire,



Le président,




Caisse de dépôt et placement du Québec

SIGNATURES AUTORISÉES

aux fins et en vertu de la

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE POUVOIRS

PREMIÈRE SIGNATURE

Henri-Paul Rousseau

Fernand Perreault

Robert Desnoyers

Philippe Halley

Denis Senécal

Ginette Depolteau

Richard Guay

Ghislain Parent

François Grenier

Claude Bergeron

Normand Provost

DEUXIÈME SIGNATURE

André Charest

Robert Côté

Alain Dumaine

Guy Kavanagh

Martin Charbonneau

Patrick Monarque

Daniel Huard

Nathalie Guilbert

Mario Therrien

Michèle Colpron

Stéphane Gagnon

Marc Provost

Alain Levesque

Jacques Lavallée

Réjeanne Lizotte

Johanne Raymond

Pierre Malo



CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1000, PLACE JEAN-PAUL-RIOPELLE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2Z 2B3
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

**Délégation de pouvoirs en matière de
placement sur les marchés organisés et liquides
(CDP Capital – Marchés mondiaux)**

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 26 septembre 2003, la résolution suivante fut adoptée :

« **IL EST RÉSOLU QUE :** une personne désignée au groupe de première signature à la présente Délégation de pouvoirs en matière de placement sur les marchés organisés et liquides,

agissant conjointement avec une autre personne désignée au groupe de première signature ou une personne désignée au groupe de deuxième signature à la présente Délégation,

soient et elles sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la Caisse pour accomplir les gestes suivants relativement aux matières décrites ci-après:

- a) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout contrat, convention, entente et tout autre document nécessaire ou accessoire à la réalisation, à la modification ou à l'administration d'un placement réalisé ou à être effectué y compris une convention de souscription, d'achat ou de vente d'un titre ou autrement relative à un titre;
- b) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout certificat d'obligation, de débenture ou de dépôt, billet promissoire, certificat d'actions ou autres biens mobiliers et exercer, par procuration ou autrement, tous les droits de vote qui s'y rattachent;
- c) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout contrat, entente, confirmation et tout autre document nécessaire ou accessoire à l'ouverture ou au maintien d'un compte auprès de toute institution financière, intermédiaire financier ou organisme y compris toute banque, compagnie de fiducie, courtier, chambre de compensation ou compagnie d'assurance;
- d) emprunter sur le crédit de la Caisse toutes sommes jugées nécessaires ou utiles à l'administration et à la gestion de celle-ci, à des termes et conditions qu'ils pourront trouver avantageux et, aux fins de garantir lesdits emprunts, hypothéquer des biens meubles ou immeubles, des droits personnels ou réels, ou consentir toute autre sûreté contre ces biens ou droits;
- e) acquérir par voie d'achat, de location, d'échange ou autrement, tous biens mobiliers ou immobiliers, tous droits personnels ou réels ou tous prêts et autres intérêts garantis par ceux-ci ou en consentir ou en disposer par voie de vente, de location, d'échange ou autrement, le tout aux prix et conditions qu'ils pourront déterminer; avec ou sans considération, accepter, libérer et donner quittance, en tout ou en partie, de toute hypothèque, toute priorité ou autre sûreté que la Caisse peut détenir sur des biens mobiliers ou immobiliers, personnels ou réels, et conférer à une ou à plusieurs personnes le droit d'accorder de telles acceptations, libérations et quittances;

- f) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout contrat oral ou écrit, entente orale ou écrite, confirmation et tout document relatif à des transactions de produits dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt, denrées, devises, d'actions, d'indices boursiers, de volatilité, sur défaillance de crédit ainsi que toute option sur des denrées, actions, indices boursiers, obligations, taux d'intérêt, devises ou swaps, des opérations de change à taux maximum, à taux minimum ou à taux combiné ou un crédit croisé ainsi que toute autre opération similaire qui est désignée par les parties dans une confirmation émise à cet effet, y compris toute option, à l'égard de ces opérations, que ces opérations soient conclues dans un but de couverture ou autre;
- g) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout contrat oral ou écrit, entente orale ou écrite, confirmation et tout document relatif à des transactions relatives au rachat et rachat inversé de titres ainsi que toute confirmation visant ces transactions;
- h) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout contrat oral ou écrit, entente orale ou écrite, confirmation et tout document relatif à des transactions relatives aux prêts et emprunts de titres ainsi que toute confirmation visant ces transactions;
- i) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout document, entente ou promesse y compris tout contrat, chèque, ordre de paiement, endossement, procuration, lettre de change, lettre de change acceptée, billet promissoire, cession, transport et autres instruments donnés par écrit pour les fins ci haut stipulées ou pour toute autre fin; et
- j) signer tout document ou procuration nécessaire afin d'autoriser toute personne à accomplir un des gestes mentionnés ci avant.

POURVU QUE dans l'exercice des pouvoirs conférés par la présente, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents. »

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 26 septembre 2003, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la **DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE PLACEMENT SUR LES MARCHÉS ORGANISÉS ET LIQUIDES (CDP CAPITAL – MARCHÉS MONDIAUX)** de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

Caisse de dépôt et placement du Québec

SIGNATURES AUTORISÉES

aux fins et en vertu de la

**DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE
PLACEMENT SUR LES MARCHÉS ORGANISÉS ET LIQUIDES
(CDP CAPITAL – MARCHÉS MONDIAUX)**

PREMIÈRE SIGNATURE

François Grenier

Denis Senécal

Marc Provost

Christian Pestre

Mario Therrien

Stéphane Gagnon

Pierre Malo

DEUXIÈME SIGNATURE

Nathalie Guilbert

Andrée Boudreault

Yvon Gaudreau

Marc Cormier

Guy Lamontagne

Sevgi Cecilia Ipek

Daphné Guerci

Jacques Lavallée

Pierre Jetté

Joëlle Verdon



CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1000, PLACE JEAN-PAUL-RIOPELLE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2Z 2A3
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

Délégation de pouvoirs en matière de Placements Hypothécaires

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 26 septembre 2003, la résolution ci-dessous fut adoptée :

«**IL EST RÉSOLU QUE :** une personne désignée au groupe de première signature à la présente Délégation de pouvoirs en matière de placements hypothécaires,

agissant conjointement avec une autre personne désignée au groupe de première signature ou une personne désignée au groupe de deuxième signature à la présente Délégation,

soient et elles sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la Caisse pour les fins suivantes:

- a) signer tout acte de prêt, tout acte de transport de loyers, tout acte de prorogation de délai d'un prêt, tout acte ou document relativement à la vente judiciaire ou conventionnelle d'un bien meuble ou immeuble affecté à la garantie d'un prêt dans lequel la Caisse de dépôt a un intérêt ou qu'elle a repris, tout acte d'hypothèque mobilière ou immobilière ou autre sûreté, toute convention de jouissance paisible et tout acte de cession de priorité;
- b) signer tout acte ou document relativement à l'exercice des droits conférés par toute hypothèque ou autre sûreté, tout acte de quittance, tout acte de vente ou autre aliénation ou de création de servitude à l'égard de tout bien meuble ou immeuble affecté à la garantie d'un prêt dans lequel la Caisse de dépôt a un intérêt ou qu'elle a repris, toute convention de bail, toute soumission et contrat pour aménagement, rénovation ou réparation de biens hypothéqués ou repris, tout acte de mainlevée, tout acte de transport de créances hypothécaires, tout acte de procuration à un mandataire pour la vente d'un bien meuble ou immeuble, de reprise d'hypothèque et tout contrat ou entente d'investissement et d'administration de prêts ainsi que d'administration de biens meubles ou immeubles.

POURVU QUE dans l'exercice des pouvoirs conférés par la présente, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents. »

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 26 septembre 2003, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la **DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE PLACEMENTS HYPOTHÉCAIRES** de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

Caisse de dépôt et placement du Québec

SIGNATURES AUTORISÉES

aux fins et en vertu de la

**DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE
DE PLACEMENTS HYPOTHÉCAIRES**

PREMIÈRE SIGNATURE

Fernand Perreault

Jean C. Pinard

André Charest

Guy Hénault

Réjean Falardeau

DEUXIÈME SIGNATURE

Madeleine Amyot

Michel Bolduc

Kenneth Gordon

Lucien Goulet

Agostino Masecchia



CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1000, PLACE JEAN-PAUL-RIOPELLE
MONTREAL (QUEBEC)
H2Z 2E3
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

**Délégation de pouvoirs en matière de gestion
des placements privés dans les secteurs des Biotechnologies,
des Technologies de l'Information et des Technologies Industrielles**

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 26 septembre 2003, la résolution ci-dessous fut adoptée :

«Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu :

QU' un employé de CDP Capital Technologies Gestion identifié au groupe de première signature à la présente Délégation de pouvoirs agissant conjointement avec un autre employé de ce groupe ou avec un employé identifié aux groupes de deuxième ou de troisième signature, ou un employé identifié au groupe de deuxième signature agissant conjointement avec un autre employé de ce groupe ou avec un employé identifié au groupe de troisième signature, soient et ils sont par la présente autorisés à agir pour et au nom de la compagnie pour les fins suivantes :

- a) signer toute entente de confidentialité permettant des échanges ou des discussions sur un placement envisagé ou réalisé;
- b) signer toute lettre d'intention ou lettre d'offre permettant des échanges ou des discussions sur un placement envisagé ou réalisé.

QUE deux employés de CDP Capital Technologies Gestion identifiés au groupe de première signature à la présente Délégation de pouvoirs agissant conjointement ou l'un de ces employés agissant conjointement avec un employé identifié aux groupes de deuxième ou de troisième signature soient et ils sont par la présente autorisés à agir pour et au nom de la compagnie pour les fins suivantes :

- a) conclure, faire, signer ou exécuter tout document en vue de réaliser un placement ou de céder, aliéner, transférer ou vendre un placement déjà réalisé ou en vue de favoriser des échanges ou des discussions sur un placement envisagé ou déjà réalisé;
- b) consentir ou accepter toute servitude ou autre droit réel, le tout au prix et aux conditions qu'ils pourront déterminer avec ou sans considération, accepter, libérer, donner quittance ou mainlevée, en tout ou en partie, de toute hypothèque, priorité, lien ou autre sûreté ou garantie que la Caisse peut détenir sur des biens immobiliers, mobiliers, droits personnels ou réels, ou à l'encontre de personnes;
- c) conclure, faire, signer ou exécuter toute convention entre actionnaires, convention de souscription, convention de financement, convention de société en commandite, déclaration de société en commandite et tout autre document, convention ou entente nécessaire ou accessoire à la réalisation, à la modification ou à l'administration d'un placement envisagé ou déjà réalisé;
- d) exercer tout droit ou option prévu par une convention entre actionnaires, convention de société en commandite ou par toute autre entente, renoncer à tout droit ou option consenti en faveur de la Caisse, renoncer à leur exercice ainsi que consentir ou accorder des délais;

- e) exercer ou renoncer aux droits ou privilèges afférents à toute entente ou convention identifiée ci-dessus;
- f) de façon générale, poser tout geste de nature à permettre à la Caisse d'assurer la mise en place et la gestion du placement envisagé ou déjà réalisé;
- g) signer tout document visant à donner effet à l'un des droits ou gestes autorisés dans la présente délégation; et
- h) signer tout document ou procuration nécessaire afin d'autoriser toute personne à accomplir un des gestes mentionnés ci avant.

POURVU QUE dans l'exercice de ce mandat, un même employé ne puisse agir ou signer à deux titres différents. »

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 26 septembre 2003, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les employés désignés ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilités à agir à tel titre aux fins de la **DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE GESTION DES PLACEMENTS PRIVÉS DANS LES SECTEURS DES BIOTECHNOLOGIES, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES** de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

Caisse de dépôt et placement du Québec

SIGNATURES AUTORISÉES

aux fins et en vertu de la

**Délégation de pouvoirs en matière
de gestion des placements privés dans les secteurs des biotechnologies,
des technologies de l'information et des technologies industrielles**

Première signature

Denis Dionne

Luc Charron

Marc Ferland

Jacques Douziech

François Cordeau

Yves Lamarre

Deuxième signature

Pierre Cantin

Sophie Forest

Sylvain Gareau

Jean-David Bégin

Troisième signature

Jean-Pierre Levesque



CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1000 PLACE JEAN-PAUL RIOPELLE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2Z 2B3
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

**Délégation de pouvoirs
en matière de gestion des placements privés dans les secteurs
des Communications et Télécommunications**

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 26 septembre 2003, la résolution ci-dessous fut adoptée :

«IL EST RÉSOLU :

QUE André Bourbonnais ou François Laurin agissant conjointement ou l'un d'entre eux agissant conjointement avec l'une des personnes suivantes : Jacques Marchand, Yvan Deschamps, Louis Bellemare et Geneviève Bouthillier soient et sont par la présente autorisés à agir pour et au nom de la Compagnie pour les fins suivantes:

- a) signer toute lettre d'offre, lettre d'intention, entente de confidentialité, ou tout autre protocole ou document préalable à un placement ou permettant des échanges ou des discussions sur un placement envisagé;
- b) signer toute convention entre actionnaires, convention de souscription, convention de financement, convention de société en commandite, déclaration de société en commandite et tout autre document, convention ou entente nécessaire ou accessoire à la réalisation, à la modification ou à l'administration d'un placement;
- c) exercer tout droit ou option prévu par une convention entre actionnaires, convention de société en commandite ou par entente de même nature déjà existante, renoncer à tout droit ou option y consenti en faveur de la Compagnie, renoncer à leur exercice ainsi que consentir ou accorder des délais;
- d) exercer ou renoncer aux droits ou privilèges afférents à toute entente ou convention identifiée ci-dessus et signer tout document particulier visant à y donner effet;
- e) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout bien mobilier, y compris toute obligation, débenture, billet promissoire ou autre créance, tout certificat de dépôt ou toute action ou autre valeur mobilière, et exercer, par procuration ou autrement, tous les droits de vote qui s'y rattachent;
- f) acquérir par voie d'achat, de souscription, de location, d'échange ou autrement, tout bien mobilier ou immobilier, personnel ou réel, ou tout prêt ou autre créance ou intérêt garanti par un tel bien et en disposer par voie de vente, de location, d'échange ou autrement, de même que consentir ou accepter toute servitude ou autre droit réel le tout au prix et aux conditions qu'ils pourront déterminer; avec ou sans considération, accepter, libérer, donner quittance ou mainlevée, en tout ou en partie, de toute hypothèque, priorité, "lien" ou autre sûreté ou garantie que la compagnie peut détenir sur des biens mobiliers ou immobiliers, personnels ou réels, ou à l'encontre de personnes;

- g) déléguer, tous ou l'un ou l'autre des pouvoirs qui leur sont accordés en vertu des dispositions qui précèdent, à une ou plusieurs personnes, et
- h) de façon générale, poser tout geste de nature à permettre à la compagnie d'assurer la mise en place et la gestion du placement effectué.

POURVU QUE dans l'exercice des pouvoirs conférés par la présente, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents. »

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 26 septembre 2003, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la **DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE GESTION DES PLACEMENTS PRIVÉS DANS LES SECTEURS DES COMMUNICATIONS ET TÉLÉCOMMUNICATIONS** de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

Caisse de dépôt et placement du Québec

SIGNATURES AUTORISÉES

aux fins et en vertu de la

**Délégation de pouvoirs
en matière de gestion des placements privés dans les secteurs
des Communications et Télécommunications**

André Bourbonnais

François Laurin

Jacques Marchand

Geneviève Bouthillier

Yvan Deschamps

Louis Bellemare

d'analyser la qualité de crédit de l'émetteur. Ces états financiers ne sont pas actuellement disponibles.

Les modalités du prêt sont détaillées. Le montant du prêt est le moins élevé de 120 000 000 \$ US ou de 75 % de la valeur de l'immeuble, telle que déterminée par notre évaluateur.

Les interrogations portent sur le risque de concentration de même que sur la qualité de l'immeuble et son évaluation. Sur ce dernier point, on souligne que l'immeuble est évalué à 190 000 000 \$ US. Le prêt de 120 000 000 \$ US représente donc 65 % de cette valeur.

Des préoccupations sont exprimées sur le fait qu'on n'a pas actuellement une image complète de l'émetteur puisque les états financiers consolidés ne sont pas disponibles. On note l'importance de faire un suivi sur cette question à un prochain conseil.

Il est résolu :

D'autoriser un prêt de 120 000 000 \$ US à 75 Broad LLC sur l'immeuble
«**The New York Telecom Exchange**».

Hôtels Legacy : suivi

On rappelle l'autorisation fournie par le conseil de la Caisse le 29 août 2003 pour un financement de 307 500 000 \$ pour Hôtels Legacy. On indiquait alors dans le calcul du montant financier la possibilité que [REDACTED] prenne une participation de 27 500 000 \$ sur un des immeubles, soit le [REDACTED]. Selon les dernières discussions, il s'avère qu'il y a peu de chance que [REDACTED] prenne une telle participation. On recommande donc de majorer le montant total du financement de 307 500 000 \$ à 335 000 000 \$ pour combler la différence de 27 500 000 \$.

La résolution adoptée le 29 août 2003 est révoquée. En remplacement de la résolution adoptée le 29 août 2003,

Il est résolu :

D'approuver le financement hypothécaire de 335 000 000 \$ dans **Hôtels Legacy**.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 10 h 20.

Le secrétaire,

[REDACTED]

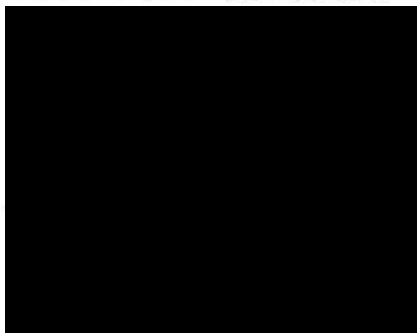
Le président,

[REDACTED]


CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion spéciale tenue au 1000, place Jean-Paul-Riopelle, 11^{ième} étage, à Montréal, le lundi 20 octobre 2003 à 15 h 30.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau



(par téléphone)
(par téléphone)
(par téléphone)
(par téléphone)
(par téléphone)
(par téléphone)
(par téléphone)

Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Monsieur  assiste à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a convoqué tous les membres du conseil d'administration le 20 octobre 2003.

MARCHÉS MONDIAUX : CLIENTÈLES EXTERNES ET INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

Le président du conseil et directeur général fait le point sur la réflexion qui a été entreprise au cours des derniers mois concernant la présence de la Caisse sur le marché des fonds pour les investisseurs institutionnels. Il souligne que cette évaluation des activités de gestion pour tiers a été menée pour tenir compte des nouvelles orientations axées sur les services aux déposants.

Après avoir pris le temps d'analyser la situation, la direction a décidé de ne plus poursuivre ses efforts de positionnement comme joueur dans le marché organisé des services de gestion de fonds offerts aux investisseurs institutionnels. Cela implique donc une terminaison ordonnée des contrats en vigueur qui se fera au cours des prochains mois. La fin de cette activité se traduit par la fermeture du secteur «Services aux clients institutionnels» et par une rationalisation des ressources du secteur marketing, ce qui entraînera l'abolition d'une vingtaine de postes.

Les interrogations portent sur la fermeture des contrats et sur les clients visés. À cet égard, on précise qu'actuellement il y a environ 1 000 000 000 \$ sous gestion et que quelques clients sont visés.

On précise par ailleurs que la Caisse continuera d'offrir des services de gestion d'actif à des clients, principalement par le biais des filiales immobilières et de placements privés.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 15 h 45.

Le secrétaire,



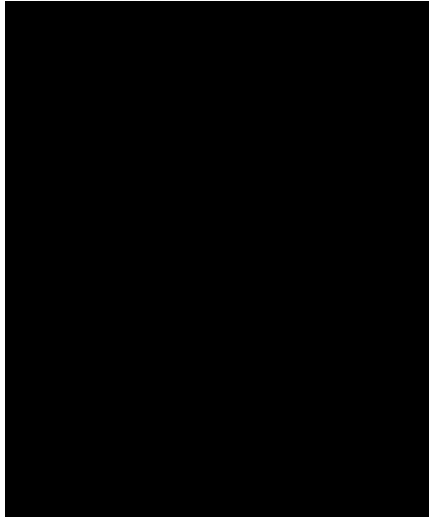
Le président

[Signature]


CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue au 1000, place Jean-Paul-Riopelle, à Montréal, le vendredi 31 octobre 2003 à 9 h 00.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau



(en partie)

Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Messieurs François Grenier, André Bourbonnais et Yvan Deschamps assistent en partie à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 10 octobre 2003.


ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

MÉMOIRES DE DÉLIBÉRATIONS

Les mémoires de délibérations des réunions des 26 septembre 2003, 14 octobre 2003 et 20 octobre 2003 sont approuvés.

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil et directeur général souhaite la bienvenue à monsieur 



ORIENTATIONS 2004-2007 ET L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE LA CAISSE

Le président du conseil et directeur général présente le modèle d'affaires pour les années à venir ainsi que la proposition de la nouvelle structure simplifiée de l'organisation.

À titre préliminaire, il explique que les orientations et les changements proposés découlent du travail amorcé dès son arrivée, axé sur l'avenir à long terme de l'institution. Il rappelle donc les grandes lignes des travaux qui ont été menés par l'équipe de direction et le conseil d'administration au cours de cette période. Il souligne notamment qu'en avril 2003, le plan de performance retenu repose sur un nouveau modèle d'affaires qui se veut ciblé (qui se concentre sur des zones d'excellence), ouvert (c'est-à-dire ouvert à l'expertise externe et aux meilleures pratiques de l'industrie) et orienté vers la performance (axé sur le rendement et la valeur ajoutée pour les déposants, notamment par les services-conseils en placement de première qualité qui doivent être fournis). Pour concrétiser ce nouveau modèle d'affaires, on avait alors indiqué que la Caisse comptait sur les quatre leviers suivants : l'excellence des ressources humaines, une gestion du risque caractérisée par la rigueur et la discipline (mais animée par la volonté de saisir l'opportunité de rendement), une capacité de recherche financière de pointe et l'efficacité de nos opérations.

En mai dernier, le conseil d'administration a tenu deux jours de planification avec la direction, où il a été convenu qu'il était fondamental pour la Caisse d'approfondir sa compréhension des grandes tendances de l'industrie et des pratiques de ses pairs nord-américains et européens.

Ainsi, pour donner suite à ce plan de travail, on a procédé à un étalonnage détaillé des pairs. Cet exercice a permis de mettre les informations et les connaissances à niveau et de comprendre en profondeur les pratiques des pairs nord-américains et européens les plus performants, incluant entre autres [REDACTED]

Ce travail a permis de constater à quel point le métier doit évoluer pour s'ajuster aux nouvelles réalités.

Le modèle d'affaires des prochaines années doit être clair. Il vise le rendement de l'actif net des déposants plutôt que la croissance de clientèles externes. Seules les équipes de l'Immobilier et de Placements privés poursuivront le développement de clientèles externes selon des stratégies d'affaires ciblées et éprouvées. Dans ce contexte, il faudra exceller dans la satisfaction des besoins des déposants et en corollaire, il faudra attirer, développer et retenir les meilleurs talents au sein de l'organisation et contribuer de façon ciblée au développement économique du Québec.

Les changements proposés se traduisent par un redéploiement des ressources de l'organisation et une nouvelle structure de la direction.

Les objectifs poursuivis sont au nombre de six :

- accorder plus de place aux activités d'investissement au sein de la direction;
- reconnaître que le régime d'investissement en est un où les activités de rendement absolu doivent être plus importantes à l'intérieur de chaque catégorie d'actif et pour l'ensemble de l'organisation;
- se donner une capacité accrue de gestion dynamique des risques actifs et absolus;
- donner des mandats clairs à nos Services généraux;
- créer des opportunités en identifiant de nouveaux défis et permettre une gestion dynamique des carrières au sein de l'organisation;
- abolir la culture en silos, éliminer les duplications et faire en sorte que tout le monde travaille pour une seule institution, la Caisse.

On souhaite donc structurer la Caisse, en deux pôles : le pôle «Investissement» et le pôle «Services généraux». Le pôle «Investissement» se divise en six secteurs :

- Marchés boursiers : couvrant les sociétés cotées en Bourse;
- Revenus fixes : couvrant les obligations;
- Rendement absolu : couvrant principalement les activités d'arbitrage sur les marchés financiers, les activités sur les marchés des devises, les denrées, les placements tactiques alternatifs ainsi que le portefeuille spécialisé de fonds de couverture;
- Placements privés : couvrant les investissements dans les sociétés fermées ou les investissements stratégiques dans les sociétés ouvertes;
- Immobilier : oeuvrant sur toutes les facettes du secteur;
- Analyse et Optimisation des investissements : un nouveau groupe qui intégrera la gestion dynamique du risque actif et absolu, l'analyse macro-économique et la gestion de l'information, le partage des meilleures pratiques d'investissement et les activités de soutien des applications de gestion de l'investissement.

En ce qui concerne les «Services généraux», ceux-ci seront réorganisés en cinq secteurs : Finances, Trésorerie et Initiatives stratégiques; Ressources humaines et Développement organisationnel; Gestion du risque et Gestion des comptes des

Il est résolu :

D'adopter la nouvelle structure organisationnelle et sa mise en place au cours des prochains mois.

D'approuver la promotion des 5 personnes suivantes aux fonctions ci-après détaillées :

- Normand Provost : premier vice-président – Placements privés et président des conseils de CDP Capital Technologies et de CDP Capital Communications (monsieur Provost demeure président de CDP Capital Amérique);
- Christian Pestre : premier vice-président – Rendement absolu;
- François Grenier : premier vice-président – Marchés boursiers;
- Denis Senécal : premier vice-président – Revenu fixe;
- Robert W. Desnoyers : premier vice-président – Ressources humaines et Développement organisationnel.

D'approuver la nomination de monsieur V.P. Pham à titre de premier vice-président – Technologies de l'information et Administration des investissements;

De mandater la direction pour procéder au recrutement des postes suivants : premier vice-président – Analyse et Optimisation des investissements et premier vice-président – Affaires institutionnelles.

NOUVELLE LOI SUR LA CAISSE ET PROCESSUS

On note que le Gouvernement a créé, de son côté, un comité chargé d'examiner les recommandations du Rapport sur la gouvernance et les modifications à la Loi sur la Caisse. Pour sa part, la direction de la Caisse a mis en place un comité pour concrétiser les recommandations du Rapport sur la gouvernance et examiner toutes modifications à la Loi sur la Caisse. Rapport sera fait au conseil d'administration en début d'année 2004.

ORIENTATIONS MARCHÉS BOURSIERS

En complément à la présentation sur les Orientations 2004 – 2007, le premier vice-président – Marchés boursiers présente son plan pour transformer la direction des Marchés boursiers. Ce plan vise la modification progressive de l'approche actuelle de gestion des portefeuilles d'actions cotées en Bourse pour miser davantage sur les forces et adopter quelques-unes des pratiques en vigueur chez les meilleurs gestionnaires institutionnels canadiens, américains et européens. Ces changements font suite aux travaux d'évaluation et d'étalonnage réalisés au cours des derniers mois par la direction de ce secteur.

En ce qui a trait aux actions canadiennes, les deux équipes actuelles de gestion sectorielle et de gestion spécialisée seront intégrées en une seule équipe qui continuera de gérer à l'interne la totalité du portefeuille d'actions canadiennes. Avec cette intégration, les activités de gestion dans ce secteur seront donc consolidées et le nombre de portefeuilles réduit. Ce secteur bénéficiera par ailleurs d'un renforcement de ses équipes d'analyse.

Pour les actions internationales, les travaux d'étalonnage ont démontré que la Caisse consacrait moins de ressources à ce chapitre que ses pairs, qui ont aussi des activités de gestion interne d'actions internationales. La Caisse renforcera donc ses équipes dans ce secteur par l'ajout de nouvelles ressources et adoptera un mode de gestion plus dynamique du risque actif qui sera alloué selon les forces démontrées actuelles et futures des gestionnaires internes et selon des niches de marché où le potentiel de valeur ajoutée est le plus élevé. La Caisse compte maintenir la pratique actuelle où une partie de son portefeuille d'actions internationales est confiée à des gestionnaires externes. Cette proportion est actuellement à hauteur d'environ 25 % et sera appelée à fluctuer.

La Caisse désire se doter au cours des prochaines années d'une expertise interne au moins équivalente à celle des meilleurs gestionnaires institutionnels dans le domaine de l'identification, de la sélection et de la gestion des gestionnaires de portefeuilles externes sur les marchés boursiers internationaux.

La nouvelle approche de gestion se traduit par un redéploiement des équipes du secteur Marchés boursiers en six groupes :

- une équipe unifiée pour la gestion des actions canadiennes;
- une équipe unifiée pour la gestion interne des actions internationales;
- une nouvelle équipe pour la sélection et le suivi des gestionnaires externes;
- une équipe de rendement absolu spécifique au secteur Marchés boursiers;
- une équipe de « front office » en appui aux gestionnaires et pour l'analyse du risque actif; et
- une équipe de négociation.

Ce plan implique la création de douze nouveaux postes à différents niveaux dans ce secteur ainsi que par un certain nombre de promotions et de transferts. Ces changements donnent également lieu à l'abolition de certains postes principalement reliés à l'intégration des deux équipes actuelles du côté des actions canadiennes.

DÉLÉGATION D'AUTORITÉ : MISE À JOUR

En remplacement de la délégation adoptée le 26 septembre 2003,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation de pouvoirs en matière de placement sur les marchés organisés et liquides (CDP Capital – Marchés mondiaux** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

En remplacement des délégations d'autorité adoptées le 28 février 2003,

Il est également résolu :

D'adopter la **Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements privés dans les Grandes entreprises, la Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements privés dans les Petites et Moyennes Entreprises et la Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements en Dette Corporative** qui se retrouvent en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

QUEBECOR MEDIA

À l'aide d'une présentation visuelle, messieurs André Bourbonnais et Yvan Deschamps font le point sur ce dossier. Compte tenu de l'importance de ce dossier, on recommande de retenir les services d'un conseiller spécial pour faire l'analyse de ce dossier.

Un conseil spécial pourrait être convoqué pour faire état des principaux développements dans ce dossier et recevoir l'analyse faite par le conseiller qui sera retenu.

Il est résolu :

De retenir les services d'un conseiller spécial indépendant pour analyser l'ensemble du dossier de Quebecor Media.

RENDEMENTS ET RISQUE DE MARCHÉ AU 30 SEPTEMBRE 2003

Les documents ont été transmis.

INFORMATION DE GESTION – TABLEAUX DE BORD

CDP Capital – Marchés mondiaux

Les tableaux de bord transmis ne suscitent pas de commentaire.

CDP Capital – Placements privés

Le document Information de gestion transmis ne suscite pas de commentaire.

CDP Capital – Groupe immobilier

Le document transmis ne suscite pas de commentaire.

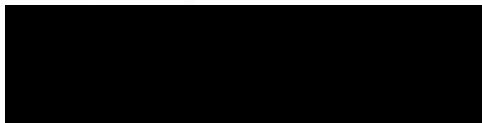
PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le 28 novembre 2003.

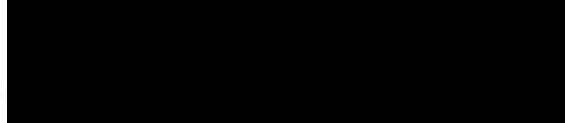
LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 12 h 30.

Le secrétaire,



Le président,





CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1000 PLACE JEAN-PAUL RIOPELLE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2Z 2B3
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

**Délégation de pouvoirs en matière de gestion
des placements privés dans les Petites et Moyennes Entreprises**
(transactions inférieures à 5 000 000 \$)

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 31 octobre 2003, la résolution ci-dessous fut adoptée :

«IL EST RÉSOLU QUE : une personne désignée au groupe de première signature à la présente Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements privés dans les petites et moyennes entreprises,

agissant conjointement avec une autre personne désignée au groupe de première signature ou une personne désignée au groupe de deuxième signature à la présente Délégation,

soient et elles sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la Caisse pour les fins suivantes:

- a) signer toute lettre d'offre, lettre d'intention, entente de confidentialité, ou tout autre protocole ou document préalable à un placement ou permettant des échanges ou des discussions sur un placement envisagé;
- b) signer toute convention entre actionnaires, convention de souscription, convention de financement, convention de société en commandite, déclaration de société en commandite et tout autre document, convention ou entente nécessaire ou accessoire à la réalisation, à la modification ou à l'administration d'un placement;
- c) exercer tout droit ou option prévu par une convention entre actionnaires, convention de société en commandite ou par entente de même nature déjà existante, renoncer à tout droit ou option y consenti en faveur de la Compagnie, renoncer à leur exercice ainsi que consentir ou accorder des délais;
- d) exercer ou renoncer aux droits ou privilèges afférents à toute entente ou convention identifiée ci-dessus et signer tout document particulier visant à y donner effet;
- e) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout bien mobilier, y compris toute obligation, débenture, billet promissoire ou autre créance, tout certificat de dépôt ou toute action ou autre valeur mobilière, et exercer, par procuration ou autrement, tous les droits de vote qui s'y rattachent;
- f) acquérir par voie d'achat, de souscription, de location, d'échange ou autrement, tout bien mobilier ou immobilier, personnel ou réel, ou tout prêt ou autre créance ou intérêt garanti par un tel bien et en disposer par voie de vente, de location, d'échange ou autrement, de même que consentir ou accepter toute servitude ou autre droit réel le tout au prix et aux conditions qu'ils pourront déterminer; avec ou sans considération, accepter, libérer, donner quittance ou mainlevée, en tout ou en partie, de toute hypothèque, priorité, "lien" ou autre sûreté ou garantie que la compagnie peut détenir sur des biens mobiliers ou immobiliers, personnels ou réels, ou à l'encontre de personnes;

- g) déléguer, tous ou l'un ou l'autre des pouvoirs qui leur sont accordés en vertu des dispositions qui précèdent, à une ou plusieurs personnes; et
- h) de façon générale, poser tout geste de nature à permettre à la compagnie d'assurer la mise en place et la gestion du placement effectué.

POURVU QUE dans l'exercice des pouvoirs conférés par la présente, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents. »

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 31 octobre 2003, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la **DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE GESTION DES PLACEMENTS PRIVÉS DANS LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES** de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale



CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1000, PLACE JEAN-PAUL-RIOPELLE
MONTREAL (QUÉBEC)
H2Z 2B3
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

**Délégation de pouvoirs en matière de
placement sur les marchés organisés et liquides
(CDP Capital – Marchés mondiaux)**

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 31 octobre 2003, la résolution suivante fut adoptée :

« IL EST RÉSOLU QUE : une personne désignée au groupe de première signature à la présente Délégation de pouvoirs en matière de placement sur les marchés organisés et liquides,

agissant conjointement avec une autre personne désignée au groupe de première signature ou une personne désignée au groupe de deuxième signature à la présente Délégation,

soient et elles sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la Caisse pour accomplir les gestes suivants relativement aux matières décrites ci-après:

- a) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout contrat, convention, entente et tout autre document nécessaire ou accessoire à la réalisation, à la modification ou à l'administration d'un placement réalisé ou à être effectué y compris une convention de souscription, d'achat ou de vente d'un titre ou autrement relative à un titre;
- b) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout certificat d'obligation, de débenture ou de dépôt, billet promissoire, certificat d'actions ou autres biens mobiliers et exercer, par procuration ou autrement, tous les droits de vote qui s'y rattachent;
- c) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout contrat, entente, confirmation et tout autre document nécessaire ou accessoire à l'ouverture ou au maintien d'un compte auprès de toute institution financière, intermédiaire financier ou organisme y compris toute banque, compagnie de fiducie, courtier, chambre de compensation ou compagnie d'assurance;
- d) emprunter sur le crédit de la Caisse toutes sommes jugées nécessaires ou utiles à l'administration et à la gestion de celle-ci, à des termes et conditions qu'ils pourront trouver avantageux et, aux fins de garantir lesdits emprunts, hypothéquer des biens meubles ou immeubles, des droits personnels ou réels, ou consentir toute autre sûreté contre ces biens ou droits;
- e) acquérir par voie d'achat, de location, d'échange ou autrement, tous biens mobiliers ou immobiliers, tous droits personnels ou réels ou tous prêts et autres intérêts garantis par ceux-ci ou en consentir ou en disposer par voie de vente, de location, d'échange ou autrement, le tout aux prix et conditions qu'ils pourront déterminer; avec ou sans considération, accepter, libérer et donner quittance, en tout ou en partie, de toute hypothèque, toute priorité ou autre sûreté que la Caisse peut détenir sur des biens mobiliers ou immobiliers, personnels ou réels, et conférer à une ou à plusieurs personnes le droit d'accorder de telles acceptations, libérations et quittances;
- f) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout contrat oral ou écrit, entente orale ou écrite, confirmation et tout document relatif à des transactions de produits dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt, denrées, devises, d'actions, d'indices boursiers, de volatilité, sur défaillance de crédit ainsi que toute option sur des denrées, actions, indices boursiers, obligations, taux d'intérêt, devises ou swaps, des opérations de change à taux maximum, à taux minimum ou à taux combiné ou un crédit croisé ainsi que toute autre opération similaire qui est désignée par les parties dans une confirmation émise à cet effet, y compris toute option, à l'égard de ces opérations, que ces opérations soient conclues dans un but de couverture ou autre;

- g) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout contrat oral ou écrit, entente orale ou écrite, confirmation et tout document relatif à des transactions relatives au rachat et rachat inversé de titres ainsi que toute confirmation visant ces transactions;
- h) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout contrat oral ou écrit, entente orale ou écrite, confirmation et tout document relatif à des transactions relatives aux prêts et emprunts de titres ainsi que toute confirmation visant ces transactions;
- i) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout document, entente ou promesse y compris tout contrat, chèque, ordre de paiement, endossement, procuration, lettre de change, lettre de change acceptée, billet promissoire, cession, transport et autres instruments donnés par écrit pour les fins ci haut stipulées ou pour toute autre fin; et
- j) signer tout document ou procuration nécessaire afin d'autoriser toute personne à accomplir un des gestes mentionnés ci avant.

POURVU QUE dans l'exercice des pouvoirs conférés par la présente, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents. »

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 31 octobre 2003, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la **DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE PLACEMENT SUR LES MARCHÉS ORGANISÉS ET LIQUIDES (CDP CAPITAL – MARCHÉS MONDIAUX)** de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

Caisse de dépôt et placement du Québec

SIGNATURES AUTORISÉES

aux fins et en vertu de la

**DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE
PLACEMENT SUR LES MARCHÉS ORGANISÉS ET LIQUIDES
(CDP CAPITAL – MARCHÉS MONDIAUX)**

PREMIÈRE SIGNATURE

François Grenier

Denis Senécal

Mario Therrien

Christian Pestre

Marc Provost

Stéphane Gagnon

Pierre Malo

DEUXIÈME SIGNATURE

Nathalie Guilbert

Andrée Boudreault

Yvon Gaudreau

Marc Cormier

Guy Lamontagne

Sevgi Cecilia Ipek

Daphné Guerci

Jacques Lavallée

Pierre Jetté

Joëlle Verdon

Louis Beaudoin



CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1000 PLACE JEAN-PAUL RIOPELLE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2Z 2B3
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

**Délégation de pouvoirs en matière de gestion
des placements privés dans les Grandes Entreprises**
(transactions égales ou supérieures à 5 000 000 \$)

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 31 octobre 2003, la résolution ci-dessous fut adoptée :

«**IL EST RÉSOLU QUE :** une personne désignée au groupe de première signature à la présente Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements privés dans les grandes entreprises,

agissant conjointement avec une autre personne désignée au groupe de première signature ou une personne désignée au groupe de deuxième signature à la présente Délégation,

soient et elles sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la Caisse pour les fins suivantes:

- a) signer toute lettre d'offre, lettre d'intention, entente de confidentialité, ou tout autre protocole ou document préalable à un placement ou permettant des échanges ou des discussions sur un placement envisagé;
- b) signer toute convention entre actionnaires, convention de souscription, convention de financement, convention de société en commandite, déclaration de société en commandite et tout autre document, convention ou entente nécessaire ou accessoire à la réalisation, à la modification ou à l'administration d'un placement;
- c) exercer tout droit ou option prévu par une convention entre actionnaires, convention de société en commandite ou par entente de même nature déjà existante, renoncer à tout droit ou option y consenti en faveur de la Compagnie, renoncer à leur exercice ainsi que consentir ou accorder des délais;
- d) exercer ou renoncer aux droits ou privilèges afférents à toute entente ou convention identifiée ci-dessus et signer tout document particulier visant à y donner effet;
- e) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout bien mobilier, y compris toute obligation, débenture, billet promissoire ou autre créance, tout certificat de dépôt ou toute action ou autre valeur mobilière, et exercer, par procuration ou autrement, tous les droits de vote qui s'y rattachent;
- f) acquérir par voie d'achat, de souscription, de location, d'échange ou autrement, tout bien mobilier ou immobilier, personnel ou réel, ou tout prêt ou autre créance ou intérêt garanti par un tel bien et en disposer par voie de vente, de location, d'échange ou autrement, de même que consentir ou accepter toute servitude ou autre droit réel le tout au prix et aux conditions qu'ils pourront déterminer; avec ou sans considération, accepter, libérer, donner quittance ou mainlevée, en tout ou en partie, de toute hypothèque, priorité, "lien" ou autre sûreté ou garantie que la compagnie peut détenir sur des biens mobiliers ou immobiliers, personnels ou réels, ou à l'encontre de personnes;
- g) déléguer, tous ou l'un ou l'autre des pouvoirs qui leur sont accordés en vertu des dispositions qui précèdent, à une ou plusieurs personnes; et

h) de façon générale, poser tout geste de nature à permettre à la compagnie d'assurer la mise en place et la gestion du placement effectué.

POURVU QUE dans l'exercice des pouvoirs conférés par la présente, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents. »

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 31 octobre 2003, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la **DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE GESTION DES PLACEMENTS PRIVÉS DANS LES GRANDES ENTREPRISES** de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

SIGNATURES AUTORISÉES

aux fins et en vertu de la

**Délégation de pouvoirs en matière de gestion
des placements privés dans les grandes entreprises**

PREMIÈRE SIGNATURE

Normand Provost

Diane Favreau

Paul-Henri Couture

Ghislain Gauthier

Luc Houle

Pierre Pharand

Pierre Fortier

Michel Lefebvre

DEUXIÈME SIGNATURE

James McMullan

Louise Lalonde

Jean-Pierre Jetté

Louise Overbeek

Francis Lienhard

Julie Prémont

Bruno Guilmette

Talel Sahraoui

Cyrille Vittecoq

François Maheu

Marie Falardeau

André Fok Kam

Marcel Gagnon

Alain Tremblay

Éric Lachance

Pierre Piché



CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1000 PLACE JEAN-PAUL RIOPELLE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2Z 2B3
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements en Dette Corporative

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 31 octobre 2003, la résolution ci-dessous fut adoptée :

«**IL EST RÉSOLU QUE :** une personne désignée au groupe de première signature à la présente Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements en dette corporative,

agissant conjointement avec une autre personne désignée au groupe de première signature ou une personne désignée au groupe de deuxième signature à la présente Délégation,

soient et elles sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la Caisse pour les fins suivantes:

- a) signer toute lettre d'offre, lettre d'intention, entente de confidentialité, ou tout autre protocole ou document préalable à un placement ou permettant des échanges ou des discussions sur un placement envisagé;
- b) signer toute convention entre actionnaires, convention de souscription, convention de financement, convention de société en commandite, déclaration de société en commandite et tout autre document, convention ou entente nécessaire ou accessoire à la réalisation, à la modification ou à l'administration d'un placement;
- c) exercer tout droit ou option prévu par une convention entre actionnaires, convention de société en commandite ou par entente de même nature déjà existante, renoncer à tout droit ou option y consenti en faveur de la Compagnie, renoncer à leur exercice ainsi que consentir ou accorder des délais;
- d) exercer ou renoncer aux droits ou privilèges afférents à toute entente ou convention identifiée ci-dessus et signer tout document particulier visant à y donner effet;
- e) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout bien mobilier, y compris toute obligation, débenture, billet promissoire ou autre créance, tout certificat de dépôt ou toute action ou autre valeur mobilière, et exercer, par procuration ou autrement, tous les droits de vote qui s'y rattachent;
- f) acquérir par voie d'achat, de souscription, de location, d'échange ou autrement, tout bien mobilier ou immobilier, personnel ou réel, ou tout prêt ou autre créance ou intérêt garanti par un tel bien et en disposer par voie de vente, de location, d'échange ou autrement, de même que consentir ou accepter toute servitude ou autre droit réel le tout au prix et aux conditions qu'ils pourront déterminer; avec ou sans considération, accepter, libérer, donner quittance ou mainlevée, en tout ou en partie, de toute hypothèque, priorité, "lien" ou autre sûreté ou garantie que la compagnie peut détenir sur des biens mobiliers ou immobiliers, personnels ou réels, ou à l'encontre de personnes;
- g) déléguer, tous ou l'un ou l'autre des pouvoirs qui leur sont accordés en vertu des dispositions qui précèdent, à une ou plusieurs personnes; et

h) de façon générale, poser tout geste de nature à permettre à la compagnie d'assurer la mise en place et la gestion du placement effectué.

POURVU QUE dans l'exercice des pouvoirs conférés par la présente, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents. »

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 31 octobre 2003, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la **DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE GESTION DES PLACEMENTS EN DETTE CORPORATIVE** de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

SIGNATURES AUTORISÉES

aux fins et en vertu de la

**Délégation de pouvoirs en matière de gestion
des placements en Dette Corporative**

PREMIÈRE SIGNATURE

Normand Provost

Luc Houle

Ghislain Gauthier

Paul-Henri Couture

Diane Favreau

Michel Lefebvre

DEUXIÈME SIGNATURE

Jean-Pierre Jetté

James McMullan

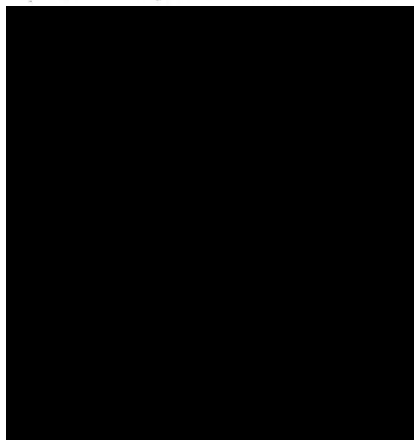
François Libotte

Julie Prémont

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue au 1000, place Jean-Paul-Riopelle, à Montréal, le vendredi 28 novembre 2003 à 9 h 00.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau



Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Messieurs Fernand Perreault, Richard Guay, [REDACTED] et madame Diane Lemieux assistent en partie à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 14 novembre 2003.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

MÉMOIRE DE DÉLIBÉRATIONS

Le mémoire de délibérations de la réunion du 31 octobre 2003 est approuvé.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL

Comité de vérification : réunion du 27 novembre 2003

Vérificateur général du Québec : Plan de vérification des états financiers 2003

Madame [REDACTED], accompagnée d'une partie de son équipe, dont monsieur [REDACTED] a présenté aux membres du Comité de vérification la planification stratégique du Vérificateur général du Québec ainsi que les propositions visant une modification à la *Loi sur le Vérificateur général du Québec*. Ces modifications ont trait essentiellement à la vérification d'optimisation des ressources dans les entreprises du gouvernement. En effet, le Vérificateur général du Québec demande à ce que les entreprises du gouvernement, vérifiées par le Vérificateur général, puissent faire l'objet d'une vérification d'optimisation des ressources sans conclure d'entente spécifique avec le conseil d'administration. Il souhaite également que les entités vérifiées par des vérificateurs de cabinets privés puissent faire l'objet de vérification d'optimisation des ressources. Toutefois, des mesures d'exception pourraient être établies pour une entreprise du gouvernement ou certaines activités de cette entreprise du gouvernement pour que le rapport ne soit pas public et soit donc présenté uniquement au conseil d'administration.

Madame [REDACTED] et monsieur [REDACTED] ont ensuite présenté le plan de vérification des états financiers pour l'année 2003. Ce plan de vérification des états financiers a été amplement discuté avec les membres de la direction de la Caisse ainsi que les vérificateurs Ernst & Young qui vérifient les Placements privés.

Politique d'évaluation des Placements privés

Une présentation a été faite sur la Politique d'évaluation des Placements privés ainsi que la composition des membres des comités d'évaluation. On souligne que le Vérificateur général assiste à ces comités et est partie prenante de l'ensemble du processus d'évaluation qui mène aux états financiers consolidés.

États financiers au 30 septembre 2003

L'actif net des fonds de la Caisse au 30 septembre 2003 s'élevait à 83 842 000 000 \$ à la juste valeur, en hausse de 3,7 % par rapport au trimestre précédent et à 87 694 000 000 \$ au coût, en hausse de 1,9 % ou 1 623 000 000 \$ traduisant des augmentations à différents postes d'actif, dont les Obligations, les Actions et valeurs convertibles, les Financements hypothécaires et les Valeurs à court terme.

La contribution des déposants à l'actif net de la Caisse est passée de 3 722 000 000 \$ pour la période de 9 mois terminée le 30 septembre 2002 à 2 010 000 000 \$ au cours de la période de 9 mois terminée le 30 septembre 2003.

retraite des membres du Comité de direction et lui ont accordé un crédit additionnel de 3 ans [REDACTED]. Ce crédit coûte à la Caisse 50 000 \$ par année.

Conditions de départ des niveaux vice-présidents des Marchés boursiers

Les membres ont entériné les modalités des primes de départ pour mettre fin aux emplois de deux vice-présidents.

Poste de premier vice-président – Affaires institutionnelles

On offrira le poste de première vice-présidente – Affaires institutionnelles à madame Suzanne Masson à compter de janvier 2004. Les modalités quant à son salaire de base, à ses avantages particuliers de même qu'à ses avantages au niveau de la bonification court et long termes sont détaillées.

Il est résolu :

D'approuver la nomination de madame **Suzanne Masson** à titre de première vice-présidente – Affaires institutionnelles.

Poste de vice-président – Marchés boursiers

On est en discussion actuellement avec un candidat pour le poste de vice-président Marchés boursiers. Les membres ont approuvé les conditions salariales, de régime de retraite et de bonification, incluant un boni de signature. Ces modalités sont détaillées.

ENTENTE DE SERVICES AUX DÉPOSANTS

À l'aide du document déposé, monsieur Richard Guay présente le projet d'entente de services aux déposants.

Ce modèle d'entente est actuellement discuté avec certains déposants. On croit que cette entente serait signée avec [REDACTED] d'ici la fin de l'année.

POLITIQUES D'INVESTISSEMENT DE CERTAINS PORTEFEUILLES SPÉCIALISÉS

À titre préliminaire, les membres soulignent l'importance de revoir ces politiques d'investissement annuellement.

De nouveaux projets de politiques sont déposés en remplacement de ceux transmis.

Politique d'investissement : Portefeuille spécialisé - Placements privés

Le projet de Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé des Placements privés est présenté. Une correction de texte est faite séance tenante.

Les interrogations portent sur les objectifs de rendement absolu et sur l'objectif de valeur ajoutée.

Il est résolu :

D'adopter la **Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé – Placements privés**, telle que modifiée à la présente réunion.

Politique d'investissement : Portefeuille spécialisé – Participations et infrastructures

Une correction est apportée séance tenante eu égard à la concentration par émetteur.

Il est résolu :

D'adopter la **Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé – Participations et infrastructures**, telle que modifiée à la présente réunion.

Politique d'investissement : Portefeuille spécialisé – Unités de participation de fonds de couverture

Une correction est apportée à la rubrique «Type de gestion».

Il est résolu :

D'adopter la **Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé – Unités de participation de fonds de couverture**, telle que modifiée à la présente réunion.

Politique d'investissement : Portefeuille spécialisé – Immeubles

On souligne qu'au niveau de l'immobilier cette politique d'investissement pourrait éventuellement changer pour fixer un objectif de rendement absolu.

Il est résolu :

D'adopter la **Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé – Immeubles**, telle que présentée à la présente réunion.

NOUVEAUX DÉPOSANTS

Caisse de retraite des universités du Québec

Il est résolu :

D'accepter la **Caisse de retraite des universités du Québec** à titre de déposant à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

On souligne qu'on est en discussion [REDACTED] qui nous confieraient leurs actifs en gestion.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Suivi des annonces du 3 novembre 2003

Plan de communications internes

À l'aide d'une présentation visuelle, madame Diane Lemieux présente le plan d'action en communications internes qui a été mis en place.

Les commentaires portent sur l'importance d'un tel plan notamment pour mettre fin à l'insécurité qui prévaut actuellement.

Quebecor Media

On propose de créer un comité du conseil qui accompagnerait la direction dans l'exercice qui sera fait pour examiner ce dossier. Les membres proposés sont messieurs [REDACTED].

Il est résolu :

De mettre en place un comité spécial du conseil pour accompagner la direction dans l'examen du dossier Quebecor Media;

De nommer messieurs [REDACTED], [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED] membres de ce comité spécial.

Modification à la Loi sur la Caisse

Des échanges ont eu lieu avec le Ministre des Finances. On croit qu'un Projet de Loi pourrait être déposé en février 2004.

Chambre de commerce de Québec

Le président du conseil et directeur général fera une allocution importante le 16 décembre prochain devant la Chambre de commerce de Québec.

Information de gestion – tableaux de bord

Les tableaux de bord transmis ne suscitent pas de commentaire.

DÉLÉGATION D'AUTORITÉ : MISE À JOUR

En remplacement de la résolution adoptée le 26 septembre 2003,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation générale de pouvoirs** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

En remplacement de la résolution adoptée le 31 octobre 2003,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation de pouvoirs en matière de placement sur les marchés organisés et liquides (CDP Capital – Marchés mondiaux)** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

En remplacement de la résolution adoptée le 31 janvier 2003,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation de pouvoirs en matière d'opérations bancaires et de gestion de titres** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

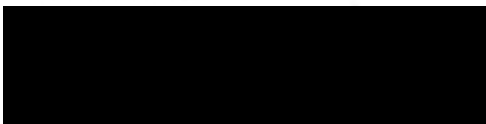
PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le 19 décembre 2003.

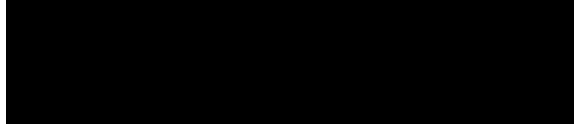
LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 12 h 55.

Le secrétaire,



Le président,





CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1000, PLACE JEAN-PAUL RIOPELLE
MONTREAL (QUEBEC)
H2Z 2B3
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

Délégation générale de pouvoirs

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 28 novembre 2003, la résolution ci-dessous fut adoptée :

«RÉSOLU QUE : une personne désignée au groupe de première signature,
agissant conjointement avec une autre personne désignée ci-dessus ou une personne désignée au groupe de deuxième signature,

soient et sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la Caisse selon le mandat qui suit :

- a) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout certificat d'obligation, de débenture ou de dépôt, billet promissoire, certificat d'actions ou autres biens mobiliers et exercer, par procuration ou autrement, tous les droits de vote qui s'y rattachent;
- b) emprunter sur le crédit de la Caisse toutes sommes jugées nécessaires ou utiles à l'administration et à la gestion de celle-ci, à des termes et conditions qu'ils pourront trouver avantageux et, aux fins de garantir lesdits emprunts, hypothéquer des biens meubles ou immeubles, des droits personnels ou réels, ou consentir toute autre sûreté contre ces biens ou droits;
- c) acquérir par voie d'achat, de location, d'échange ou autrement, tous biens mobiliers ou immobiliers, tous droits personnels ou réels ou tous prêts et autres intérêts garantis par ceux-ci ou en consentir ou en disposer par voie de vente, de location, d'échange ou autrement, le tout aux prix et conditions qu'ils pourront déterminer; avec ou sans considération, accepter, libérer et donner quittance, en tout ou en partie, de toute hypothèque, toute priorité ou autre sûreté que la Caisse peut détenir sur des biens mobiliers ou immobiliers, personnels ou réels, et conférer à une ou à plusieurs personnes le droit d'accorder de telles acceptations, libérations et quittances;
- d) conclure et confirmer des ententes pour la conduite des affaires de la Caisse avec toutes banques, caisses, compagnies de fiducie ou tous banquiers et donner les procurations nécessaires, à une ou plusieurs personnes, pour amender lesdites ententes et remplir les devoirs nécessaires à leur mise en application;
- e) faire, signer et exécuter tout document, entente ou promesse y compris tout contrat, chèque, ordre de paiement, endossement, procuration, lettre de change, lettre de change acceptée, billet promissoire, cession, transport et autres instruments donnés par écrit pour les fins ci-haut stipulées ou pour toute autre fin;

POURVU QUE dans l'exercice de ce mandat, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents.»

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 28 novembre 2003, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE POUVOIRS de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire généralc

Caisse de dépôt et placement du Québec

SIGNATURES AUTORISÉES

aux fins et en vertu de la

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE POUVOIRS

PREMIÈRE SIGNATURE

Henri-Paul Rousseau

Richard Guay

Fernand Perreault

Ghislain Parent

Robert W. Desnoyers

François Grenier

Denis Senécal

Christian Pestre

VP Pham

Normand Provost

Philippe Halley

Ginette Depelteau

Claude Bergeron

DEUXIÈME SIGNATURE

André Charest

Michèle Colpron

Robert Côté

Alain Dumaine

Guy Kavanagh

Alain Levesque

Martin Charbonneau

Jacques Lavallée

Patrick Monarque

Réjeanne Lizotte

Daniel Huard

Johanne Raymond

Nathalie Guilbert

Pierre Malo

Mario Therrien



CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1000, PLACE JEAN-PAUL-RIOPELLE
MONTREAL (QUEBEC)
H2Z 2B3
TELEPHONE : (514) 842-3261
TELECOPIEUR : (514) 842-4833

**Délégation de pouvoirs en matière de
placement sur les marchés organisés et liquides
(CDP Capital – Marchés mondiaux)**

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 28 novembre 2003, la résolution suivante fut adoptée :

« IL EST RÉSOLU QUE : une personne désignée au groupe de première signature à la présente Délégation de pouvoirs en matière de placement sur les marchés organisés et liquides,

agissant conjointement avec une autre personne désignée au groupe de première signature ou une personne désignée au groupe de deuxième signature à la présente Délégation,

soient et elles sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la Caisse pour accomplir les gestes suivants relativement aux matières décrites ci-après:

- a) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout contrat, convention, entente et tout autre document nécessaire ou accessoire à la réalisation, à la modification ou à l'administration d'un placement réalisé ou à être effectué y compris une convention de souscription, d'achat ou de vente d'un titre ou autrement relative à un titre;
- b) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout certificat d'obligation, de débenture ou de dépôt, billet promissoire, certificat d'actions ou autres biens mobiliers et exercer, par procuration ou autrement, tous les droits de vote qui s'y rattachent;
- c) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout contrat, entente, confirmation et tout autre document nécessaire ou accessoire à l'ouverture ou au maintien d'un compte auprès de toute institution financière, intermédiaire financier ou organisme y compris toute banque, compagnie de fiducie, courtier, chambre de compensation ou compagnie d'assurance;
- d) emprunter sur le crédit de la Caisse toutes sommes jugées nécessaires ou utiles à l'administration et à la gestion de celle-ci, à des termes et conditions qu'ils pourront trouver avantageux et, aux fins de garantir lesdits emprunts, hypothéquer des biens meubles ou immeubles, des droits personnels ou réels, ou consentir toute autre sûreté contre ces biens ou droits;
- e) acquérir par voie d'achat, de location, d'échange ou autrement, tous biens mobiliers ou immobiliers, tous droits personnels ou réels ou tous prêts et autres intérêts garantis par ceux-ci ou en consentir ou en disposer par voie de vente, de location, d'échange ou autrement, le tout aux prix et conditions qu'ils pourront déterminer; avec ou sans considération, accepter, libérer et donner quittance, en tout ou en partie, de toute hypothèque, toute priorité ou autre sûreté que la Caisse peut détenir sur des biens mobiliers ou immobiliers, personnels ou réels, et conférer à une ou à plusieurs personnes le droit d'accorder de telles acceptations, libérations et quittances;
- f) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout contrat oral ou écrit, entente orale ou écrite, confirmation et tout document relatif à des transactions de produits dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt, denrées, devises, d'actions, d'indices boursiers, de volatilité, sur défaillance de crédit ainsi que toute option sur des denrées, actions, indices boursiers, obligations, taux d'intérêt, devises ou swaps, des opérations de change à taux maximum, à taux minimum ou à taux combiné ou un crédit croisé ainsi que toute autre opération similaire qui est désignée par les parties dans une confirmation émise à cet effet, y compris toute option, à l'égard de ces opérations, que ces opérations soient conclues dans un but de couverture ou autre;

- g) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout contrat oral ou écrit, entente orale ou écrite, confirmation et tout document relatif à des transactions relatives au rachat et rachat inversé de titres ainsi que toute confirmation visant ces transactions;
- h) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout contrat oral ou écrit, entente orale ou écrite, confirmation et tout document relatif à des transactions relatives aux prêts et emprunts de titres ainsi que toute confirmation visant ces transactions;
- i) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout document, entente ou promesse y compris tout contrat, chèque, ordre de paiement, endossement, procuration, lettre de change, lettre de change acceptée, billet promissoire, cession, transport et autres instruments donnés par écrit pour les fins ci haut stipulées ou pour toute autre fin; et
- j) signer tout document ou procuration nécessaire afin d'autoriser toute personne à accomplir un des gestes mentionnés ci avant.

POURVU QUE dans l'exercice des pouvoirs conférés par la présente, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents. »

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 28 novembre 2003, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la **DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE PLACEMENT SUR LES MARCHÉS ORGANISÉS ET LIQUIDES (CDP CAPITAL – MARCHÉS MONDIAUX)** de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

Caisse de dépôt et placement du Québec

SIGNATURES AUTORISÉES

aux fins et en vertu de la

**DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE
PLACEMENT SUR LES MARCHÉS ORGANISÉS ET LIQUIDES
(CDP CAPITAL – MARCHÉS MONDIAUX)**

PREMIÈRE SIGNATURE

François Grenier

Denis Sénécal

Mario Therrien

Christian Pestre

Pierre Malo

DEUXIÈME SIGNATURE

Nathalie Guilbert

Yvon Gaudreau

Marc Cormier

Peter Tully

Guy Lamontagne

Jacques Lavallée

Daphné Guerci

Joëlle Verdon

Pierre Jetté

Jean-François Bergeron

Louis Beaudoin



CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1000, PLACE JEAN-PAUL-RIOPELLE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2Z 2B3
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

Délégation de pouvoirs en matière d'opérations bancaires et de gestion de titres

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec, tenue le 28 novembre 2003, les résolutions ci-après ont été adoptées :

«**RÉSOLU**, sujet aux limites et particularités ci-après :

QUE les personnes désignées aux groupes de première et de deuxième signature à la «Délégation générale de pouvoirs» soient de la même façon identifiées aux groupes de première et de deuxième signature, pour les fins de la présente Délégation de pouvoirs en matière d'opérations bancaires et de gestion de titres;

QU'une personne désignée au groupe de première signature, pour les fins de la présente Délégation de pouvoirs, agissant conjointement avec une autre personne de ce groupe, ou avec une personne désignée au groupe de deuxième signature, ou avec une autre personne désignée au groupe de troisième signature; ou

QU'une personne désignée au groupe de deuxième signature, pour les fins de la présente Délégation de pouvoirs, agissant conjointement avec une autre personne de ce groupe, ou avec une personne désignée au groupe de troisième signature;

soient et elles sont par les présentes autorisées à agir pour et au nom de la Caisse selon le mandat qui suit :

- a) signer tout chèque, ordre de paiement, transfert de fonds, endossement, lettre de change, billet promissoire et autres transactions bancaires connexes;
- b) emprunter sur le crédit de la Caisse sous forme de prêts, avances, découverts ou autrement, toutes sommes jugées nécessaires ou utiles à l'administration et à la gestion de celle-ci, à des termes et conditions qu'ils pourront trouver avantageux; hypothéquer ou consentir toute autre sûreté contre la totalité ou une partie des biens immeubles et meubles pour garantir toute somme empruntée ou devant l'être et garantir le règlement des opérations d'investissement;
- c) conclure et confirmer des ententes pour la conduite des affaires de la Caisse avec toutes banques, caisses, compagnies de fiducie, sociétés de compensation ou agences de règlements et donner les procurations nécessaires, à une ou à plusieurs personnes, pour remplir les devoirs nécessaires à leur mise en application;
- d) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout certificat d'obligation, de débenture ou de dépôt, billet promissoire, certificat d'actions ou autres biens mobiliers;
- e) signer en guise d'acceptation des confirmations de transactions de placements, de devises étrangères, de transferts de fonds et autres de même nature.

POURVU QUE dans l'exercice de ce mandat, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents.»

Particularités et limites

ÉGALEMENT RÉSOLU :

QUE toute personne désignée au groupe de première ou de deuxième signature, pour les fins de la présente Délégation, soit par la présente autorisée à agir seule, pour et au nom de la Caisse, à faire, signer et endosser tout chèque et autre effet de commerce dont le montant n'est pas supérieur à 1 000 \$.»

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme de la résolution originale, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec tenue à Montréal, le 28 novembre 2003, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes dont la signature apparaît ci-dessous occupent, en date des présentes, la fonction y indiquée qui les habilite à agir aux fins de la présente Délégation de pouvoirs en matière d'opérations bancaires et de gestion de titres.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

**SIGNATURES AUTORISÉES AUX FINS ET EN VERTU DE LA
DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE
D'OPÉRATIONS BANCAIRES ET DE GESTION DE TITRES**

Troisième signature

Serge Carrier
Directeur – Comptabilité corporative

Daphné Guerci
Directrice – Opérations et règlements

Yves Leduc
Chef de service – Titres et règlement

Chantal Dontigny
Chef de service – Comptabilité corporative

Sophie Théorêt
Chef de service, Administration des dérivés

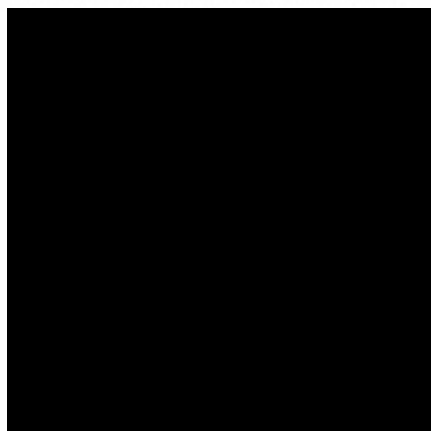
Daniel Rochon
Coordonnateur, Encaisse – Règlement monétaire

Linda Asselin
Coordonnatrice, Encaisse – Contrôle transactionnel


CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue au 1000, place Jean-Paul-Riopelle, à Montréal, le vendredi 19 décembre 2003 à 9 h.00.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau



(en partie)

Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Messieurs François Grenier, Richard Guay, Ghislain Parent, Fernand Perreault, Christian Pestre, Normand Provost, Denis Sénécal, Robert W. Desnoyers, VP Pham et  assistent en partie à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 5 décembre 2003.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

MÉMOIRE DE DÉLIBÉRATIONS

Le mémoire de délibérations de la réunion du 28 novembre 2003 est approuvé.

AFFAIRES DÉCOULANT DU MÉMOIRE DE DÉLIBÉRATIONS

Première vice-présidente – Affaires institutionnelles

Madame Suzanne Masson devrait accepter de se joindre à la Caisse à compter du 12 janvier prochain.

Poste de vice-président – Marchés boursiers

Le candidat pour le poste de vice-président – Marchés boursiers, avec lequel des discussions avaient été entamées, a accepté de se joindre à la Caisse.

POLITIQUES D'INVESTISSEMENT DE CERTAINS PORTEFEUILLES SPÉCIALISÉS

Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé – Actions canadiennes

La Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé – Actions canadiennes est présentée.

Les interrogations portent sur l'encaisse maximale permise et sur l'univers d'investissement.

Il est résolu :

D'adopter la Politique d'investissement du **Portefeuille spécialisé – Actions canadiennes**.

Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé – Valeurs à court terme

L'examen de cette politique ne suscitant pas de commentaire particulier,

Il est résolu :

D'adopter la **Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé – Valeurs à court terme**.

Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé – Obligations

Des corrections de texte sont apportées au niveau de la philosophie de gestion et de la limite du risque actif. Une modification est également faite au tableau «Concentration par type d'investissement en pourcentage de la valeur marchande brute» : en ce qui a trait aux Obligations Québec (incluant les sociétés d'état) le maximum est de 90 % (par rapport à 100 % dans le document transmis).

Il est résolu :

D'adopter la Politique d'investissement du **Portefeuille spécialisé – Obligations**, telle que modifiée à la présente réunion.

Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé : Financements hypothécaires

On note l'importance de définir davantage ce que veut dire «engagement de réserve».

Il est résolu :

D'adopter la Politique d'investissement du **Portefeuille spécialisé – Financements hypothécaires**.

Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé : Actions américaines

Les interrogations portent sur la couverture du risque de change.

Il est résolu :

D'adopter la Politique d'investissement du **Portefeuille spécialisé – Actions américaines**.

Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé : actions étrangères

Les interrogations portent sur les limites de risque.

Il est résolu :

D'adopter la Politique d'investissement du **Portefeuille spécialisé – Actions étrangères**.

Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé : Actions marchés en émergence

Une correction de texte est apportée à l'univers d'investissement.

Il est résolu :

D'adopter la Politique d'investissement du **Portefeuille spécialisé – Actions marchés en émergence**, telle que modifiée à la présente réunion.

Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé : Québec Mondial

On note l'importance d'expliquer davantage le type de risque auquel ce portefeuille spécialisé est exposé et préciser le fait qu'il n'y a aucun risque de devises dans ce portefeuille.

Sous réserve des précisions à être apportées,

Il est résolu :

D'adopter la Politique d'investissement du **Portefeuille spécialisé – Québec Mondial**.

Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé : Répartition de l'actif et devises

Le document intitulé «Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé – Répartition de l'actif et devises» déposé en remplacement du document transmis, est examiné.

Il est résolu :

D'adopter la Politique d'investissement du **Portefeuille spécialisé – Répartition de l'actif et devises**.

Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé : Participations et infrastructures

Le document déposé intitulé «Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé - Participations et Infrastructures» reflète les modifications apportées à la séance du 28 novembre 2003 concernant la concentration par émetteur.

En remplacement de la résolution adoptée le 28 novembre 2003,

Il est résolu :

D'adopter la Politique d'investissement du **Portefeuille spécialisé – Participations et infrastructures**, telle que déposée à la présente réunion.

ENTENTES DE SERVICE

À l'aide des documents déposés, monsieur Richard Guay présente les ententes de service de certains déposants qui, si elles sont approuvées, seront signées aujourd'hui même. Ces ententes reflètent essentiellement le modèle présenté à la réunion du 28 novembre dernier.

Il est résolu :

D'approuver l'entente de service entre la Caisse de dépôt et placement du Québec et le **RREGOP**.

Il est résolu :

D'approuver l'entente de service entre la Caisse de dépôt et placement du Québec et le **RRPE**.

Il est résolu :

D'approuver l'entente de service entre la Caisse de dépôt et placement du Québec et la **Régie des rentes du Québec**.

Il est résolu :

D'approuver l'entente de service entre la Caisse de dépôt et placement du Québec et la **Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail**.

Il est résolu :

D'approuver l'entente de service entre la Caisse de dépôt et placement du Québec et la **Commission de la Construction du Québec**.

PLAN D'AFFAIRES 2004

Tous les premiers vice-présidents ainsi que messieurs [REDACTED], Claude Bergeron et mesdames Karen Laflamme, Ginette Depelteau sont invités à présenter sommairement leur plan d'affaires respectif pour l'année 2004. Cette présentation reprend les principaux éléments du document transmis aux membres.

Le président du conseil et directeur général conclut la présentation en rappelant le modèle d'affaires et les leviers d'intervention. Ce modèle d'affaires est ciblé, ouvert et performant. Cela implique donc que les priorités sont claires, que les choix sont judicieux et que les orientations sont focalisées. Il doit être ouvert aux meilleures pratiques des pairs, à l'impartition judicieuse gérée proactivement et aux services des tiers de manière ciblée (uniquement par l'immobilier et les placements privés dans un premier temps). Il doit être performant pour se mesurer et se comparer aux meilleurs et valoriser et reconnaître la performance.

Pour atteindre l'objectif d'avoir un modèle d'affaires ciblé, ouvert et orienté vers la performance, celui-ci doit s'appuyer sur l'excellence des ressources humaines, une gestion du risque caractérisée par la rigueur et la discipline, une capacité de recherche financière de pointe et une efficacité opérationnelle.

Au cours de la prochaine année, on compte exceller dans la satisfaction des déposants, attirer, développer et retenir les meilleurs talents, contribuer de façon ciblée au développement économique du Québec et lancer des chantiers transversaux dans toutes les équipes d'investissement et de services généraux.

Ces chantiers transversaux permettront de bâtir la Caisse de l'avenir. Plus concrètement, cela implique pour le pôle investissement qu'il faut expliquer la philosophie de placement pour l'ensemble de la Caisse, coordonner les activités de gestion externe, coordonner les services de courtage, de gestion des commissions dirigées et de recherche externe et établir un processus de solution des défis liés aux stratégies de rendement absolu entre les différentes fonctions d'investissement.

En ce qui concerne les chantiers transversaux communs aux pôles investissement et services généraux, ceux-ci consistent à :

- revoir la culture de la Caisse afin de l'aligner sur ses priorités;
- revoir les moyens de maximiser le soutien de la Caisse à l'essor du Québec dans un contexte où le rendement pour les déposants est priorisé;
- confirmer la répartition des fonctions et les mécanismes notamment au niveau de la coordination de la gestion du risque, de la gestion du risque actif, de la couverture de devises et de rebalancement;
- revoir la répartition des activités du *mid* et *front office*;
- assurer l'exactitude et la cohérence des mesures de risque et de performance;
- gérer la tension entre une architecture centralisée et décentralisée;
- développer les processus et les outils favorisant l'identification et la communication des meilleures pratiques aux fonctions d'investissement et aux services généraux;
- revoir les principaux mécanismes de coordination corporative.

Finalement, le président du conseil et directeur général indique que la Caisse de l'avenir devrait être une source de fierté collective pour ses employés et ses déposants, inspirer la confiance du public et des médias et susciter le respect de ses pairs.

Il est résolu :

D'approuver le **Plan d'affaires 2004** de la Caisse, tel que présenté et soumis dans les documents transmis.

BUDGET 2004

Document déposé : Section à insérer entre les pages 5 et 6.

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie a été transmise, monsieur Ghislain Parent présente le périmètre budgétaire pour l'année 2004 de même que les budgets des frais d'exploitation, des projets informatiques, des améliorations locatives et des commissions dirigées.

Un tableau est dressé sur l'évolution budgétaire 2001, 2002 et 2003. Monsieur Parent souligne en outre l'écart favorable de 14 000 000 \$ entre le budget réel 2003 et le prévu 2003. Ce montant est réalloué pour l'année 2004 en fonction des orientations stratégiques plus amplement détaillées par le président du conseil et directeur général dans la présentation du plan d'affaires.

L'objectif visé du budget 2004 est la baisse des frais d'exploitation exprimée en points centésimaux. Au total, les frais d'exploitation pour l'année 2004 prévus sont de 281 072 000 \$.

Au niveau du budget des projets informatiques, celui-ci se situe à un budget de capital de 15 000 000 \$ pour l'année 2004.

Au niveau des améliorations locatives, une enveloppe de 1 000 000 \$ est recommandée pour l'année 2004. Cette enveloppe servira notamment à modifier les postes de travail pour accueillir les nouveaux employés, à acheter du mobilier pour ceux-ci et à acquérir des œuvres d'art. Il est fort probable que cette enveloppe ne soit pas entièrement utilisée compte tenu de la volonté de fonctionner à l'intérieur des ressources existantes.

Finalement, en ce qui a trait au budget des commissions dirigées un état de la situation est dressé. On rappelle que les courtiers reçoivent une commission pour chaque transaction qu'ils effectuent pour le compte de la Caisse. Une partie de ces commissions sert au paiement de produits et de services reliés à la prise de décision. Ainsi, la Caisse fait payer directement par les courtiers une partie des produits et services qu'elle obtient de fournisseurs externes.

Les commissions dirigées sont considérées comme des commissions, comptabilisées en déduction des revenus de placement et, par conséquent, du rendement des portefeuilles. Sans le recours à ce procédé, les produits et services payés par les commissions dirigées le seraient à même le budget d'exploitation de la Caisse. Cette pratique est très répandue et la Caisse se conforme à l'Instruction Q20 de la CVMQ. D'autres organismes réglementaires, dont la SEC et l'AIMR, ont renforcé leurs normes d'utilisation et de divulgation.

Au cours de l'année 2004, on compte procéder à une refonte des politiques et des procédures reliées aux commissions dirigées et revoir les pratiques actuelles en fonction des changements possibles au contexte réglementaire et des meilleures pratiques en vigueur chez les pairs. On compte également renforcer l'imputabilité des gestionnaires à

l'égard du respect de leur budget des commissions dirigées et formaliser une reddition de comptes trimestrielle.

Le budget des commissions dirigées pour l'année 2004 se situe à 10 000 000 \$, soit une baisse de 1 800 000 \$ par rapport aux projections 2003.

En conclusion, monsieur Parent termine la présentation en faisant état des prévisions de liquidités. Le budget des liquidités pour l'année 2004 doit répondre aux deux objectifs suivants : colliger les prévisions de flux de trésorerie de l'ensemble des opérations de la Caisse et mesurer le niveau des liquidités, soit les actifs liquides de la Caisse disponibles afin de subvenir aux besoins de financement et en cas de crise de liquidités.

Selon les prévisions, des entrées de fonds nettes de 7 400 000 000 \$ seront générées en 2004, soit 1 400 000 000 \$ provenant des déposants, 4 700 000 000 \$ par les activités de placement et 1 300 000 000 \$ par les programmes de financement de CDP Financière.

On rappelle que dans le cadre de son mandat de gestion des liquidités, la Trésorerie corporative mesure mensuellement le niveau des liquidités afin d'être en mesure de financer les opérations à levier de la Caisse et de ses filiales.

Entre le 31 décembre 2002 et le 31 octobre 2003, le niveau des liquidités nettes de la Caisse a progressé de 11 000 000 000 \$. La Trésorerie corporative évalue également le niveau des liquidités excédentaires une fois appliqués trois scénarios catastrophes, dont celui d'un crash boursier de l'ampleur de celui d'octobre 1987.

Il est résolu :

D'approuver le **Budget global 2004**, tel que présenté, incluant le budget des frais d'exploitation, le budget des projets informatiques, le budget des améliorations locatives et le budget des commissions dirigées.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Les Ailes de la Mode

Monsieur Fernand Perreault fait le point sur le dossier Les Ailes de la Mode et sur l'impact qui en découle en termes de location pour Ivanhoé Cambridge.

Complexe CDP Capital

Le président du conseil et directeur général dépose le communiqué de presse qui a été émis aujourd'hui même pour faire une mise au point à la suite d'un article publié ce jour par La Presse Affaires, qui laisse entendre que la Caisse vient de connaître une baisse de valeur additionnelle de 150 000 000 \$ dans les valeurs marchandes des immeubles du Complexe CDP Capital.

Loi sur la Caisse

Le président du conseil et directeur général indique qu'une rencontre a eu lieu avec le Ministre des Finances et ses principaux sous-ministres. Il fait en outre état des points qui ont été discutés et des vues du Ministre des Finances quant aux modifications à la Loi sur la Caisse de même que sur la commission parlementaire qui devrait avoir lieu vers le mois de mars.

Compte tenu de l'état des discussions, les membres du conseil discutent des démarches qui pourraient être faites. On évoque la possibilité de mandater le président du conseil et directeur général afin que celui-ci, en fonction de l'évolution des discussions, rencontre les personnes qu'il jugera appropriées pour expliquer davantage le point de vue de la Caisse.

Il est résolu :

De donner un mandat au président du conseil et directeur général pour que celui-ci rencontre les personnes qu'il jugera nécessaire de rencontrer pour expliquer davantage le point de vue de la Caisse concernant les modifications qui devraient être apportées à *la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec*.

Information de gestion – tableaux de bord

Les tableaux de bord transmis ne suscitent pas de commentaire.

DÉLÉGATION D'AUTORITÉ : MISE À JOUR

En remplacement de la résolution adoptée le 28 novembre 2003,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation générale de pouvoirs** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

En remplacement de la résolution adoptée le 28 novembre 2003,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation de pouvoirs en matière de placement sur les marchés organisés et liquides** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le 30 janvier 2004.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 13 h 05.

Le secrétaire,



Le président,





CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1000, PLACE JEAN-PAUL RIOPELLE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2Z 2B3
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

Délégation générale de pouvoirs

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 19 décembre 2003, la résolution ci-dessous fut adoptée :

«**RÉSOLU QUE** : une personne désignée au groupe de première signature,
agissant conjointement avec une autre personne désignée ci-dessus ou une personne désignée au groupe de deuxième signature,

soient et sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la Caisse selon le mandat qui suit :

- a) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout certificat d'obligation, de débenture ou de dépôt, billet promissoire, certificat d'actions ou autres biens mobiliers et exercer, par procuration ou autrement, tous les droits de vote qui s'y rattachent;
- b) emprunter sur le crédit de la Caisse toutes sommes jugées nécessaires ou utiles à l'administration et à la gestion de celle-ci, à des termes et conditions qu'ils pourront trouver avantageux et, aux fins de garantir lesdits emprunts, hypothéquer des biens meubles ou immeubles, des droits personnels ou réels, ou consentir toute autre sûreté contre ces biens ou droits;
- c) acquérir par voie d'achat, de location, d'échange ou autrement, tous biens mobiliers ou immobiliers, tous droits personnels ou réels ou tous prêts et autres intérêts garantis par ceux-ci ou en consentir ou en disposer par voie de vente, de location, d'échange ou autrement, le tout aux prix et conditions qu'ils pourront déterminer; avec ou sans considération, accepter, libérer et donner quittance, en tout ou en partie, de toute hypothèque, toute priorité ou autre sûreté que la Caisse peut détenir sur des biens mobiliers ou immobiliers, personnels ou réels, et conférer à une ou à plusieurs personnes le droit d'accorder de telles acceptations, libérations et quittances;
- d) conclure et confirmer des ententes pour la conduite des affaires de la Caisse avec toutes banques, caisses, compagnies de fiducie ou tous banquiers et donner les procurations nécessaires, à une ou plusieurs personnes, pour amender lesdites ententes et remplir les devoirs nécessaires à leur mise en application;
- e) faire, signer et exécuter tout document, entente ou promesse y compris tout contrat, chèque, ordre de paiement, endossement, procuration, lettre de change, lettre de change acceptée, billet promissoire, cession, transport et autres instruments donnés par écrit pour les fins ci-haut stipulées ou pour toute autre fin;

POURVU QUE dans l'exercice de ce mandat, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents.»

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 19 décembre 2003, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE POUVOIRS de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

Caisse de dépôt et placement du Québec

SIGNATURES AUTORISÉES

aux fins et en vertu de la

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE POUVOIRS

PREMIÈRE SIGNATURE

Henri-Paul Rousseau

Richard Guay

Fernand Perreault

Ghislain Parent

Robert W. Desnoyers

François Grenier

Denis Senécal

Christian Pestre

VP Pham

Normand Provost

Philippe Halley

Ginette Depelteau

Claude Bergeron

DEUXIÈME SIGNATURE

André Charest

Michèle Colpron

Robert Côté

Alain Dumaine

Guy Kavanagh

Alain Levesque

Martin Charbonneau

Jacques Lavallée

Patrick Monarque

Réjanne Lizotte

Daniel Huard

Johanne Raymond

Nathalie Guilbert

Mario Therrien



CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1000, PLACE JEAN-PAUL-RIOPELLE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2Z 2B3
TÉLÉPHONE : (514) 842-3281
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

Délégation de pouvoirs en matière de placement sur les marchés organisés et liquides

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 19 décembre 2003, la résolution suivante fut adoptée :

« IL EST RÉSOLU QUE : une personne désignée au groupe de première signature à la présente Délégation de pouvoirs en matière de placement sur les marchés organisés et liquides,

agissant conjointement avec une autre personne désignée au groupe de première signature ou une personne désignée au groupe de deuxième signature à la présente Délégation,

soient et elles sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la Caisse pour accomplir les gestes suivants relativement aux matières décrites ci-après :

- a) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout contrat, convention, entente et tout autre document nécessaire ou accessoire à la réalisation, à la modification ou à l'administration d'un placement réalisé ou à être effectué y compris une convention de souscription, d'achat ou de vente d'un titre ou autrement relative à un titre;
- b) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout certificat d'obligation, de débenture ou de dépôt, billet promissoire, certificat d'actions ou autres biens mobiliers et exercer, par procuration ou autrement, tous les droits de vote qui s'y rattachent;
- c) emprunter sur le crédit de la Caisse toutes sommes jugées nécessaires ou utiles à l'administration et à la gestion de celle-ci, à des termes et conditions qu'ils pourront trouver avantageux et, aux fins de garantir lesdits emprunts, hypothéquer des biens meubles ou immeubles, des droits personnels ou réels, ou consentir toute autre sûreté contre ces biens ou droits;
- d) acquérir par voie d'achat, de location, d'échange ou autrement, tous biens mobiliers ou immobiliers, tous droits personnels ou réels ou tous prêts et autres intérêts garantis par ceux-ci ou en consentir ou en disposer par voie de vente, de location, d'échange ou autrement, le tout aux prix et conditions qu'ils pourront déterminer; avec ou sans considération, accepter, libérer et donner quittance, en tout ou en partie, de toute hypothèque, toute priorité ou autre sûreté que la Caisse peut détenir sur des biens mobiliers ou immobiliers, personnels ou réels, et conférer à une ou à plusieurs personnes le droit d'accorder de telles acceptations, libérations et quittances;
- e) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout contrat oral ou écrit, entente orale ou écrite, confirmation et tout document relatif à des transactions de produits dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt, denrées, devises, d'actions, d'indices boursiers, de volatilité, sur défaillance de crédit ainsi que toute option sur des denrées, actions, indices boursiers, obligations, taux d'intérêt, devises ou swaps, des opérations de change à taux maximum, à taux minimum ou à taux combiné ou un crédit croisé ainsi que toute autre opération similaire qui est désignée par les parties dans une confirmation émise à cet effet, y compris toute option, à l'égard de ces opérations, que ces opérations soient conclues dans un but de couverture ou autre;
- f) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout contrat oral ou écrit, entente orale ou écrite, confirmation et tout document relatif à des transactions relatives au rachat et rachat inversé de titres ainsi que toute confirmation visant ces transactions;

- g) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout contrat oral ou écrit, entente orale ou écrite, confirmation et tout document relatif à des transactions relatives aux prêts et emprunts de titres ainsi que toute confirmation visant ces transactions;
- h) conclure, faire, signer, transférer ou exécuter tout document, entente ou promesse y compris tout contrat, chèque, ordre de paiement, endossement, procuration, lettre de change, lettre de change acceptée, billet promissoire, cession, transport et autres instruments donnés par écrit pour les fins ci haut stipulées ou pour toute autre fin; et
- i) signer tout document ou procuration nécessaire afin d'autoriser toute personne à accomplir un des gestes mentionnés ci avant.

POURVU QUE dans l'exercice des pouvoirs conférés par la présente, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents. »

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 19 décembre 2003, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la **DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE PLACEMENT SUR LES MARCHÉS ORGANISÉS ET LIQUIDES** de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

Caisse de dépôt et placement du Québec

SIGNATURES AUTORISÉES

aux fins et en vertu de la

**DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE
PLACEMENT SUR LES MARCHÉS ORGANISÉS ET LIQUIDES**

PREMIÈRE SIGNATURE

François Grenier

Denis Senécal

Mario Therrien

Christian Pestre

DEUXIÈME SIGNATURE

Nathalie Guilbert

Yvon Gaudreau

Marc Cormier

Peter Tully

Guy Lamontagne

Jacques Lavallée

Daphné Guerci

Joëlle Verdon

Pierre Jetté

Jean-François Bergeron

Louis Beaudoin